





COMPTES GÉNÉRAUX
DU
TRÉSOR PUBLIC.

RECETTES ET DÉPENSES PENDANT L'AN XII.



À PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.
Nivôse an XIII.

RAPPORT

FAIT À L'EMPEREUR

PAR

LE MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC.

SIRE,

JE présente à VOTRE MAJESTÉ les Comptes du Trésor, comprenant les *REGETTES* et les *DÉPENSES* faites pendant l'an 12.

Vous voulez, Sire, qu'ils soient rendus publics; et c'est pendant la seconde année de la guerre, que vous faites connaître les dépenses qu'elle nécessite, et tant d'autres d'une utilité générale, qu'elle n'a point fait suspendre. On a douté autrefois si cette publicité était utile; mais nous n'en avons aujourd'hui que les

avantages. Elle est le sujet d'une satisfaction générale, si ces Comptes offrent des preuves d'une sage dispensation des revenus de l'État. On aura encore atteint le but qu'on s'est proposé en les publiant, si l'on y trouve matière à des améliorations.

La séance annuelle où ils sont soumis à Votre Majesté, est toujours présente à tous ceux qui participent aux opérations consommées dans le cours de l'année, et les avertit d'avance de la nécessité d'être toujours prêts à rendre compte de leurs travaux.

La certitude que chaque tableau de recette ou de dépense, que chaque article, à son tour, fixera votre attention, Sire; que vous les comparerez, que vous n'y verrez pas seulement ce qui a été fait, mais encore ce qui a dû et pu se faire, cette certitude est un aiguillon pour les uns, un frein pour les autres, assure justice à tous. L'exactitude et l'ordre se font remarquer dans les différentes parties de la comptabilité des deniers publics : les avantages qui en résultent n'ont pas été recueillis par le fisc seulement; ses agens y ont aussi participé: on entend moins fréquemment ces murmures qu'excitait une longue habitude de soupçon contre ceux qui manient les affaires de finance. Les tribunaux ont cessé de retentir de ces procès honteux, nés des débats sur le partage du butin; ou, s'ils sont encore occupés d'affaires de ce genre, elles ont une origine antérieure à votre Gouvernement.

Le sénatus-consulte du 28 floréal dernier a ajouté un nouveau caractère à la présentation de ces Comptes, en ordonnant qu'ils seraient revêtus préalablement du *visa* de l'Archi-trésorier de l'Empire; cette formalité importante a été remplie, et ne diminue en rien la responsabilité dont aucun agent du Trésor ne doit craindre le poids.

Observations générales sur les comptes de l'an 12.

Les formes des Comptes précédens sont conservées dans ceux-ci. On y retrouve aussi les deux divisions principales prescrites par la loi : l'une est le compte de la Caisse centrale; l'autre, celui de toutes les Caisses, dont la première est le centre.

Les états relatifs aux exercices antérieurs à l'an 12 correspondent aux états des deux Comptes publiés en l'an 11 et en l'an 12; ils en sont la suite; ils doivent successivement les compléter, et la réunion de ces divers tableaux suffira pour former le compte des différens Exercices, soit en recette, soit en dépense. C'est pour faciliter ce travail et pour mieux établir la situation réelle du Trésor,

que j'ai fait rédiger un état (1) qui contient le sommaire de toutes les opérations faites depuis quatre ans. Les rapprochemens qu'on y trouve font connaître que la répartition successive des moyens généraux du Trésor, entre les divers Exercices dont il acquitte les dépenses, est plus ou moins différente des rentrées effectuées pendant l'année même sur chacun de ces Exercices. Le crédit ouvert par la loi annuelle de finance, est la seule limite pour l'acquit des dépenses. Les rentrées successives, quelle que soit leur origine, forment un fonds général applicable à tous les Exercices, pour toutes les parties du service dont les crédits ne sont pas épuisés. Votre Majesté règle elle-même, chaque mois, l'emploi des moyens, et les distribue suivant les besoins des divers services, et pour le paiement des créances définitivement liquidées. Elle connaît jour par jour, avec précision, les dépenses faites pour chaque service, à mesure que l'année s'écoule, et les moyens certains qui seront disponibles jusqu'à ce qu'elle soit révolue.

La distinction des Exercices n'existe réellement que dans les comptes, et n'aurait aucune utilité à l'égard du matériel des fonds en caisse. Elle a pour objet de maintenir l'ordre que vous avez rétabli dans l'administration des deniers publics, et de faire connaître, à toutes les époques de l'année, la situation de nos finances. Ainsi tous les fonds, de quelque source qu'ils proviennent, sont propres à toutes les dépenses; et cette faculté d'en disposer indistinctement augmente les moyens, diminue les négociations de valeurs et entretient la circulation des espèces.

Cet avantage résulte essentiellement de la réunion de tous les revenus de l'État dans une caisse unique. Un Exercice qui commence n'a pas encore la disposition des moyens qu'il obtiendra ensuite; et pour que les dépenses qui lui sont propres puissent être acquittées, il est nécessaire qu'il soit d'abord aidé par les recettes des Exercices précédens, et de même il aidera plus tard les Exercices qui suivront. La balance s'établit bientôt; et l'ordre est tel, que la somme des emprunts réciproques des Exercices est compensée par les remboursemens. Ces viremens facilitent le service, et les revenus de l'État reçoivent, en dernier résultat, leur application régulière, légale et annuelle.

Les pièces ou acquits sur lesquels s'établit le complément des recettes des Exercices arriérés, n'entrent que tardivement au Trésor, et diverses causes y contribuent. Une partie des dépenses à sa charge est acquittée par les Régies et Administrations, et spécialement par celle de l'Enregistrement. Les pièces de ces dépenses sont ensuite versées à la Caisse centrale pour comptant, à la décharge

(1) Etat coté U.

de ces établissemens, et mises en règle par les ordonnances des Ministres compétens. La plus grande partie des avances de cette nature, sur les Exercices antérieurs à l'an 10, n'a été réglée que pendant l'an 12, et a été portée en recette et en dépense sur ces Exercices, dans le Compte soumis aujourd'hui à Votre Majesté.

La nécessité de cette opération, qui n'est que d'ordre, résulte des dispositions de plusieurs lois, dont quelques-unes sont déjà anciennes. Elles veulent que toutes les opérations essentielles de finances entrent dans la comptabilité du Trésor; et cependant les meilleurs Ministres travaillèrent en vain pendant deux siècles à l'établissement, si facile en apparence, d'une caisse unique recevant tous les revenus, et faisant toutes les dépenses. Un grand nombre de lois et de réglemens attestent leurs efforts; mais toujours des prétentions particulières élevèrent une résistance plus efficace : des individus, en opposition avec le fisc, défendirent les profits d'un grand abus, avec la même chaleur que s'ils eussent défendu leur patrimoine; et des lois protectrices de l'intérêt général furent moins puissantes que l'intérêt personnel.

La déclaration du 17 octobre 1779 s'exprimait clairement sur cette matière : « Toutes les recettes et tous les paiemens doivent passer par le Trésor, de » manière qu'en ouvrant ses registres, on puisse voir clairement les dépenses et » les revenus ordinaires de chaque année, et séparément, le montant des dépenses » et des ressources extraordinaires. » Nonobstant ces dispositions précises, les affectations stipulées dans divers réglemens et traités, des destinations spéciales, et une foule de réclamations particulières, suscitèrent de nouvelles difficultés. Vous les avez fait cesser, Sire, pour la plus grande partie; et quoiqu'il y ait encore à desirer, je crois qu'à aucune époque, nos finances n'ont présenté autant d'unité qu'aujourd'hui.

Les recettes et dépenses, pour les exercices arriérés, qui ne sont entrées que pour ordre dans la comptabilité du Trésor pendant l'an 12, s'élèvent à environ 48 millions (1). Elles concernent les années 6 et suivantes, jusques et compris l'an 9. Pour connaître le montant des recettes et des dépenses réelles faites au Trésor pendant l'année qui vient de s'écouler, il faut déduire cette somme des résultats généraux (2).

La somme à déduire n'est aussi considérable que parce qu'on avait différé,

(1) État coté RR.

(2) Etats cotés C, D et M.

pendant plusieurs années, de mettre en règle les avances de cette nature, et parce qu'avant l'an 10 elles avaient pour objet divers services, dont les dépenses ont été ramenées au Trésor et sont maintenant payées par ses agens immédiats. Ces prélèvemens n'ont guères d'autre objet aujourd'hui que la partie des frais de justice dont l'acquittement ne peut être retardé, et dont la quotité ne peut être prévue avec exactitude pour chaque département. L'attention immédiate que vous y avez donnée, Sire, ne permettra plus que de semblables retards se renouvellent : ces avances seront réglées en temps opportun, et n'occasionneront plus une irrégularité apparente dans les comptes de chaque Exercice. Des dépenses de détail faites depuis cinq ou six années, dont les pièces sont en très-grand nombre, et dont les agens peuvent avoir été déplacés, éloignés ou être décédés, ne peuvent pas toujours être soumises à une vérification utile. Bientôt un travail aussi tardif n'est plus considéré que comme une mesure d'ordre, et il n'a souvent d'autre effet que d'assurer l'impunité à des malversations qu'un examen moins différé eût réprimées efficacement ou qu'il eût même prévenues.

Je vais faire connaître la cause de quelques différences qui existent entre les résultats en dépense, et ceux qui ont été précédemment publiés : elles proviennent d'annullations dont le montant a été rétabli aux crédits des Ordonnateurs. Ainsi, quelques envois de fonds aux Colonies, expédiés à la fin de l'an 11, n'étant pas parvenus à leur destination, et les valeurs composant ces envois ayant été réintégrées au Trésor, la dépense qui en avait été faite a depuis été annullée. La même opération a lieu, au commencement de chaque trimestre, pour les fonds envoyés dans les départemens, et affectés à des paiemens de la dette publique ou à des ordonnances ministérielles, lorsque six mois se sont écoulés sans réclamation de paiement. Ces fonds sont alors rétablis au Trésor par les Payeurs, en *déclarations* qui leur sont renvoyées comme comptant pour d'autres services (1). Cette marche rend aux Ordonnateurs et au Trésor, la faculté de disposer des fonds restés sans emploi, et prévient la stagnation des espèces.

La distinction des fonds généraux et des fonds spéciaux a été conservée dans les Comptes de l'an 12 ; elle est d'une nécessité indispensable pour connaître la situation exacte du service général essentiellement propre au Trésor, et la situation des services particuliers et locaux dont il n'est chargé que par attribution. La réunion de ces services facilite les secours qu'ils se prêtent réciproquement ; mais,

(1) Execution de l'arrêté du 23 germinal an 11, Bulletin n.° 269.

en dernier résultat, les fonds qui leur appartiennent reçoivent régulierement leur application.

J'ai fait connaître, dans le rapport de l'année dernière, les diverses natures de recettes spéciales versées au Trésor. Elles se sont élevées pendant l'an 12, à la Caisse centrale, à la somme de 44 millions (1), et une somme égale a été appliquée, pendant le même temps, aux services spéciaux (2). Le montant de ces recettes, dans le Compte général des Caisses extérieures, est plus considérable, parce qu'il comprend des recettes qui ne sont point versées à la Caisse centrale, telles que le centime réservé pour les non-valeurs, et les centimes spéciaux affectés aux dépenses de l'arpentage des communes, et imposés additionnellement à la contribution foncière. Cette dernière nature de recette s'élève à environ deux millions et demi pour l'an 12. La proportion de ces centimes ayant été augmentée pour l'an 13 dans un grand nombre de départemens, cette imposition spéciale s'élève pour cette année à environ six millions. La loi réglera définitivement les mesures provisoirement autorisées.

Un état sommaire et final (3) rapproche la totalité des opérations comprises dans les deux Comptes du Trésor, sous le rapport des fonds généraux, soit en recette, soit en dépense. Les recettes effectuées pendant une année dans les départemens, et les versemens faits au Trésor public pendant le même temps, se balancent de telle sorte, que, sur un mouvement de fonds qui s'élève à 812 millions, il n'y a qu'environ un million de différence entre les résultats de ces deux Comptes. Les mêmes rapports existent entre le montant des fonds expédiés pendant l'an 12 par la Caisse centrale, et les dépenses faites par les Payeurs du Trésor; les dernières remises faites à ces Agens à la fin de l'année, n'ont pu être réalisées et appliquées par eux au service qu'après le 1.er vendémiaire suivant; mais les fonds en caisse au commencement de l'année, et qui leur avaient été expédiés précédemment, avaient pareillement servi à acquitter des dépenses pour des sommes équivalentes.

Exercices de l'an 8 et des années antérieures.

Pour mettre de la clarté dans les résultats des états relatifs aux Exercices de l'an 8 et des années antérieures, et assurer l'exécution de la loi du 4 germinal an 11 (4), il

(1) Etat coté B.
(2) Etat coté L.
(3) Etat coté RR.
(4) Titre II, art. 3.

il a été nécessaire de déduire (1) les recettes qui n'étaient que fictives et d'ordre ; ce qui reste doit être transporté à l'Exercice an 9, à titre de supplément de ressources réelles.

Les dépenses faites en numéraire ou valeurs représentant numéraire, pour le compte de ces Exercices, se sont élevées, pendant l'an 12, à environ 37 millions (2); mais, pour l'acquit de ces dépenses, il n'y a eu de sortie réelle d'espèces que 3 millions et demi ; le surplus consiste en avances mises en règle, et en compensations avec des débiteurs. Ces 3 millions et demi ont été prélevés sur le fonds que vous avez affecté à ces anciens Exercices, pour solder les dépenses qui, par leur nature, sont susceptibles d'être acquittées en numéraire; près de 1,100,000 francs ayant cette destination, étaient encore disponibles au 1.er vendémiaire dernier (3).

Une somme de 1,105,000 fr. en rentes, était aussi disponible à la même époque sur le fonds de 3,700,000 fr. de rentes créées par la loi du 30 ventôse an 9, pour le service de l'an 8 et années antérieures (4). Près de 17 millions et demi de créances de ces années ont été éteintes par 693,000 fr. de rentes inscrites pendant le cours de l'an 12, à raison de 3 pour cent pour les créances des années 5, 6 et 7, et à raison de 5 pour cent pour celles de l'an 8.

La portion de crédit en rentes disponibles au 1.er vendémiaire dernier, et qui est affectée au paiement des anciennes créances des Ministères, sans égard à la limitation des sommes précédemment réglées pour chaque Exercice, excède les dispositions faites sur les crédits généraux pendant chacune des années 11 et 12. Elle sera appliquée au paiement des dépenses de ces Exercices qui seront reconnues pendant l'an 13, soit par le Conseil de liquidation, soit par les Ministres des divers départemens, pour les parties qui les concernent.

Le Trésor a fait pendant l'an 12 des recouvremens sur les restes des produits de l'an 9. Presque tous les versemens de l'administration de l'Enregistrement, sur cet Exercice, ont été effectués en pièces de dépenses; mais ils n'en ont pas moins été pour le Trésor une valeur réelle; ils ont été imputés sur les crédits des Ministres ordonnateurs de ces dépenses, et le Trésor a été libéré d'autant. Exercice de l'an IX.

(1) État coté A, n.° 1.er

(2) État coté P, 1.re division.

(3) État *idem*.

(4) État *idem*, 2.e division.

2

Le crédit en domaines nationaux affecté à l'Exercice de l'an 9, présentait au 1.er vendémiaire, un reste à rentrer de 12 millions et demi. Les sommes dues pour le prix des domaines vendus avant le 1.er vendémiaire an 13, en exécution des lois de l'an 10, viennent d'être déléguées à la caisse d'amortissement. Ces mesures permettent de porter dès-à-présent en recette le complément des crédits en domaines affectés par les lois aux Exercices 9 et 12, et qui, réunis, montaient à 35 millions. Elles libèrent en même temps le Trésor, envers cette caisse, des sommes qu'il lui doit, à raison de diverses affectations réglées par les lois.

Le transport qui a été fait à l'Exercice de l'an 9 (1), de 7,213,000 francs, provenant des recettes de l'an 8, faites pendant l'an 12, est une suite des dispositions de la loi du 4 germinal an 11 (2). Elle a affecté à l'exercice de l'an 9, 31 millions à prélever sur les recettes des exercices précédens. Au 1.er vendémiaire dernier, le Trésor public avait encore à recevoir sur ces produits, une somme de 6 millions.

Les notes qui accompagnent les états de dépenses de l'an 9, font connaître les mesures qui ont été ordonnées par Votre Majesté pour procurer à cet Exercice un supplément provisoire de crédit; il est de 8 millions, qui ont été prélevés sur le fonds en numéraire réservé pour l'an 8 (3). Ce supplément était devenu nécessaire pour mettre en règle les paiemens faits pour la solde des troupes et diverses autres avances; la loi qui réglera le montant du crédit définitif de cet Exercice, sera le complément nécessaire de ces dispositions.

Le Trésor ayant employé les moyens disponibles de quelques Exercices pour acquitter les dépenses affectées sur les revenus propres à l'an 9 (4), dont la rentrée était retardée, il rétablira ces sommes aux crédits des exercices respectifs, et ils auront ainsi la jouissance entière des moyens qui leur sont assignés par les lois.

Exercice de l'an X.

L'Exercice de l'an 10 est celui qui, dans ces comptes, présente le moins d'opérations, soit en recette, soit en dépense. Dans le résultat général de la situation comparée des exercices (5), les recettes et les dépenses effectuées se balancent à la différence seulement de 3 millions d'excédant de recettes. La situation de cet Exercice offre des résultats satisfaisans, sous le rapport des crédits, et sous celui

(1) État côté A, n.° 2.
(2) Titre II, art. 3.
(3) État coté P, 1.re division, n.° 3.
(4) État coté U.
(5) État *idem*.

des moyens ; le fonds de 30 millions en domaines nationaux, que la loi lui avait affecté, a été jugé inutile, parce que les autres moyens balançaient les dépenses.

Des mesures vont être prises pour clore le Compte des deux Exercices 9 et 10. Un fonds supplémentaire donnera en outre la marge suffisante, soit pour acquitter les taxations des Receveurs, évaluées à près d'un million pour chaque Exercice, soit pour régler les divers prélèvemens et remboursemens que ces comptables étaient autorisés à effectuer à cette époque. Ils ont atténué, par ces opérations, le net de leurs recettes, et il en résulte un vide apparent dans celles qui doivent parvenir à la caisse centrale. Il ne peut cesser qu'en admettant pour comptant, dans leurs versemens, des pièces de dépense pour une somme égale à ces prélèvemens, et en l'imputant à des crédits correspondans. Le fonds supplémentaire devra aussi couvrir le Trésor, des pertes provenant des faillites de quelques Receveurs, ainsi que du remboursement d'obligations protestées à défaut de recouvrement.

Exercice de l'an XI.

Les dépenses faites pendant l'an 12, pour l'Exercice de l'an 11, montent à 87 millions (1) ; les recettes versées au Trésor pendant le même temps, s'élèvent à 57 millions (2) ; elles sont donc, pendant l'an 12, inférieures de 30 millions aux dépenses. Cet Exercice est cependant porté, dans la situation comparée (3), comme en avance de plus de 11 millions envers les autres ; la raison en est que pendant l'an 11, une partie des moyens qui lui sont propres a été appliquée soit aux Exercices précédens pour les dépenses générales, soit à l'an 12 pour les avances relatives à la solde et à la dette publique. Une forte partie des sommes restant à rentrer au Trésor au 1.er vendémiaire dernier, pour complément des fonds affectés à cet Exercice, n'y arrivera qu'en acquits de dépenses déjà faites, et qui seront mises en règle pendant la présente année.

Les moyens extraordinaires de l'an 11 montaient à près de 25 millions. Le Trésor les a reçus en entier pendant l'an 12.

Le crédit ouvert au Ministère de la marine, sur cet Exercice, présentait, au 1.er vendémiaire dernier, un restant libre de 2,500,000 francs. Votre Majesté a provisoirement assigné à ce ministère un supplément de 5 millions, mais qui n'est point compris dans les États que je vous présente, Sire, parce qu'il n'a pas été nécessaire d'en user pendant l'an 12. Cette addition de crédit est justifiée et

---

(1) État coté G.
(2) État coté A, n.° 4.
(3) État coté U.

balancée par les produits, tant de la contribution volontaire que de diverses recettes accidentelles et imprévues. Ils donnent les moyens de porter le crédit général de l'an 11 à 624,500,000 francs.

Exercice de l'an XII.

La lenteur dans les opérations du Trésor est un mal qu'il faut continuellement combattre, parce qu'il tend sans cesse à se reproduire. Elles ont été sensiblement accélérées pendant l'an 12. Les recettes de cet Exercice avaient été évaluées à 700 millions. Cette somme était réalisée à la Caisse centrale, à douze millions près, avant la fin de l'année. Les recettes de l'Administration de l'enregistrement sont parvenues au Trésor plus promptement que dans les années précédentes. Celles des Douanes ont été pareillement moins retardées; cette Administration y verse aujourd'hui en nature les effets à terme donnés en acquits de droits de douanes, dont ses agens faisaient auparavant le recouvrement. Le Trésor en jouit au jour même de leur échéance.

Les recettes faites sur les contributions directes, comparées aux fixations réglées par la loi, présentaient annuellement une différence qui portait en grande partie sur le département de la Seine. Pour la première fois elles entreront au Trésor en totalité sur l'an 12; et si quelques parties des contributions de ce département ne peuvent être recouvrées, elle seront réimposées, comme elles le sont dans les autres parties de l'Empire, et cette différence ne sera plus à la charge du Trésor.

Les premières recettes qui ont été faites sur le produit des nouvelles ventes des Domaines nationaux, sont imputées à l'an 9 jusqu'à l'entier recouvrement des 20 millions affectés à cet Exercice; 15 millions des mêmes produits ont aussi été attribués à l'an 12. Il était nécessaire de faire jouir le Trésor aussi promptement que possible de cette affectation. Les dispositions à faire étaient d'autant plus faciles, que les sommes dues par les acquéreurs de Domaines nationaux vendus avant le 1.er vendémiaire dernier, en exécution des lois de l'an 10 et de l'an 12, excèdent le restant des 20 millions dus à l'an 9, et les 15 millions assignés à l'an 12. Vous avez ordonné, Sire, que le Trésor fît la délégation à la Caisse d'amortissement des sommes à payer par ces acquéreurs, et qu'il s'acquittât ainsi de celles qu'il lui doit, tant pour fonds d'amortissement que pour cautionnemens et autres produits de recettes spéciales. Il se chargera en recette du montant de cette délégation, qui le libère d'une somme égale, et elle sera portée en dépense sur les crédits législatifs.

La guerre dans laquelle nous sommes engagés, a rendu nécessaires de nouveaux supplémens de crédits pour les départemens de la guerre et de la marine. D'un autre côté, les traitemens accordés aux ecclésiastiques desservant les succursales,

ont augmenté la somme primitivement affectée aux cultes. Ces nouvelles dépenses ont porté les besoins de l'Exercice, de 700 à 762 millions; des mesures provisoires ont été prises en conséquence, et les moyens présentent des résultats égaux.

Pendant l'an 12, le Trésor a reçu 8 millions sur les douanes au-delà des évaluations, et 6 millions sur les mêmes produits, sont rentrés sur cet Exercice depuis le 1.er vendémiaire dernier. Je vous ai proposé, Sire, de faire verser par les Payeurs du Trésor un supplément à leurs cautionnemens, et cette nouvelle garantie de leur gestion a ajouté aux ressources non prévues de cet Exercice. L'accroissement des recettes extraordinaires et extérieures au-delà des premiers aperçus a aussi facilité l'addition de 62 millions au crédit général.

L'exécution des projets formés par Votre Majesté pour la prospérité de l'Empire, n'a point été suspendue par la guerre. Outre les fonds ordinaires destinés aux travaux des routes, 7 millions ont été assignés extraordinairement à leurs réparations; 2 millions l'ont été aux travaux du Simplon; une pareille somme à ceux des grands ponts; 6 millions aux canaux et desséchemens des marais; 2 millions et demi à la navigation intérieure, et 3 à la restauration des ports de commerce.

Après ces importantes dépenses, on peut remarquer encore avec quelle munificence, les sciences, les arts et les talens sont aujourd'hui encouragés; avec quel éclat nouveau sont relevés tous les établissemens où se déploie le génie de notre nation : mais si le Trésor a pourvu à tout ce qui lui a été demandé pour que tant de monumens, tant de richesses, auparavant enfouies ou ignorées, fussent offertes à notre admiration, qui de nous peut en jouir sans se rappeler par quelle main elles nous ont été rendues !

Je ferai connaître qu'aucun objet n'échappe à votre attention, Sire, en disant qu'elle s'est étendue à l'administration des grands théâtres où sont représentés les chefs-d'œuvres de la scène française, et plus particulièrement à celui où plus de magnificence exige aussi des dépenses plus considérables. Des administrateurs responsables y ont été préposés; un caissier a été nommé, et une gestion régulière établie pour l'an 12; les comptes sont rendus avec ponctualité; l'ordre et l'exactitude s'y font remarquer: c'est un premier pas vers l'économie.

Pour parvenir à acquitter les arrérages de la dette viagère et des pensions de toute nature avec la même exactitude que les intérêts de la dette constituée, cinq trimestres de ces arrérages ont été mis à la charge de l'Exercice an 12; et cent mille pensionnaires, habitans de toutes les parties de l'Empire, ont reçu, chacun dans son département, les sommes auxquelles ils avaient droit.

On eût craint de paraître former des vœux indiscrets, en demandant cette accélération dans les paiemens, au sein même de la paix. Vous avez accompli ces vœux pendant la guerre, Sire, et c'est d'après vos ordres que près de 100 millions ont été appliqués, pendant l'an 12, au paiement des rentes et pensions.

DIVERSES opérations moins générales, et cependant importantes, ont été consommées au Trésor, dans le cours de l'an 12 : je vais en rendre compte à Votre Majesté.

Grand-livre de la Dette publique.

Des dispositions ont été faites pour revêtir le titre fondamental des créanciers de l'État, de toutes les garanties et précautions prescrites par les lois.

Le Sénatus-consulte du 28 floréal an 12, porte que l'Archi-Trésorier de l'Empire arrête tous les ans le grand-livre de la dette publique. Cette opération, précédée des vérifications nécessaires, a eu lieu le 3 vendémiaire dernier; et le procès-verbal qui en a été dressé, sera joint au Rapport que je fais à Votre Majesté.

La loi du 23 août 1793 avait ordonné qu'il serait fait deux copies du grand-livre de la dette publique; que l'une serait déposée aux archives de la Trésorerie nationale, et que l'autre resterait dans les bureaux du Payeur général.

L'objet principal de cette mesure était à-la-fois de mettre le grand-livre à l'abri des accidens auxquels est exposé un exemplaire unique, quelque soin que l'on apporte à sa conservation, et de prévenir efficacement tous les autres dangers; mais la loi n'avait pas fixé d'époque, et jusqu'au commencement de cette année, il n'a existé qu'un seul exemplaire du grand-livre. Lorsque je rendis compte à votre Majesté de cet état de choses, vous me donnâtes l'ordre d'examiner quelles seraient les mesures les plus propres à assurer l'exécution de la loi; vous me prescrivîtes en même temps d'empêcher que ces mesures ne fussent connues avant d'être exécutées. C'est avec votre autorisation, Sire, que les dispositions suivantes ont eu lieu.

Une copie de tous les comptes ouverts sur près de cinq cents volumes qui composent aujourd'hui le grand-livre, s'exécute avec activité, et sera finie dans le mois. Elle est placée dans un dépôt isolé de toutes parts. Un gardien spécial veille à sa conservation, et un bureau particulier a été établi pour opérer sur cette copie des changemens correspondant à ceux de l'original. Ce travail sera constamment à jour. Il assure à toutes les époques les moyens de constater que le montant des

rentes inscrites au grand-livre, et celui des inscriptions émises, est semblable, soit collectivement, soit pour les diverses parties de la dette, au montant des copies authentiques qui seront conservées dans le dépôt.

Un contrôle manquait à la dette publique; cet établissement a été formé: et c'est ainsi que le Trésor et les créanciers de l'État ont reçu l'entière garantie que leur avaient promise les lois et la foi publique.

A la fin de l'an 8, Sire, vous donnâtes l'ordre qu'à l'avenir les rentes et pensions seraient payées en espèces. Un changement aussi desirable parut alors ne pouvoir s'effectuer que par l'intervention de la banque; tous les frais de service de cette nature étaient alors exhorbitans, et, quoique les fonds des rentes et pensions fussent remis ponctuellement, et à l'avance par le Trésor, on ne fut pas surpris de voir cette dépense, portée pour l'Exercice de l'an 9, à près de 1,200,000 francs. J'ai obtenu successivement des améliorations. Elle a été réduite pour l'Exercice de l'an 10, à 700,000 francs, et pour l'an 11, à 200,000 francs, parce que j'ai cessé, dans cette dernière année, de faire effectuer ces paiemens dans les départemens, par les correspondans de la Banque. L'accroissement de ce service a porté ces frais, pour l'an 12, à 250,000 francs. Ce paiement est aujourd'hui ramené au Trésor, et les frais ne montent pas à 40,000 francs. Le Trésor a gagné à ces changemens, non-seulement la différence entre cette somme et celle qui était précédemment allouée, mais encore la jouissance des fonds qui restaient à la disposition de la Banque à Paris et dans les Départemens, pour les arrérages non réclamés. Mode de paiement des Rentes et des Pensions.

Rien n'a été négligé pour assurer la promptitude des paiemens, et les rendre plus commodes pour les rentiers et les pensionnaires.

Les dépenses ou pertes résultant de la négociation des valeurs du Tresor sont, jusqu'à l'an 8, plongées dans le chaos. Il semble qu'on croyait n'avoir pas fait la dépense, parce qu'elle était ignorée ou déguisée; et comme on en dissimulait la grandeur, elle augmentait en secret, sans qu'on fût averti, par l'excès du mal, de la nécessité d'y mettre un terme. J'ai tenté de dissiper cette obscurité. Après de vains efforts, j'ai été obligé d'y renoncer. Il n'y a qu'un moyen de prévenir un tel désordre; c'est de régler les frais de chaque opération aussitôt qu'elle est faite. Maintenant les états détaillés des pertes à la négociation, sont dressés et vous sont remis à l'expiration de chaque trimestre. Pour quelqu'affaire que le compte de ces dépenses depuis l'an 8 soit demandé il peut être fourni sans retard, Toutes les parties se soldent complétement Services de trésorerie et frais de négociations.

pour les moindres appoints comme pour les plus grandes sommes. La plupart des bureaux du Trésor offrent des moyens de vérifier ces dépenses; elles sont soumises à des calculs précis et ceux à qui l'examen en est confié par Votre Majesté, doivent recevoir tous les éclaircissemens demandés, avoir accès à tous les registres: la communication d'aucune pièce originale ne peut leur être refusée. C'est parce que le mystère a trop long-temps présidé au réglement de ces dépenses, qu'elles doivent subir des examens plus sévères, et la sécurité de l'Ordonnateur ne serait pas complète si elles n'étaient jamais soumises à ces épreuves. Des comptes fréquemment rendus et vérifiés, rappellent à chacun son devoir ou sa situation.

C'est ici qu'il convient de mentionner d'autres opérations dans lesquelles les améliorations du service fait par le Trésor se font remarquer.

Je remettrai d'abord sous les yeux de Votre Majesté les changemens qui ont eu lieu dans les traités successivement faits pour le service du Trésor. Depuis l'an 8 jusqu'à la fin de l'an 10, diverses associations en ont été chargées; et toutes les fois qu'un changement a eu lieu, il en est résulté de nouvelles économies. En l'an 11, il est passé dans les mains d'une association de Receveurs généraux, et les conditions auxquelles j'ai réglé le traité fait avec eux, étaient propres à leur assurer les avantages modérés, mais suffisans, dont je voudrais toujours faire jouir les agens que le Trésor emploie; et cependant cette association, qui a fait une partie importante du service de l'an 11 et de l'an 12, a fini sans avoir obtenu les bénéfices que les conditions de son traité semblaient lui garantir.

Il est aisé d'en rendre raison; c'est qu'une association nombreuse et dispersée met rarement dans ses opérations l'ensemble et la suite nécessaires: elle ne peut être aussi vigilante, aussi économe, aussi réservée sur ses projets, qu'un individu ou qu'un petit nombre d'associés qui concentrent leurs efforts, et portent un intérêt moins divisé au succès de leur entreprise; c'est aussi parce que le service de la banque et celui de la finance ne se concilient pas aisément et sont rarement réunis dans les mêmes mains sans dommage pour l'un ou pour l'autre.

Le traité pour le service de l'an 13 est le plus avantageux, pour le Trésor, qui ait été fait depuis long-temps. Les agens de ce service ne sont point, comme les associations qui les ont précédés, chargés du recouvrement des produits non soumissionnés. Ces produits n'étaient, avant le 1.er vendémiaire dernier, réalisés à Paris qu'environ un mois et demi après que les comptables des départemens les avaient reçus. Aujourd'hui, le Trésor fait directement ce recouvrement au moyen de mandats tirés à l'avance sur les recettes présumées. Dans la quinzaine qui précède leur

leur échéance, il emploie une partie de ces valeurs dans ses envois de fonds aux caisses extérieures, et elles font pour lui office de comptant. Ces dispositions n'étant faites que dans une proportion moyenne, ces effets sont ponctuellement payés à présentation. Ce nouveau mode de service vaut constamment au Trésor la jouissance d'un fonds de 12 millions.

On pourrait s'étonner qu'une disposition si desirable ait été aussi long-temps différée. On s'en étonnera encore plus en apprenant que depuis plus de deux ans vous en aviez pressenti l'utilité et que vos ordres en pressaient l'exécution. Mais après une cessation de tout crédit, pendant plusieurs années, il fallait qu'il fût rendu aux valeurs émises par le Trésor; il fallait que l'expérience eût fait connaître les ressources de chaque département; il fallait en un mot que le Trésor eût recouvré, et même sans s'en prévaloir avec trop d'empressement, un privilége sans lequel il n'est que le sujet passif des pratiques de ses propres agens; cet avantage que je prise au-dessus de tous les autres, qu'aucun sacrifice ne paie trop chèrement, c'est la confiance générale.

Réglement du Compte des bons au porteur.

L'artifice ordinaire des comptables qui ont malversé, consiste à ne compter jamais, ou du moins à compter plus tard, dans l'espérance que l'intérêt qu'on portait à une affaire récente, s'affaiblira jusqu'à cesser entièrement à mesure qu'elle vieillira, que les chefs de l'administration se lasseront, que leurs successeurs seront distraits par d'autres objets, et qu'un délit d'abord grave ne paraîtra plus un délit, s'il est demeuré impuni.

C'est ce que démontrent les difficultés que j'ai éprouvées pour le réglement du compte des bons d'arrérages de rentes et pensions que j'ai fait établir pendant l'an 12.

L'admission de ces bons en paiement des contributions avait ouvert une ample carrière à l'agiotage. La cupidité fut stimulée par la grandeur des bénéfices, et de faux bons furent fabriqués; aux premières poursuites qui furent faites contre les auteurs des faux, les récriminations de quelques comptables contre leurs subordonnés, de ceux-ci contre leurs chefs, présentèrent un spectacle déplorable d'agens qui se rejetaient mutuellement la honte d'un délit qui leur était commun. Toutes ces affaires excessivement embrouillées n'ont pu être complètement réglées en ce qui concerne le Trésor.

Les résultats de la vérification qui a été faite présentent, avec toute l'exactitude qu'il a été possible d'y apporter, l'émission et la rentrée des bons aux porteurs, et l'état du déficit. Mais la conversion de ces valeurs en rescriptions, le renouvellement

ou la réassignation de ces derniers effets, leur échange par les Receveurs contre d'autres rescriptions admissibles par leurs Préposés, en paiement des contributions, ont occasionné tant d'opérations diverses, qu'il a été impossible de déterminer avec une entière précision la somme restant à rentrer.

Cependant, la situation générale de ces bons étant établie, je n'ai pas attendu l'apurement définitif des comptes de tous les Receveurs pour exiger le remboursement des déficit constatés. Quelques-uns résistent, et, entre autres, un comptable destitué, à l'égard duquel une enquête régulière pourra être nécessaire. Les comptables qui ont ainsi malversé sont connus, et leurs bénéfices illicites ont été évalués avec assez d'exactitude. Le tableau que je vous ai remis, Sire, vous les a fait connaître, ainsi que ceux dont la gestion a été irréprochable.

Recouvrement des anciennes créances du Trésor.

L'Assemblée constituante fit constater en 1791 le montant des anciennes créances non recouvrées. Suivant deux inventaires dressés à cette époque, les valeurs existantes au Trésor, tant bonnes à recouvrer ou à régler, que caduques, montaient à 192 millions. Il paraît, au peu d'attention qu'on fit à ces créances pendant le cours de la révolution, qu'elles furent regardées pour la plupart comme caduques, ou d'un recouvrement très-difficile.

Depuis 1791, ces créances actives ont été considérablement augmentées, tant par les arrêtés et les déclarations de la comptabilité nationale, que par les débets constatés par les diverses Commissions et par les Ordonnateurs. J'ai reçu de vous, Sire, l'ordre de les faire examiner. Un contrôle spécial a été établi près de l'Agent judiciaire du Trésor. Un conseil contentieux où sont appelés des hommes versés dans la comptabilité et les lois, discute ces affaires importantes pour le fisc et pour les citoyens. Ce retour sur le passé permet de calculer avec exactitude les sommes perdues dans l'abîme du désordre ; et cet examen a donné les moyens de classer les créances et de faire connaître celles dont le recouvrement peut être effectué.

Les compensations et les recouvremens réels faits en l'an 12, s'élèvent à près de 24 millions : mais la nature des créances qui restent, leur ancienneté, l'insolvabilité notoire de beaucoup de débiteurs, la confusion de leurs propriétés au profit du Gouvernement pour cause d'émigration ou de condamnation, l'état embarrassé de divers comptables, plusieurs débets qui disparaîtront lorsque les pièces produites auront été mises en règle, l'absence ou la fuite d'un assez grand nombre de ces débiteurs, tout conduit à croire qu'il faut être très-

modéré dans l'évaluation des sommes qui pourront être recouvrées successivement, et dans le cours de quelques années.

Pour ne pas laisser subsister au compte du Trésor des actifs chimériques, l'Agent judiciaire fait, tous les six mois, un rapport, à la suite duquel je propose à Votre Majesté de le décharger de l'obligation de poursuivre les débets à l'égard desquels tout espoir de recouvrement est perdu; et c'est après que le Conseil d'état a pris connaissance de chaque affaire et donné son avis, que Votre Majesté prononce.

A l'égard des autres débiteurs, ils n'obtiennent des facilités pour leur libération, que sur vos décisions, Sire; il est tenu registre de l'échéance des termes accordés, et le défaut de paiement aux époques déterminées fait cesser la faveur des délais.

Les affaires définitivement et régulièrement consommées ne sont l'objet d'aucune recherche : mais celles qui ne sont pas encore réglées, sont attentivement examinées; les détenteurs des deniers publics qui ont malversé, espèrent en vain d'être absous par le temps. Je nommerai à Votre Majesté ceux qui, par indifférence pour la chose publique, ou par des motifs encore plus condamnables, ont négligé les intérêts du fisc, ont profité des malversations, y ont connivé. La confusion était arrivée à un tel degré, qu'on a souvent désespéré de pouvoir porter la lumière dans les opérations antérieures à l'an 8; et ceux qui s'occupent de ces travaux, rebutés du peu de succès de leurs efforts, ont proposé plusieurs fois de renoncer à mettre ces affaires en règle: mais c'est un triomphe qu'il ne faut point laisser au désordre. Nous avons maintenant des points de reconnaissance au moyen desquels je crois pouvoir annoncer que nous sortirons de ce labyrinthe. Les comptables et autres sur lesquels le Trésor exerce son recours, opposent presque toujours une résistance contre laquelle les demandes et même des ordres positifs sont impuissans. La contrainte est souvent nécessaire; elle n'est jamais exercée qu'après que tous les autres moyens ont été épuisés, et avec le plus grand respect pour les lois qui protégent la liberté des citoyens.

Une réflexion ne paraîtra pas étrangère à ce rapport : c'est que la plupart des comptables et autres agens qui ont causé le plus de dommage au fisc, bien loin de s'enrichir, ont laissé leurs propres affaires dans une extrême confusion. Ceux-là seuls dont la gestion est trouvée irréprochable, possèdent en paix les biens qu'ils ont légitimement acquis; et si les uns éprouvent qu'il n'y a point de repos hors de la pratique des devoirs, l'exemple des autres sert à manifester qu'elle peut être la base des plus solides fortunes.

SIRE,

Le Trésor profite de tout ce qui se fait de grand et d'utile dans l'Empire; et je ne terminerai pas ce rapport sans y consigner un des principaux résultats d'une institution que nous pouvons déjà mettre au rang de vos plus beaux ouvrages.

Au milieu des calamités dont vous avez arrêté le cours, une malheureuse habitude s'était introduite de tout évaluer au prix de l'or. On avait si complétement oublié les principes qui distinguent la richesse de l'honneur, que plusieurs se croyaient moins honorés, parce qu'ils étaient moins rétribués. Il n'y avait rien dont on ne fît le prétexte d'une demande; on voulait des récompenses pour les devoirs remplis, pour ceux qu'on se proposait de remplir, pour les malversations qu'on avait empêchées, pour celles dont on s'était abstenu; on supposait qu'il pouvait exister un tarif de grâces pour la sagesse ou la probité, et il n'était pas rare d'entendre solliciter un prix pécuniaire pour le désintéressement même. Une récompense, une augmentation de traitement accordée à un seul, n'excitait, au lieu d'une émulation louable, qu'une foule de demandes chagrines et de comparaisons envieuses. Presque tous aspiraient à toutes les faveurs. On en sollicitait à titre d'avancement, à titre d'indemnité: les demandes se déguisaient sous toutes sortes de formes; mais toutes avaient pour terme commun l'argent.

Vous avez voulu, Sire, élever une digue puissante contre ce débordement d'une cupidité si contraire à nos anciennes mœurs, et aux habitudes honorables de notre nation; et parmi les avantages nombreux que lui promet une institution dont les récompenses sont essentiellement honorifiques, nous compterons celui d'avoir remis la vertu et la richesse aux places inégales assignées à l'une et à l'autre par la sagesse de nos pères.

Paris, le 15 Nivôse an XIII.

Le Ministre du Trésor public.
BARBÉ-MARBOIS.

MINISTÈRE

MINISTERE DU TRÉSOR PUBLIC.

COMPTE

DES

RECETTES ET DÉPENSES

FAITES

PAR LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

À PARIS,

PENDANT L'AN XII.

PREMIÈRE COMPTABILITÉ DU TRÉSOR PUBLIC.

À PARIS,

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

Nivôse an XIII.

4.

EXTRAIT de la Loi du 13 Novembre 1791, relative à l'organisation du Trésor public.

TITRE I.er

DE LA COMPTABILITÉ.

ARTICLE I.er

LA PREMIÈRE espèce de Comptabilité du Trésor public est purement *intérieure ;* elle ne s'étend pas au-delà des Caisses du Trésor public. Le Bordereau de fin d'année de cette première Comptabilité présentera le compte de toutes les Recettes et Dépenses faites par les Caisses du Trésor public (à Paris) depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année expirée, avec distinction d'exercices.

MINISTERE
DU
TRÉSOR PUBLIC.

RECETTE.

ÉTATS DES RECETTES

FAITES

PAR LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

À PARIS,

PENDANT L'AN XII,

SUR TOUS LES EXERCICES.

Les États qui suivent, présentent avec détail la nature et l'origine des *Recettes effectives*, ainsi que l'application et la nature des *Dépenses* de la même classe.

Les résultats des autres Recettes et Dépenses, qui ne sont que des opérations d'ordre, sont établis dans la *Balance générale*, ÉTAT coté O.

Suit l'ÉTAT coté A.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT A.

ORIGINE ET NATURE DES

FONDS GÉNÉRAUX

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Receveurs, sur contributions directes.	d'Adjudicataires de Coupes de bois.	en acquit de Droits de douanes.	de divers Débiteurs.
N.° I.er RECETTES en numéraire provenant						
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (*Principal.*)	159,339.					
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIS.ons de l'Enregistrement et des domaines — *Divers produits.*	8,797.					40,742.
— de l'Enregistrement et des domaines — *Bois nationaux.*						
— des Douanes						
RECETTES DIVERSES. Cautionnemens	9,100.					
Indemnités de conscrits	705.					
Versemens sur débets	261,788.	102,993.				
A différens titres	133,640.					
PRODUITS D'EFFETS NÉGOCIÉS OU RECOUVRÉS. Rescriptions négociées par la caisse d'amortissement pour le trésor public, et admissibles en paiement de domaines nationaux vendus antérieurement aux lois des 15 et 16 floréal an X. (*Arrêté du 27 germinal an XI.*)			1,493,768.			
Obligations sur rachats de rentes, cédules pour domaines nationaux &c., versées à l'administration de l'enregistrement pour en suivre le recouvrement.	10,695.					
TOTAUX des Recettes sur l'an VIII et antérieurs	584,164.	102,993.	1,493,768.			40,742.
A déduire le montant des recettes faites en *récépissés du caissier des recettes* (*)						
TOTAUX des recettes en numéraire ou valeurs représentant numéraire, sur l'an VIII et années antérieures, et dont le montant doit être ajouté, au tableau suivant n.° 2, aux recettes propres à l'exercice de l'an IX	584,164.	102,993.	1,493,768.			40,742.

RECETTES EN

N.° I.er *bis.*

RÉSUMÉ DES RECETTES EN VALEURS DIVERSES, imputées sur l'an VIII et années antérieures:

- Cédules sur domaines — Capitaux ....
- Cédules sur domaines — Intérêts ....
- Rescriptions sur domaines vendus antérieurement aux lois des 15 et 16 floréal an X.
- ——— sur capitaux de rentes nationales ....
- ——— sur divers produits ....
- Inscriptions au grand-livre (*Capitaux*) ....

RECETTES EFFECTIVES.

DU TRÉSOR PUBLIC.

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS du Trésor sur divers produits.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.
de l'an VIII et années antérieures.						
2,566,703.	15,360.	....	....	....	....	2,741,402.
213,711.	405,813.	....	....	30,209,532.	....	30,878,595.
19,260.	....	....	....	....	....	19,260.
23.	....	....	....	....	....	23.
....	....	....	....	....	....	9,200.
....	39,000.	....	....	....	....	39,705.
....	....	....	....	....	....	364,781.
308,617.	5,702.	....	....	46,744.	....	494,703.
....	....	....	....	....	....	1,493,768.
1,417,517.	....	....	....	....	....	1,428,212.
4,525,831.	465,875.	....	....	30,256,276.	....	37,469,649. *Voir l'État* C.
....	....	....	....	30,256,276.	....	30,256,276.
4,525,831.	465,875.	....	....	....	....	7,213,373.

OBSERVATIONS.

Toutes les sommes rentrées à la caisse centrale, à dater du 1.er vendémiaire an XI, et provenant des recettes propres à l'an VIII et antérieures, doivent être ajoutées aux ressources de l'an IX, dans les proportions déterminées par la loi du 4 germinal an XI. En conséquence les recettes ci-contre sont ajoutées dans le tableau suivant, n.° 2, aux recettes sur les contributions de l'an IX. La distinction a dû en être établie, 1.° afin de constater plus exactement la rentrée des contributions propres à l'an IX; 2.° parce que les fonds spéciaux propres à ces deux Exercices doivent continuer à être séparés.

(*) Les recettes ordinaires détaillées ci-contre, comprennent 30,256,276 fr. de *récépissés du caissier des recettes*. Ces récépissés représentent, presque en totalité, des versemens de pièces de dépenses, acquittées en l'an VIII et années antérieures par l'administration de l'Enregistrement pour frais de justice, dépenses de prisons, &c. Ces recettes n'entrent que pour ordre dans la comptabilité du trésor; et les acquits ainsi versés comme comptant par la Régie, sont de suite passés en dépense, au moyen des ordonnances de régularisation délivrées par les ministres que chaque nature de dépense concerne. C'est parce que ces recettes en *récépissés* sont fictives, qu'il en a été fait ici déduction sur le montant des ressources réelles à affecter à l'exercice de l'an IX, en exécution de la loi du 4 germinal an XI.

Les comptes du Trésor seroient incomplets et ne pourraient être établis avec exactitude, ordre et clarté, si ces recettes et ces dépenses n'y étaient comprises aussitôt qu'il en est justifié.

VALEURS DIVERSES.

....	48,953.	92,196.	33,333,456. *Voir l'État coté* C.	Ces Recettes en *valeurs diverses* ne concernent que les Exercices de l'an VIII et des années antérieures, et sont affectées par les lois et arrêtés aux dépenses de ces Exercices. *Voir* l'ÉTAT coté D.
....	43,243.			
....		2,411,741.		
....		939,904.		
....		173,335.		
....		29,716,280.		

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

*Suite de l'*ÉTAT A.

ORIGINE ET NATURE

FONDS GÉNÉRAUX

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Receveurs généraux.	d'Adjudicataires de Coupes de bois.	en acquit de Droits de douanes.	de divers Débiteurs.
N.° II. RECETTES SUR						
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (*Principal*)						
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines — *Divers produits.*	1,872.					
— des Domaines — *Bois nationaux.*				2,784.		
— des Douanes						
— des Monnaies						
RECETTES DIVERSES. Cautionnemens						
— Versemens sur débets	4,539.					
— A divers titres	27,796.					
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES	65,975.					
Il faut ajouter ici, 1.° *Le produit de la vente des domaines nationaux* (Lois des 15 et 16 floréal an X) *reçu pendant l'an XII, et applicable à l'an IX*						
2.° *Le produit de Rescriptions sur domaines nationaux* (Lois idem), *versé par la caisse d'amortissement.* (Arrêté du 28 ventôse an XII)	8,474.		408,076.			
TOTAUX des Recettes propres à l'an IX	108,656.		408,076.	2,784.		
REPORT des Recettes en numéraire, provenant de l'an VIII et années antérieures, applicables à l'an IX, et détaillées d'autre part n.° 1.er	584,164.	102,993.	1,493,768.			40,742.
TOTAUX des Recettes affectées au service de l'exercice de l'an IX	692,820.	102,993.	1,901,844.	2,784.		40,742.
N.° III. RECETTES SUR						
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (*Principal.*)						
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des Domaines (*) — *Divers produits.*	85,234.					
— des Domaines (*) — *Bois nationaux.*				100.		
— des Douanes						
RECETTES DIVERSES. Versemens sur débets						
— Cautionnemens	1,399.					
— A divers titres	85,286.	393.				
TOTAUX des Recettes sur l'Exercice de l'an X	171,919.	393.		100.		

DES RECETTES EFFECTIVES.

DU TRÉSOR PUBLIC. *(Suite.)*

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS du Trésor sur divers produits.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.

L'EXERCICE DE L'AN IX.

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS du Trésor sur divers produits.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.
241,725.	....	....	....	....	....	241,725.
199,124.	340,094.	....	....	17,639,472.	....	18,180,562.
64,342.	9,128.	....	....	....	....	76,254.
1,228.	....	....	....	....	....	1,228.
28,625.	....	....	....	117,818.	....	146,443.
....	....	....	....	15,189.	....	15,189.
....	....	....	....	....	....	4,539.
15,718.	....	....	....	....	6,445.	49,959.
....	....	....	....	....	....	65,975.
5,742,227.	....	....	....	....	....	5,742,227. *Voir l'État* C.
....	....	....	....	....	....	416,550.
6,292,989.	349,222.	....	....	17,772,479.	6,445.	24,940,651. *Voir l'État* C.
4,525,831.	465,875.	....	....	....	....	7,213,373.
10,818,820.	815,097.	....	....	17,771,479.	6,445.	32,154,024.

On a ajouté aux recettes propres à l'an IX les rentrées sur l'an VIII, et le produit des domaines nationaux vendus en exécution des lois de l'an X. Ces ressources sont affectées à l'an IX par les lois des 30 ventôse an IX et 4 germinal an XI.

Sur le crédit de 20 millions, montant du produit des domaines nationaux affecté à l'an IX, il est entré à la caisse centrale,

Pendant l'an XI.................... 1,315,451.
Pendant l'an XII.................... 6,158,777.

TOTAL........ 7,474,228

La somme de 17,639,472f en récépissés du Caissier des recettes, versée par l'administration de l'Enregistrement, représente une partie des avances faites pendant l'an IX par cette administration, et qui ont été régularisées pendant l'an XII par les divers Ministres que ces dépenses concernaient.

L'EXERCICE DE L'AN X.

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS du Trésor sur divers produits.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.
378,334.	....	....	....	....	....	378,334.
180,100.	234,465.	....	....	1,200,700.	....	1,700,499.
....	....	....	....	....	....	100.
2,576.	....	....	....	....	....	2,576.
....	....	....	....	86,492.	....	86,492.
....	....	....	....	....	....	1,399.
747,776.	....	....	....	....	162,191.	995,646.
1,308,786.	234,465.	....	....	1,287,192.	162,191.	3,165,046. *Voir l'État* C.

(*) Les versemens en numéraire ou valeurs représentant numéraire, provenant de l'administration de l'Enregistrement sur l'exercice de l'an X, et parvenus à la caisse centrale, pendant ladite année et les suivantes, sont inférieurs au montant annoncé dans l'an XI, du produit net des recettes de cette administration.

Cette différence provient, 1.° de ce que les états fournis par l'administration avaient compris comme numéraire des valeurs qui n'en font pas office. Un premier examen a déjà donné lieu à une réduction certaine de 6,200,000 fr.

2.° De ce que le trésor comptait alors par exercice, tandis que la régie comptait par gestion d'année. Il en est résulté que des recouvremens faits pendant l'an X ont dû être attribués, par le trésor, aux exercices auxquels ils appartenaient par leur origine. (*Voyez Compte de l'an XI, p. 6.*) Un contrôle spécial a depuis été établi au trésor public, et il a fait cesser les inconvéniens de cette discordance.

3.° Parce que la totalité des pièces de dépenses acquittées par la Régie, pour le compte des ministres, n'a pas encore été mise en règle par les ordonnances.

Suite de l'ÉTAT A.

FONDS GÉNÉRAUX

ORIGINE DES RECETTES.		NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Receveurs généraux.	d'Adjudicataires de Coupes de bois.	en acquit de Droits de douanes.	de divers Débiteurs.
N.° IV. RECETTES SUR							
CONTRIBUTIONS DIRECTES.	Excédant des soumissions						
	Contribution volontaire pour la guerre			2,823,516.			
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ONS	de l'Enregistrement et des domaines — *Divers produits.*	3,056,435.					5,516.
	de l'Enregistrement et des domaines — *Bois nationaux.*	963.			256,548.		
	des Douanes	75,634.				1,478,993.	
	des Postes	930,054.	33,822.				
	des Monnaies	582,433.					
	de la Loterie	900.					
RECETTES DIVERSES.	Vingtième de l'octroi des villes						
	Indemnité de conscrits	87,606.					
	Versemens sur debets	8,327.					
	Dons pour la guerre	409.					
	A différens titres	61,770.	201,205.				
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES		3,704,826.	21,186,087.				
TOTAUX des recettes sur l'exercice de l'an XI		8,509,357.	21,421,114.	2,823,516.	256,548.	1,478,993.	5,516.
N.° V. RECETTES SUR							
CONTRIBUTIONS DIRECTES.	Foncière. *(Principal)*			210,000,000.			
	Personnelle, mobilière et somptuaire			31,880,079.			
	Centimes additionnels auxdites contributions *(pour dépenses fixes)*			18,930,164.			
	Portes et fenêtres			16,000,000.			
	Patentes			17,512,722.			
	Contribution volontaire pour la guerre			18,739,503.			
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ONS	de l'Enregistrement et des domaines — *Divers produits*	12,727,979.					885,767.
	de l'Enregistrement et des domaines — *Bois nationaux*	23,315.			39,234,837.		
	de l'Enregistrement et des domaines — *Domaines nat.aux*						
	des Douanes	3,000.				20,602,318.	
	des Postes	4,348,173.	66,827.				
	des Monnaies	200,003.					
	de la Loterie	2,510,000.	13,148,500.				
	des Salines		979,984.				
RECETTES DIVERSES.	Recettes sur cautionnemens	21,600.		20,883,462.			1,352,600.
	Vingtième de l'octroi des villes						
	Indemnités de conscrits	78,845.					
	Versemens sur débets	100,000.	285,613.				
	Dons pour la guerre	29,120.	1,200,000.				
	A différens titres	116,943.	7,081.				
RENTES NATIONALES *(Produit de)* négociées par la caisse d'amortissement		7,005.		66,253.			
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES		7,721,894.	86,099,241.				
TOTAUX des recettes sur l'exercice de l'an XII		27,887,877.	101,787,246.	334,012,183.	39,234,837.	20,602,318.	2,238,367.

DES RECETTES EFFECTIVES.

DU TRÉSOR PUBLIC. *(Suite.)*

BONS À VUE.	RESCRIPTIONS du Trésor sur divers produits.	RESCRIPTIONS de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
L'EXERCICE DE L'AN XI.							
53,120.	......	......	......	......	......	53,120.	Le principal des contributions directes de l'an XI ne sera point versé intégralement au Trésor, à raison principalement de la deduction de 910,000 francs, faite sur la soumission du receveur général de la Seine *(Compte de l'an XI, p. 35)*. Cette somme est affectée aux décharges, dégrèvemens et remises qui excèdent le fonds de non valeur de ce département, et qui n'ont point été réimposés sur l'an XII.
......	......	......	......	......	......	2,823,516.	
11,688,944.	219,068.	......	......	3,303,443.	......	18,273,406.	
208,160.	......	......	......	......	......	465,671.	
4,949,956.	40,631.	......	......	......	......	6,545,214.	
......	......	583,000.	......	......	......	1,546,876.	
120,234.	......	......	......	......	......	702,667.	
......	......	......	......	......	......	900.	
340,190.	......	......	......	......	......	340,190.	
1,172,355.	800.	......	......	......	......	1,260,761.	
......	......	......	......	......	......	8,327.	
31,340.	......	......	......	......	......	31,749.	
465,477.	......	......	......	......	94,826.	823,278.	
......	......	......	......	......	......	24,890,913.	
19,029,776.	260,499.	583,000.	......	3,303,443.	94,826.	57,766,588. *Voir l'État C*	
L'EXERCICE DE L'AN XII.							
......	......	......	......	......	......	210,000,000	
......	......	......	......	......	......	31,880,079.	
......	......	......	......	......	......	18,930,164.	
......	......	......	......	......	......	16,000,000.	
......	......	......	......	......	......	17,512,722.	
......	......	......	......	......	......	18,739,503.	
						313,062,468.	
111,308,960.	820,494.	......	......	......	27,825.	125,771,025.	
5,528,011.	181,060.	......	......	......	......	44,967,223.	
......	......	......	......	......	......	*Mémoire.* *	(*) Le produit de la vente des domaines nationaux *(loix des 15 et 16 floréal an X)*, porté ici pour mémoire, a été transporté à l'Exercice de l'an IX, N.° II, auquel il est affecté jusqu'à concurrence de 20 millions, par la loi du 30 ventôse an IX.
12,416,658.	32,300.	......	......	......	......	33,054,276.	
......	......	2,985,000.	......	......	......	7,400,000.	
234,526.	......	......	......	......	......	434,529.	
......	......	......	......	......	......	15,658,500.	
......	......	1,720,016.	......	......	......	2,700,000.	
......	......	......	......	......	......	22,257,662.	
563,526.	......	......	......	......	......	563,526.	
1,670,716.	......	......	......	......	......	1,749,561.	
......	......	......	......	......	......	385,613.	
338,625.	......	......	......	......	......	1,567,745.	
1,681,120.	......	......	......	......	26,867.	1,832,011.	
......	......	......	......	......	......	73,258.	
......	......	......	22,400,000.	......	......	116,221,135.	
233,742,142.	1,033,854.	4,705,016.	22,400,000.	......	54,692.	687,698,532. *Voir l'État C.*	

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

*Suite de l'*ÉTAT A.

ORIGINE ET NATURE DES

FONDS GÉNÉRAUX

ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	EFFETS à terme.	OBLIGATIONS ET TRAITES des Receveurs sur contributions directes.	OBLIGATIONS ET TRAITES d'Adjudicataires de Coupes de bois.	OBLIGATIONS ET TRAITES en acquit de Droits de douanes.	OBLIGATIONS ET TRAITES de divers Débiteurs.
N.º VI. RÉCAPITULATION des RECETTES en						
CONTRIBUTIONS DIRECTES	159,339.		315,885,984.			
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des domaines — *Divers produits.*	15,880,317.					932,025.
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des domaines — *Bois nationaux.*	24,178.			39,494,269.		
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de l'Enregistrement et des domaines — *Aliénation de domaines nat.aux* (lois de l'an 10).	8,474.		408,076.			
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Douanes	78,634.				22,081,311.	
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Postes	5,278,227.	100,649.				
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Monnaies	782,436.					
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons de la Loterie	2,510,900.	13,148,500.				
VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINIST.ons des Salines.		979,984.				
RECETTES DIVERSES. Vingtième de l'octroi des villes						
RECETTES DIVERSES. Cautionnemens.	32,199.		20,883,462.			1,352,600.
RECETTES DIVERSES. Indemnités de conscrits.	167,156.					
RECETTES DIVERSES. Versemens sur débets	374,654.	388,606.				
RECETTES DIVERSES. Dons pour la guerre	29,529.	1,200,000.				
RECETTES DIVERSES. A divers titres	432,440.	208,679.	66,153.			
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES	11,492,695.	107,285,328.				
Produits de divers effets négociés ou recouvrés. (Voir n.º I). par la Caisse d'amortissement			1,493,768.			
Produits de divers effets négociés ou recouvrés. (Voir n.º I). par l'Administration de l'Enregistrement	10,695.					
TOTAUX GÉNÉRAUX	37,261,973.	123,311,746.	338,737,543.	39,494,269.	22,081,311.	2,284,625.
N.º VII. RÉCAPITULATION DES MÊMES RECETTES						
Sur les Exercices, de l'an VIII et années antér.es *(Voir le N.º I.)*	584,164.	102,993.	1,493,768.			40,742.
Sur les Exercices, de l'an IX. *(Voir le N.º II.)*	108,656.		408,076.	2,784.		
Sur les Exercices, de l'an X. *(Voir le N.º III.)*	171,919.	393.		100.		
Sur les Exercices, de l'an XI. *(Voir le N.º IV.)*	8,509,357.	21,421,114.	2,823,516.	256,548.	1,478,993.	5,516.
Sur les Exercices, de l'an XII. *(Voir le N.º V.)*	27,887,877.	101,787,246.	334,012,183.	39,234,837.	20,602,318.	2,238,367.
TOTAUX semblables à ceux du N.º VI ci-dessus	37,261,973.	123,311,746.	338,737,543.	39,494,269.	22,081,311.	2,284,62[illegible]

RECETTES EFFECTIVES.

DU TRÉSOR PUBLIC. *(Suite.)*

numéraire, ou valeurs représentatives, sur tous les Exercices.

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS du Trésor sur divers produits.	de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	de divers Comptables.	TOTAUX.	*OBSERVATIONS.*
3,239,882.	15,360.	....	....	....	....	319,300,565.	Cette récapitulation réunit toutes les recettes détaillées avec distinction d'Exercices dans les cinq premières divisions du présent État. *Voir* la note de l'État coté C.
123,590,839.	2,019,934.	....	....	52,353,147.	27,825.	194,804,087.	
5,819,773.	190,188.	....	....	....	....	45,528,508.	
5,742,227.	....	....	....	....	....	6,158,777.	
17,370,441.	72,931.	....	....	....	....	39,603,317.	
....	....	3,568,000.	....	....	....	8,946,876.	
383,385.	....	....	....	117,818.	....	1,283,639.	
....	....	....	....	....	....	15,659,400.	
....	....	1,720,016.	....	....	....	2,700,000.	
903,716.	....	....	....	....	....	903,716.	
....	....	....	....	15,189.	....	22,283,450.	
2,843,071.	39,800.	....	....	....	....	3,050,027.	
....	....	....	....	86,492.	....	849,752.	
369,965.	....	....	....	....	....	1,599,494.	
3,218,708.	5,702.	....	....	46,744.	290,329.	4,268,855.	
....	....	....	22,400,000.	....	....	141,178,023.	
....	....	....	....	....	....	1,493,768.	
1,417,517.	....	....	....	....	....	1,428,212.	
164,89. 524.	2,343,915.	5,288,016.	22,400,000.	52,619,390.	318,154.	811,040,466. *Voir l'État C.*	

PRÉSENTANT LES TOTAUX PAR EXERCICE.

BONS A VUE.	RESCRIPTIONS du Trésor sur divers produits.	de diverses Régies.	MANDATS du Caissier général du Trésor public.	RÉCÉPISSÉS du Caissier des Recettes.	de divers Comptables.	TOTAUX.
4,525,831.	465,875.	....	....	30,256,276.	....	37,469,649.
6,292,989.	349,222.	....	....	17,772,479.	6,445.	24,940,651.
1,308,786.	234,465.	....	....	1,287,192.	162,191.	3,165,046.
19,029,776.	260,499.	583,000.	....	3,303,443.	94,826.	57,766,588.
133,742,142.	1,033,854.	4,705,016.	22,400,000.	....	54,692.	687,698,532.
164,899,524.	2,343,915.	5,288,016.	22,400,000.	52,619,390.	318,154.	811,040,466. *Voir l'État C.*

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT B.

ORIGINE ET NATURE DES
FONDS SPÉCIAUX

DÉSIGNATION — DES EXERCICES.	DÉSIGNATION — DE L'ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	OBLIGATIONS et Traites.	BONS À VUE.	RÉCÉPISSÉS de divers comptables.	TOTAUX.	*Observations.*
SUR LES EXERCICES DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES.	Centimes additionnels....................	126,229.	....	623,121.	....	749,350.	Les fonds spéciaux se composent de produits particuliers affectés à un service déterminé. Les dépenses en sont réglées sur l'étendue des rentrées; elles sont ordonnancées par les Ministres, et ne sont point imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par la loi.
	Taxe d'entretien des routes....................	....	....	3,630.	112,507.	116,137.	
	Versemens en numéraire d'acquéreurs de maisons, &c. *(Arrêté du 3 ventôse an 10)*........	277,942.	....	....	....	277,942.	
	Abonnement au Bulletin des lois....................	........4.	....	314.	....	318.	
	TOTAUX............	404,175.	....	627,065.	112,507.	1,143,747. Voir l'État C.	
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX.	Centimes additionnels....................	....	....	12,000.	....	12,000.	
	Taxe d'entretien des routes....................	....	....	....	90,475.	90,495.	
	Vente d'effets militaires....................	....	....	2,601.	....	2,601.	
	Abonnement au Bulletin des lois....................	12.	....	212.	....	224.	
	TOTAUX............	12.	....	14,813.	90,495.	105,320. Voir l'État C.	
SUR L'EXERCICE DE L'AN X.	Centime additionnel de réserve pour dégrèvement de contributions....................	....	....	51,557.	....	51,557.	
	Deux décimes du 10.e des patentes....................	8,578.	....	33,765.	....	42,343.	
	Taxe d'entretien des routes....................	....	....	6,047.	117,831.	123,878.	
	Abonnement au Bulletin des lois....................	12.	....	803.	....	815.	
	Quart de réserve des bois communaux....................	....	6,237.	....	....	6,237.	
	TOTAUX............	8,590.	6,237.	92,172.	117,831.	224,830. Voir l'État C.	
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI.	Centime additionnel de réserve pour dégrèvement de contributions....................	26,929.	....	700,798.	....	727,727.	
	Deux décimes du 10.e des patentes....................	....	....	201,776.	....	201,776.	
	Taxe d'entretien des routes....................	115,776.	....	357,732.	....	473,508.	
	Vente d'effets militaires....................	....	....	34,809.	....	34,809.	
	Abonnement au Bulletin des lois....................	1,219.	....	20,653.	....	21,872.	
	Supplément de cautionnement des notaires......	3,349.	10,800.	2,041,762.	....	2,055,911.	
	Quart de réserve des bois communaux....................	....	10,621.	....	....	10,621.	
	TOTAUX............	147,273.	21,421.	3,357,530.	....	3,526,224. Voir l'État C.	

RECETTES EFFECTIVES.

DU TRÉSOR PUBLIC.

DÉSIGNATION — LES EXERCICES.	DÉSIGNATION — DE L'ORIGINE DES RECETTES.	NUMÉRAIRE.	OBLIGATIONS et Traites.	BONS à VUE.	RÉCÉPISSÉS de divers Comptables.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII.	Centimes additionnels. variables	....	19,743,960.	23,627.	....	19,767,587.	
	Centimes additionnels. de réserve pour dégrèvement de contributions	....	2,428,000.	....	....	2,428,000.	
	Deux décimes du 10.ᵉ des patentes	....	....	113,519.	....	113,519.	
	Taxe d'entretien des routes	1,249,666.	....	14,276,777.	....	15,526,463.	
	Vente d'effets militaires	11,205.	....	131,678.	....	142,883.	
	Abonnement au Bulletin des lois	474.	....	289,621.	....	290,095.	
	Octroi de navigation	67,664.	....	464,432.	....	532,096.	
	Droits sur les bacs et bateaux	3,836.	....	315,231.	....	319,067.	
	Amendes de désertion	....	....	22,241.	....	22,241.	
	TOTAUX	1,332,845.	22,171,960.	15,637,146.	....	39,141,951. Voir l'État C.	

RÉCAPITULATION DES RECETTES PROVENANT DES FONDS SPÉCIAUX.

DÉSIGNATION DES NATURES DE RECETTES.	Centimes additionnels	153,158.	22,171,960.	1,411,103.	....	23,736,221.
	Deux décimes du 10.ᵉ des patentes	8,578.	....	349,060.	....	357,638.
	Taxe d'entretien des routes	1,365,442.	....	14,644,206.	320,833.	16,330,481.
	Vente d'effets militaires	11,205.	....	169,088.	....	180,293.
	Versemens en numéraire d'acquéreurs de maisons &c. *(Arrêté du 3 Ventôse an X)*	277,942.	....	....	....	277,942.
	Abonnement au Bulletin des lois	1,721.	....	311,603.	....	313,324.
	Supplément de cautionnemens des notaires	3,349.	10,800.	2,041,762.	....	2,055,911.
	Quart de réserve des bois communaux	....	16,858.	....	....	16,858.
	Octroi de navigation	67,664.	....	464,432.	....	532,096.
	Droits sur les bacs et bateaux	3,836.	....	315,231.	....	319,067.
	Amendes de désertion	....	....	22,241.	....	22,241.
	TOTAUX	1,892,895.	22,199,618.	19,728,726.	320,833.	44,142,072. Voir l'État C.

AUTRE RÉCAPITULATION PAR EXERCICE.

SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES	404,175.	....	627,065.	112,507.	1,143,747.
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX	12.	....	14,813.	90,495.	105,320.
SUR L'EXERCICE DE L'AN X	8,590.	6,237.	92,172.	117,831.	224,830.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI	147,273.	21,421.	3,357,530.	....	3,526,224.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII	1,332,845.	22,171,960.	15,637,146.	....	39,141,951.
TOTAUX généraux	1,892,895.	22,199,618.	19,728,726.	320,833.	44,142,072. Voir l'État C.

ÉTAT C. RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES RECETTES.

DÉSIGNATION de L'ORIGINE DES RECETTES.	SUR LES EXERCICES An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	TOTAUX.
I.° FONDS GÉNÉRAUX. (EN NUMÉRAIRE.)						
CONTRIBUTIONS DIRECTES	2,741,402.	241,725.	378,334.	2,876,636.	313,062,468.	319,300,565.
VERSEMENS des Régies et Administr.ons — de l'Enregistrem.t et des Domaines. — *Divers produits.*	30,878,595.	18,180,562.	1,700,499.	18,273,406.	125,771,025.	194,804,087.
— *Bois nationaux.*	19,260.	76,254.	100.	465,671.	44,967,223.	45,528,508.
— *Dom.nes nat.aux*	....	6,158,777.	....	....	....	6,158,777.
des Douanes	23.	1,228.	2,576.	6,545,214.	33,054,276.	39,603,317.
des Postes	....	....	....	1,546,876.	7,400,000.	8,946,876.
des Monnaies	....	146,443.	....	702,667.	434,529.	1,283,639.
de la Loterie	....	....	....	900.	15,658,500.	15,659,400.
des Salines	....	....	....	....	2,700,000.	2,700,000.
RECETTES DIVERSES	908,389.	69,687.	1,083,537.	2,464,305.	28,429,376.	32,955,294.
RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES	....	65,975.	....	24,890,913.	116,221,135.	141,178,023.
Produits de divers effets négociés ou recouvrés. (*Voir ÉTAT A, n.° I.*) — par la Caisse d'amortissem.t	1,493,768.	....	....	....	....	1,493,768.
— par l'Adm.on de l'Enregistr.t	1,428,212.	....	....	....	....	1,428,212.
TOTAUX des fonds généraux	37,469,649. État A, n.° I.	24,940,651. État A, n.° II.	3,165,046. État A, n.° III	57,766,588. État A, n.° IV	687,698,532. État A, n.° V.	811,040,466. État RR
II.° FONDS SPÉCIAUX. (EN NUMÉRAIRE.)						
Centimes additionnels	749,350.	12,000.	51,557.	727,727.	22,195,587.	23,736,221.
Deux décimes du dixième des patentes	....	....	42,343.	201,776.	113,519.	357,638.
Taxe d'entretien des routes	116,137.	90,495.	123,878.	473,508.	15,526,463.	16,330,481.
Vente d'effets militaires	....	2,601.	....	34,809.	142,883.	180,293.
Abonnement au Bulletin des lois	318.	224.	815.	21,872.	290,095.	313,324.
Supplément de cautionnement des notaires	....	....	....	2,055,911.	....	2,055,911.
Numéraire pour domaines. (*Arrêté du 3 v.se an 10.*)	277,942.	....	....	....	....	277,942.
Octroi de navigation	....	....	....	....	532,096.	532,096.
Droits sur les bacs et bateaux	....	....	....	....	319,067.	319,067.
Amendes de désertion	....	....	....	....	22,241.	22,241.
Quart de réserve des bois communaux	....	....	6,237.	10,621.	....	16,858.
TOTAUX des fonds spéciaux	1,143,747.	105,320.	224,830.	3,526,224.	39,141,951.	44,142,072.
REPORT des fonds généraux	37,469,649.	24,940,651.	3,165,046.	57,766,588.	687,698,532.	811,040,466.
TOTAUX DES RECETTES *en numéraire*	38,613,396.	25,045,971.	3,389,876.	61,292,812.	726,840,483.	855,182,538.
RECETTES *en valeurs diverses.* (État A n.° 1.er *bis.*)	33,333,456.	....	....	....	....	33,333,456.
TOTAUX GÉNÉRAUX des Recettes	71,946,852.	25,045,971.	3,389,876.	61,292,812.	726,840,483.	888,515,994. État O, 2.e colonne.

Observations.

Les Recettes faites pendant l'an XII, sur les Exercices ant.rs à l'an X, sont très-considérables ; c'est parce qu'en l'an XII seulement, les acquits représentant les avances faites par l'administration de l'Enregistrement, pendant les années VII, VIII et IX, pour frais de justice, dépenses des prisons, &c. ont été versés pour comptant au Trésor, et régularisés par les ordonnances des Ministres compétens.

Ainsi, sur le total des Recettes provenant des fonds généraux, sur tous les Exercices, il faut défalquer les Recettes fictives indiquées ci-contre et représentées par des récépissés du caissier des Recettes, savoir :

sur l'an 8 et antér.res . 30,209,532.
sur l'an 9 . 17,639,472.

TOTAL. 47,849,004.

Le total gén.al des Recettes est de... 811,040,466.

Il reste en recettes réelles. . 763,191,462.

Suit la DÉPENSE.

DÉPENSE.

ETATS DES DÉPENSES

FAITES

PAR LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

À PARIS,

PENDANT L'AN XII,

SUR TOUS LES EXERCICES.

Suit l'ÉTAT D.

ÉTAT D.

DÉPENSES DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses faites pendant l'an XII, sur les fonds généraux de l'Exercice an VIII et années antérieures, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère.

Divisions principales des Dépenses.	DÉSIGNATION des MINISTÈRES.	PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.
DÉPENSES en numéraire ou valeurs représentant numéraire.	GUERRE (Ministère). { Solde	5,985.	1,853,519.	2,117,579.
	GUERRE (Ministère). { Matériel	119,529.	138,546.	
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	453,002.	13,856.	466,858.
	MARINE	161,339.	11,742.	173,081.
	INTÉRIEUR	13,757,732.	17,473.	13,775,205.
	FINANCES	4,037,950.	1,234.	4,039,184.
	TRÉSOR PUBLIC	19,701.	8,729.	28,430.
	RELATIONS EXTÉRIEURES	60,848.	....	60,848.
	JUSTICE	15,873,285.	2,201.	15,875,486.
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS	24,513.	....	24,513.
		34,513,884.	2,047,300.	36,561,184.
	REMBOURSEMENS DIVERS. { Trésor public	497,192.	35,823.	533,015.
	REMBOURSEMENS DIVERS. { Finances	74,661.	....	74,661.
	TOTAUX des dépenses en numéraire	35,085,737.	2,083,123.	37,168,860. *États M et N.*
DÉPENSES en valeurs diverses. *	GUERRE (Ministère)	5,123,753.	21,250.	5,145,003.
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	1,758,986.	....	1,758,986.
	MARINE	18,207,689.	....	18,207,689.
	INTÉRIEUR	884,402.	....	884,402.
	FINANCES	9,817.	36,672.	46,489.
	REMBOURSEMENS DIVERS. { Trésor public	109,556.	311.	109,867.
	REMBOURSEMENS DIVERS. { Finances	183,762.	....	183,762.
	TOTAUX des dépenses en valeurs diverses	26,277,965.	58,233.	26,336,198.
	REPORT des dépenses en numéraire	35,085,737.	2,083,123.	37,168,860.
	TOTAUX GÉNÉRAUX des dépenses imputables sur les fonds généraux de l'an VIII et antérieurs	61,363,702.	2,141,356.	63,505,058. *États M et N.*

OBSERVATIONS.

La majeure partie des dépenses faites sur l'an VIII et années antérieures, en numéraire ou valeurs représentant numéraire, a pour objet des régularisations d'avances faites par la Régie de l'enregistrement pour le compte de divers ministères, et des compensations opérées avec divers débiteurs du trésor. Ces avances avaient pour objet les frais de justice, les dépenses des prisons, traitement des législateurs, de la direction des contributions, &c. *Voir* sur l'état ci-après coté P, 1.re division, le détail des dépenses effectuées sur ces exercices pendant l'an XII, en espèces réelles, et qui montent à 3,413,738 fr.

La répartition entre les Exercices V, VI, VII et VIII, des paiemens faits sur chacun de ces Exercices, pendant l'an XII, et compris dans le présent tableau, est établie ci-après, *État coté E E.*

DIVISION PAR EXERCICE *des régularisations d'avances faites par les Régies pour le compte de divers Ministères, et comprises en dépense dans le présent état, relatif à l'an VIII et aux années antérieures.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Exercice an VI	2,095,323.	13,701,525.
Exercice an VII	5,387,191.	
Exercice an VIII	6,218,701.	

MINISTÈRE DES FINANCES.

Exercice an VII	42 826.	3,509,660
Exercice an VIII	5,466,834.	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Exercice an VI	3,772,395.	15,873,285
Exercice an VII	5,234,568.	
Exercice an VIII	4,866,322.	
		31,084,160.

(*) Ces *valeurs diverses* sont des inscriptions au Grand-livre, créées par la loi du 30 ventôse an IX, des rescriptions sur domaines et sur capitaux de rentes, des cédules, &c. *Voir l'État coté* N.

FONDS GÉNÉRAUX.

ÉTAT E. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN IX.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses faites pendant l'an XII, sur les Fonds généraux de l'Exercice an IX, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

MINISTÈRES.	DÉSIGNATION des DÉPENSES.	PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQ. et PENSIONS.	2.e semestre an 8 et 1.er semestre an 9	159,020.	....	159,020.	Pour connaître la totalité des dépenses faites sur l'exercice de l'an IX, pendant les années IX, X, XI et XII, et la situation des crédits ouverts par la loi pour les dépenses de ce même exercice, il faut consulter l'état ci-après coté Q.
GUERRE. (Ministère.)	Administration générale	1,200.	....	2,914,366.	
	Solde	522.	2,624,604.		
	Masses	99,773.	....		
	Artillerie	17,503.	50,820.		
	Génie	44,664.	58,861.		
	Équipages et transports militaires	2,303.	....		
	Dépenses diverses et extraordinaires	12,677.	41,639.		
ADMINISTRAT.on de LA GUERRE.	Masses	1,595,749.	218,118.	3,334,928.	
	Fournitures de campagne	45,215.	16,905.		
	Équipages et transports militaires	517,959.	8,292.		
	Invalides	453,995.	....		
	Dépenses diverses	677,068.	5,647.		
MARINE.	Administration générale	8,168.	....	3,719,011.	
	Approvisionnemens	2,558,051.	2,357.		
	Travaux, armemens et désarmemens	147,824.	427,607.		
	Appointemens et solde	175,451.			
	Hôpitaux	6,570.	....		
	Dépenses diverses	10,637.	....		
	Vivres	103,487.	....		
	Colonies	298,859.	....		
INTÉRIEUR.	Ministère et archives nationales	....	1,064.	6,799,076.	
	Secours et maisons de bienfaisance	....	1,958.		
	Travaux publics et prisons	5,805,565.	5,688.		
	Établissemens de sciences et arts	19,189.	548.		
	Encouragemens	1,500.	....		
	Ponts et chaussées	....	105,881.		
	Fêtes nationales et dépenses accidentelles	243.	110,440.		Dans les dépenses indiquées au présent tableau, sont comprises des dépenses de simple régularisation des avances faites par l'administration de l'enregistrement pour dépenses des prisons, traitemens des législateurs et des agens de la direction des contributions, frais de justice, &c., montant en totalité à 15,960,800f. Ces dépenses ont été ordonnancées par les divers ministres qu'elles concernaient, SAVOIR : Intérieur......... 5,674,758. Finances......... 3,754,126. Justice......... 6,531,916. — 15,960,800.
	Fonds communs des départemens	3,000.	748,000.		
FINANCES.	Corps législatif et Tribunat	11,516.	....	6,085,516.	
	Dépenses des Consuls	566,612.	....		
	Ministère et administrations permanentes	4,006,980.	....		
	Administrations temporaires	50,490.	....		
	Dépenses accidentelles	2,550.	....		
	Dépenses diverses sur le fonds de réserve	1,447,178.	....		
TRÉSOR PUBL.	Service intérieur	5,646.	829.	6,475.	
JUSTICE.	Frais de justice	6,531,916.	....	6,531,916.	
		25,164,860.	4,385,258.	29,550,118.	
REMBOURSEM.s et Restitutions.	Trésor public	105,238.	4,527.	109,765.	
	TOTAUX des dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an IX	25,270,098.	4,589,785.	29,659,883. (État M, 2.e colonne.)	

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT F.

Suite des *DÉPENSES SUR*

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XII, sur les Fonds généraux de l'Exercice de l'an X, avec

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQ. et PENSIONS.	2.e semestre an 9	109,152.	....	287,956.	Pour connaître la totalité des dépenses faites sur l'exercice de l'an X pendant les années IX, X, XI et XII, et la situation des crédits ouverts par la loi pour ce même exercice, il faut consulter l'état ci-après coté R.
	1.er semestre an 10	178,804.	....		
GUERRE (Ministère.)	Administration générale	25,578.	....	703,809.	
	Solde	....	285,817.		
	Fournitures de campagne	38,571.	....		
	Artillerie	1,673.	5,513.		
	Génie	1,350.	134,546.		
	Dépenses extraordinaires	5,502.	14,069.		
	Dépenses diverses	162,854.	28,334.		
ADMINIST.ON DE LA GUERRE.	Masses	2,470,704.	375,685.	3,234,421.	
	Fournitures de campagne	201,817.	38,101.		
	Invalides	8,790.	....		
	Équipages et transports militaires	4,147.	16,311.		
	Dépenses extraordinaires	....	6,452.		
	Dépenses diverses	100,661.	11,753.		
MARINE.	Administration générale	3,189.	....	4,658,781.	
	Approvisionnemens	500,446.	532,507.		
	Travaux	2,361.			
	Armemens et désarmemens	738,400.	1,048,968.		
	Appointemens et solde	86,083.			
	Hôpitaux	13,884.	....		
	Dépenses diverses	10,112.	....		
	Vivres	500,000.	....		
	Colonies	1,222,831.	....		
FINANCES.	Sénat conservateur	242.	....	175,365.	
	Corps législatif	16,031.	....		
	Tribunat	71,484.	....		
	Ministère et administrations permanentes	178.	....		
	Administrations temporaires	87,430.	....		
	A reporter	6,562,276.	2,498,056.	9,060,332.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN X.

désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre...........	6,562,276.	2,498,056.	9,060,332.	
INTÉRIEUR..	Ministère et archives nationales........................	....	3,133.		
	Secours et travaux publics........................	163,186.	62,459.		
	Établissemens d'agriculture et de commerce...........	4,164.	4,117.		
	Idem d'instruction publique........................	6,000.	23,086.		
	Idem des sciences et arts........................	13,510.	....		
	Encouragemens........................	9,756.	....	323,186.	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
	Travaux à Rochefort, Canal des Bouches-du-Rhône et Quai Bonaparte........................	4,000.	....		
	Travaux de la navigation........................	....	29,775.		
CULTES........................		7,278.	....	7,278.	
TRÉSOR PUBLIC.	Service intérieur........................	16,512.	....		
	Service extérieur........................	17,609.	....	93,300.	
	Frais de transport........................	6,914.	52,265.		
RELATIONS EXTÉRIEURES.	Service intérieur........................	168.	....		
	Service extérieur........................	16,605.	....	65,623.	
	Service accessoire........................	48,850.	....		
JUSTICE....	Tribunal de cassation........................	624.	....		
	Juges des tribunaux........................	9,983.	976.	13,081.	
	Dépenses accidentelles........................	1,333.	165.		
POLICE.....	Service intérieur........................	365.	....	365.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS........................		92,928.	....	92,928.	
		6,982,061.	2,674,032.	9,656,093.	
REMBOURSEM.S et RESTITUTIONS.	Trésor public........................	807,035.	200.	807,235.	
TOTAUX des Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'exerc. de l'an X.		7,789,096.	2,674,232.	10,463,328. *État M, 3.e col.ne*	

ÉTAT G.

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XII, sur les Fonds généraux de l'Exercice de l'an XI,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRES.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQ. et PENSIONS.		2.e semestre an 10	361,457.	1,750,000.	8,443,422.	Pour connaître la totalité des dépenses faites sur l'exercice de l'an XI pendant les années X, XI et XII, et la situation des crédits ouverts par la loi pour ce même exercice, il faut consulter l'état ci-après coté S.
		1.er semestre an 11	3,085,691.	3,246,274.		
GUERRE. (Ministère.)		Administration générale intérieure	136,614.	....	13,646,025.	
		Solde d'activité	41,242.	6,421,895.		
		Idem de retraite et de réforme	....	543,243.		
		Artillerie	97,737.	18,599.		
		Génie	22,860.	5,097,785.		
		Garde des Consuls *(masses et indemnités)*	175,636.	....		
		Dépenses diverses	850,484.	3,239,930.		
ADMINISTR.on de LA GUERRE.		Administration générale	75,840.	....	15,010,799.	
	Masses.	Boulangerie	4,500,000.	60,660.		
		Fourrages en nature	1,106,361.	927,402.		
		Indemnité de fourrages	....	220,765.		
		Étapes et convois militaires	394,430.	39,889.		
		Chauffage	....	3,381.		
		Habillement et équipement	3,351,906.	791,579.		
		Lits militaires	11,782.	29,456.		
		Indemnités de logement	....	338,399.		
		Idem d'éclairage	21,351.	86.		
		Hôpitaux	65,887.	190,543.		
		Remontes	....	283,173.		
		Campement	18,389.	8,160.		
		Fournitures extraordinaires	769,830.	955,500.		
		Invalides	404,038.	25,000.		
		Dépenses diverses	100,724.	316,268.		
		Transporté	15,592,259.	21,507,987.	37,100,246.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN XI.

avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	15,592,259.	21,507,987.	37,100,246.	
	Administration générale	70,952.	....		
	Approvisionnemens	3,951,571.	1,948,014.		
	Travaux	238.	....		
	Armemens et désarmemens	798,572.	1,374,486.		
	Appointemens et solde	317,970.	....		
	Hôpitaux	93,693.	....		
MARINE	Dépenses diverses	55,897.	....	21,516,803.	
	Vivres	17,214.	....		
	Travaux hydrauliques	188,000.	300,000.		
	Constructions de l'an 11	1,899,391.	700,000.		
	Constructions de l'an 12	56,342.	....		
	Approvisionnemens de France	476,202.	....		
	Idem du Nord	1,716,873.	96,000.		
	Colonies *(a)*	6,455,388.	....		*(a)* Un million de ces dépenses a été effectué en traites du caissier général tirées sur lui-même.
	Ministère et archives nationales	145,995.	232,926.		
	Secours et travaux publics	230,941.	98,362.		
	Établissemens d'agriculture et de commerce	75,409.	57,394.		
	Idem d'instruction publique	91,484.	128,390.		
	Idem des sciences et arts	210,818.	12,196.		
	Encouragemens	87,428.	13,250.		
	Ponts et chaussées	13,618.	....		
	Dépenses imprévues	174,766.	1,318,655.		
INTÉRIEUR	*SERVICE EXTRAORDINAIRE.*		"	14,106,350.	
	Réparation des grandes routes	....	4,622,447.		
	Travaux du Simplon	....	321,000.		
	Grands ponts de la République	25,500.	1,139,250.		
	Canal de Saint Quentin	....	975,000.		
	Idem d'Arles, quai Bonaparte et marais de Rochefort	78,000.	221,266.		
	Travaux de la navigation	2,323.	480,597.		
	Ports maritimes de commerce	....	278,000.		
	Primes d'encouragement	71,335.	....		
	Achats extraord.[res] de grains *(Régularisation d'avances (b).*	3,000,000.	....		*(a)* Le compte des achats de blés n'a été réglé que successivement. Quoique cette dépense ait eu lieu en l'an X, elle n'a été régularisée qu'en l'an XII.
	Transporté	35,898,179.	36,825,220.	72,723,399.	

*Suite de l'*ETAT G. *Suite des* DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN XI.

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XII, sur les fonds généraux de l'Exercice an XI, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	*OBSERVATIONS.*
	Report	35,898,179.	36,825,220.	72,723,399.	
CULTES		428,450.	1,145,774.	1,574,224.	
FINANCES	Premier Consul	500,000.	....	4,881,326.	
	Second et troisième Consuls	100,000.	....		
	Conseil d'État	157,500.	....		
	Sénat conservateur	385,917.	....		
	Corps législatif	817,202.	....		
	Tribunat	192,163.	....		
	Ministère et Administrations permanentes	783,100.	856,599.		
	Administrations temporaires	152,213.	78,353.		
	Dépenses accidentelles	8,279.	....		
	Remboursement d'intérêts de cautionnemens à la Caisse d'amortissement	850,000.	....		
TRÉSOR PUBLIC	Service intérieur	419,745.	484.	1,176,880.	
	Service extérieur	32,402.	185,453.		
	Frais de transports	54,537.	296,366.		
	Dépenses pour travaux extraordinaires	50,000.	....		
	Taxations des Receveurs	....	137,893.		
RELATIONS EXTÉRIEURES.	Service intérieur	70,341.	....	1,930,436.	
	Service extérieur	1,204,641.	....		
	Service accessoire	655,454.	....		
GRAND-JUGE Ministre de la justice.	Service intérieur	231,641.	....	4,275,971.	
	Tribunal de cassation	56,390.	....		
	Poursuite de crimes	2,780,979.	21,771.		
	Commissaires du Gouvernement	46,334.	164,939.		
	Dépenses accidentelles	25,261.	317.		
	Juges et Greffiers des tribunaux	182,823.	765,516.		
FRAIS DE NÉGOCIATIONS (*)		760,765.	....	760,765.	(*) Les frais de négociations sur l'Exercice de l'an XI, sont détaillés ci-après État coté HH.
		46,844,316.	40,478,685.	87,323,001.	
REMBOURSEM. et restitutions.	Trésor	10,920.	9,261.	20,181.	
	TOTAUX des Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'exercice de l'an XI	46,855,236.	40,487,946.	87,343,182. *État M, 4.e col.*	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

ÉTAT H. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN XII.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XII, sur les fonds généraux de l'an XII, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.		1.er Semestre d'exercice	35,006,252.	12,675,900.	89,617,962.	Pour connaître la totalité des dépenses faites sur l'exercice de l'an XII pendant les années XI et XII, et la situation des crédits ouverts par la loi pour ce même exercice, il faut consulter l'état ci-après coté T.
		2.e Semestre d'exercice	30,426,624.	11,509,186.		
MAISON DE L'EMPEREUR			4,666,667.	....	4,666,667.	
GUERRE (Ministère.)		Administration générale intérieure	1,255,385.	....	162,938,165.	
		Solde d'activité	4,717,536.	93,374,850.		
		Solde de retraite et de réforme	....	24,000,000.		
		Artillerie	6,772,993.	3,171,279.		
		Génie	431,146.	13,660,682.		
		Garde impériale *(Masses)*	5,414,600.	....		
		Dépenses diverses	2,699,864.	7,439,830.		
ADMINIST.on DE LA GUERRE.		Administration générale intérieure	665,000.	....	107,271,169.	
	Masses.	Boulangerie	14,360,000.	991,641.		
		Fourrages en nature	20,984,881.	2,202,000.		
		Indemnités de fourrages	....	1,792,200.		
		Étapes, convois et transports militaires	5,247,221.	909,525.		
		Chauffage des troupes	1,709,906.	3,524,413.		
		Habillement et équipement	1,584,266.	6,508,169.		
		Lits militaires	2,283,354.	119,746.		
		Indemnités de logement	....	2,982,200.		
		Hôpitaux	776,125.	8,264,727.		
		Remontes	28,569.	1,083,735.		
		Campement	97,852.	252,191.		
		Fournitures extraordinaires	15,879,696.	10,899,755.		
		Invalides	2,378,000.	272,000.		
		Dépenses diverses	29,490.	1,444,497.		
MARINE		Service intérieur	1,113,874.	....	174,587,495.	
		Approvisionnemens	19,283,689.	14,809,376.		
		Travaux	240,871.	10,015,189.		
		Armemens et désarmemens	5,929,316.	19,417,049.		
		Appointemens et Solde	1,051,608.	12,025,128.		
		Hôpitaux	725,881.	876,408		
		Chiourmes	....	42,458.		
		Dépenses diverses	782,698.	1,464,148.		
		Vivres	16,200,684.	1,297.		
	Travaux hydrauliques.	Boulogne, Ambleteuse, Ostende et Anvers	710,000.	5,446,967.		
		Bassin de Brest et formes de l'Orient	....	117,799.		
		Toulon et fort Boyard	....	573,966.		
		Rade de Cherbourg	....	2,315,050.		
		Constructions de l'an XI	6,816,398.	22,108,466.		
		Constructions de l'an XII	1,632,125.	2,985,281.		
		Approvisionnemens en marchandises de France	4,100,000.	354,520.		
		Idem ——— du Nord	15,388,607.	259,743.		
		Colonies... (a)	7,764,532.	34,367.		(a) Les dépenses pour les colonies comprennent des envois de fonds faits en traites du caissier général sur lui-même, montant à la somme de 6,839,000 fr. *(Voir l'État coté N.)*
		Transporté	239,155,710.	299,925,748.	539,081,458.	

*Suite de l'*ÉTAT H.

Suite des DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XII, sur les Fonds généraux de l'Exercice de l'an XII.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	*OBSERVATIONS.*
	Report	239,155,710.	299,925,748.	539,081,458.	
INTÉRIEUR	Ministère et archives nationales	1,193,763.	3,134,223.	23,481,391.	
	Secours et travaux publics	721,007.	89,603.		
	Établissemens d'agriculture et de commerce	804,576.	303,450.		
	Idem d'instruction publique	917,099.	2,388,302.		
	Idem des sciences et arts	2,277,880.	70,254.		
	Encouragemens	585,425.	49,161.		
	Ponts et chaussées	114,489.	....		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				
	Travaux des grandes routes	....	2,370,000.		
	Encouragement à la peinture	79,459.	....		
	Travaux de la route du Simplon	....	1,250,000.		
	Idem des grands ponts de la République	15,100.	500,000.		
	Idem des quais Bonaparte et Desaix	313,000.	....		
	Construction des bâtimens de la Préfecture et du Tribunal de la Roche-sur-Yon	....	100,000.		
	Dessèchement des marais... du Cotentin	....	140,000.		
	Dessèchement des marais... de Rochefort	....	138,790.		
	Navigation intérieure	2,700.	897,300.		
	Ports maritimes et de commerce	....	1,080,000.		
	Travaux des canaux de Saint-Quentin	....	486,000.		
	Travaux des canaux d'Arles	....	256,000.		
	Travaux des canaux pour joindre la Vilaine à la Rance	....	170,000.		
	Travaux des canaux entre Dijon et Dôle	....	295,000.		
	Travaux des canaux du Blavet	....	266,000.		
	Achats de bœufs pour approvisionnemens	500,000.	....		
	Administration générale du Piémont	....	218,000.		
	Compagnie d'Afrique	104,702.	6,877.		
	Communication des routes de l'armée des côtes	....	570,000.		
	Indemnités du bombardement par les Anglais	....	44,345.		
	Réparation à la galerie Napoléon	90,000.	....		
	Fabrique de cuivre et tôle vernis	50,000.	....		
	Télégraphes	9,960.	....		
	Opéra-Buffa	40,000.	....		
	Primes pour approvisionnemens de grains	202,500.	....		
	Encouragemens aux arts et métiers	26,500.	....		
	Secours aux réfugiés Maltais	650.	72,583.		
	Idem de Saint-Pierre et Miquelon	8,410.	52,100.		
	Lycée de Pontivy	....	20,000.		
	Théâtre des Arts	308,243.	....		
	Cession d'une maison à Aix-la-Chapelle	....	144,000.		
	Frais de route	4,000.	....		
	Transporté	247,525,113.	315,037,736.	562,562,849.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN XII.

avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	247,525,113.	315,037,736.	562,562,849.	
FINANCES	Premier Consul	4,000,000.	....	25,567,764.	
	Second et troisième Consuls	800,000.	....		
	Conseil d'État	1,890,000.	....		
	Sénat conservateur	4,000,000.	....		
	Corps législatif	2,464,006.	....		
	Tribunat	1,268,684.	....		
	Ministère et administrations permanentes	2,699,674.	6,454,505.		
	Administrations temporaires	1,147,919.	814,149.		
	Dépenses accidentelles	28,827.	....		
CULTES		1,011,053.	2,903,357.	3,914,410.	
TRÉSOR PUBLIC.	Traitement de l'Archi-Trésorier	111,111.	....	5,513,684.	
	Service intérieur	3,382,282.	1,261.		
	Service extérieur	216,793.	1,497,742.		
	Frais de transports	276,049.	4,390.		
	Taxations des Receveurs	....	24,056.		
RELATIONS EXTÉRIEURES.	Service intérieur	504,260.	....	5,539,189.	
	Service extérieur	3,156,458.	....		
	Service accessoire	1,878,471.	....		
GRAND-JUGE Ministre de la justice.	Service intérieur	1,199,563.	....	15,413,731.	
	Tribunal de cassation	649,609.	....		
	Poursuite de crimes	397,626.	151,352.		
	Commissaires près les tribunaux	186,535.	2,176,223.		
	Dépenses accidentelles	97,731.	3,133.		
	Juges et Greffiers des tribunaux	535,930.	10,016,029.		
POLICE GÉNÉRALE		194,522.	12,350.	206,872.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS *(a)*		18,489,869.	....	18,489,869.	*(a)* Les frais de négociations de l'exercice de l'an XII sont détaillés ci-après, État coté MM.
		298,112,085.	339,096,283.	637,208,368.	
REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS.	Trésor public	1,000.	....	1,000.	
TOTAUX des Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XII		298,113,085.	339,096,283.	637,209,368. *État M, 5.e colonne.*	

ÉTAT I. FONDS GÉNÉRAUX *(Suite)* EXERCICE DE L'AN XIII.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites par avance pendant l'an XII, sur l'Exercice an XIII, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère.

DÉSIGNATION DES DEPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX par MINISTÈRE.	OBSERVATIONS.
GUERRE (Ministère).	Solde.......	Divisions militaires..........	....	5,947,170.	8,813,170.	Les envois de fonds aux Colonies ont été effectués en Traites du Caissier général sur lui-même.
		Armée des côtes..........	....	1,926,000.		
		Armée de Brest..........	....	180,000.		
		Armée de Naples..........	....	190,000.		
		Troupes stationnées dans la République Italienne	....	570,000.		
MARINE...............		Envois de fonds aux Colonies..........	5,700,000.	....	5,700,000.	
		TOTAUX des fonds généraux.	5,700,000.	8,813,170.	14,513,170. Sur M, 6.e colonne.	

FONDS SPÉCIAUX.

ÉTAT L.

ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XII, sur les fonds spéciaux des Exercices VIII, IX, X, XI et XII, avec désignation des diverses Dépenses.

EXERCICES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
EXERCICE de l'an VIII et années antér.es	INTÉRIEUR...	Taxe des routes..........		93.	36,433.	726,514.	Les fonds spéciaux se composent de produits particuliers affectés à un service déterminé. Les dépenses en sont réglées sur l'étendue des entrées; elles sont ordonnancées par les Ministres, et ne sont point imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par la loi.
		Dépenses départementales..........		184,996.	504,992.		
	TRÉSOR public.	Remboursement	de numéraire pour domaines nationaux..	640,063.	....	640,239.	
			de produit de bois communaux..........	....	176.		
	JUSTICE.....	Bulletin des lois..........		345.	....	345.	
		TOTAUX..............		825,497.	541,601.	1,367,098.	
EXERCICE de l'an IX.	INTÉRIEUR...	Taxe d'entretien des routes..........		....	149,397.	310,240.	
		Sur le droit de navigation du Rhin..........		....	160,843.		
	TRÉSOR publ.	Remboursemens de produit de bois communaux..........		....	11,971.	11,971.	
	JUSTICE.....	Bulletin des lois..........		287.	....	287.	
		TOTAUX..............		287.	322,211.	322,498.	

DÉPENSES.

Suite de l'ÉTAT L.

FONDS SPÉCIAUX (Suite.)

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Dépenses effectives faites pendant l'an XII, sur les Fonds spéciaux des Exercices VIII, IX, X, XI et XII, avec désignation des diverses Dépenses.*

EXERCICES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAIEMENS faits par la Caisse centrale.	ENVOIS de fonds aux Payeurs extérieurs.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
EXERCICE de l'an X.	INTÉRIEUR.	Taxe d'entretien des routes	3,935.	577,292.		
		Dépenses départementales	155,979.	738,380.	1,641,819.	
		Sur le droit de navigation du Rhin	....	166,233.		
	TRÉSOR public.	Rembourssemens sur le produit de ventes d'effets militaires	180,000.	....	205,495.	
		Rembourssemens de produit de bois communaux	....	25,495.		
	JUSTICE.	Bulletin des lois	2,178.	....	2,178.	
		TOTAUX	342,092.	1,507,400	1,849,492.	
EXERCICE de l'an XI.	INTÉRIEUR.	Taxe d'entretien des routes	605,585.	6,858,372.		
		Depenses départementales	375,797.	1,420,154.	9,459,089.	
		Sur le droit de navigation du Rhin	....	199,181.		
	FINANCES.	Dégrèvement sur contributions	100,000.	1,100,000.	1,553,478.	
		Confection des rôles des patentes	26,540.	326,938.		
	TRÉSOR public.	Rembourssemens sur le produit des ventes d'effets militaires	115,923.	....		
		Rembourssemens sur le produit du cautionnement des notaires	902,621.	....	1,051,612.	
		Rembourssemens de produit de bois communaux	....	33,068.		
	JUSTICE.	Bulletin des lois	44,467.	....	69,631.	
		Menus frais des tribunaux	3,030.	22,134.		
		TOTAUX	2,173,963.	9,959,847.	12,133,810.	
EXERCICE de l'an XII.	INTÉRIEUR.	Taxe d'entretien des routes	979,216.	6,720,357.		
		Depenses departementales	1,444,013.	16,048,099.		
		Sur le produit de l'octroi de navigation	7,250.	313,400.	26,027,335.	
		Droit de bacs et bateaux	....	245,000.		
		Sur le droit de navigation du Rhin	....	270,000.		
	FINANCES.	Dégrèvement sur contributions	50,000.	1,164,000.	1,214,000.	
	TRÉSOR public.	Remboursemens de produit de bois communaux	27,930.	....	27,930.	
	JUSTICE.	Bulletin des lois	280,305.	....	1,126,115.	
		Menus frais des tribunaux	29,425.	816,385.		
		TOTAUX	2,818,139.	25,577,241.	28,395,380.	
RÉSUMÉ des divers Exercices.	INTÉRIEUR.	Taxe d'entretien des routes	1,588,819.	14,341,851.		
		Dépenses départementales	2,160,785.	18,711,625.		
		Sur le droit de navigation du Rhin	....	796,257.	38,164,997.	
		Sur le produit de l'octroi de navigation	7,250.	313,400.		
		Droit de bacs et bateaux	....	245,000.		
	FINANCES.	Dégrèvement sur contributions	150,000.	2,264,000.	2,767,478.	
		Confection de rôles des patentes	26,540.	326,938.		
	TRÉSOR public.	Divers remboursemens	1,866,537.	70,710.	1,937,247.	
	JUSTICE.	Bulletin des lois	327,582.	....	1,198,556.	
		Menus frais des tribunaux	32,455.	838,519.		
		TOTAUX GÉNÉRAUX	6,159,978.	37,908,300.	44,068,278. Voir l'État M.	

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

RÉSUMÉS GÉNÉ

ÉTAT M.

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES SUR TOUS LES EXERCICES.

DÉSIGNATION des MINISTÈRES.	SUR LES EXERCICES An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
I.° DÉPENSES EN NUMÉRAIRE.								Cette récapitulation contient les résultats des États de dépense qui précèdent. Voir l'observation de l'État cote RR, de laquelle il résulte que, pour évaluer les dépenses réelles faites avec imputation sur les fonds généraux, il faut déduire environ 48 millions de régularisations d'avances faites par la régie de l'Enregistrement, pour les exercices antérieurs à l'an X.
FONDS GÉNÉRAUX du Trésor public. — Dette publique et pensions		159,020.	287,956.	8,443,422.	89,617,962.		98,508,360.	
Maison de l'Empereur					4,666,667.		4,666,667.	
Guerre (Ministère)	2,117,579.	2,914,366.	703,809.	13,646,025.	162,938,165.	8,813,170.	191,133,114.	
Administration de la guerre	466,858.	3,334,928.	3,234,421.	15,010,799.	107,271,169.		129,318,175.	
Marine	173,081.	3,719,011.	4,658,781.	21,516,803.	174,587,495.	5,700,000.	210,355,171.	
Intérieur	13,775,205.	6,799,076.	323,186.	14,106,350.	23,481,391.		58,485,208.	
Cultes			7,278.	1,574,224.	3,914,410.		5,495,912.	
Finances	4,039,184.	6,085,326.	175,365.	4,881,326.	25,567,764.		40,748,965.	
Trésor public	28,430.	6,475.	93,300.	1,176,880.	5,513,684.		6,818,769.	
Relations extérieures	60,848.		65,623.	1,930,436.	5,539,189.		7,596,096.	
Justice	15,875,486.	6,531,916.	13,081.	4,275,971.	15,413,731.		42,110,185.	
Police générale			365.		206,872.		207,237.	
Frais de négociations	24,513.		92,928.	760,765.	18,489,869.		19,368,075.	
Remboursemens divers	607,676.	109,765.	807,235.	20,181.	1,000.		1,545,857.	
TOTAUX	37,168,860. État D.	29,659,883. État E.	10,463,328. État F.	87,343,182. État G.	637,209,368. État H.	14,513,170. État I.	816,357,791. État RR.	
FONDS spéciaux. — Intérieur	726,514.	310,240.	1,551,037.	9,458,120.	26,027,334.		38,073,245.	
Finances			90,782.	1,554,446.	1,214,000.		2,859,228.	
Trésor public	640,239.	11,971.	205,495.	1,051,612.	27,930.		1,937,247.	
Justice	345.	287.	2,178.	69,632.	1,126,116.		1,198,558.	
	1,367,098.	322,498.	1,849,492.	12,133,810.	28,395,380.		44,068,278.	
REPORT des fonds généraux	37,168,860.	29,659,883.	10,463,328.	87,343,182.	637,209,368.	14,513,170.	816,357,791.	
TOTAUX des dépenses en numéraire	38,535,958.	29,982,381.	12,312,820.	99,476,992.	665,604,748.	14,513,170.	860,426,069.	
II.° DÉPENSES EN VALEURS DIVERSES.								
FONDS généraux. — Guerre (Ministère)	5,145,003.						5,145,003.	
Administration de la guerre	1,758,986.						1,758,986.	
Marine	18,207,689.						18,207,689.	
Intérieur	884,402.						884,402.	
Finances	46,489.						46,489.	
Remboursemens divers	293,629.						293,629.	
TOTAUX des dépenses en valeurs diverses	26,336,198. État C.						26,336,198.	
III.° RÉUNION DES DÉPENSES.								
En numéraire	38,535,958.	29,982,381.	12,312,820.	99,476,992.	665,604,748.	14,513,170.	860,426,069.	
En valeurs diverses	26,336,198.						26,336,198.	
TOTAUX GÉNÉRAUX semblables à ceux de l'État N	64,872,156.	29,982,381.	12,312,820.	99,476,992.	665,604,748.	14,513,170.	886,762,267. État O, 2.e partie, 1.re colonne.	

RAUX DES DÉPENSES.

ÉTAT N. TABLEAU des VALEURS employées aux DÉPENSES sur tous les EXERCICES.

DÉSIGNATION des VALEURS.	SUR LES EXERCICES — An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.	OBSERVATIONS
I.° DÉPENSES EN NUMÉRAIRE.								Les résultats du présent État, soit pour le numéraire, soit pour les valeurs diverses, sont conformes aux résultats de l'État ci-contre, coté M. Ils font connaître la nature des valeurs qui ont été employées au paiement des dépenses de chaque Exercice.
Numéraire	1,076,069.	8,313,542.	5,945,345.	31,916,083.	200,665,087.	551,000.	248,467,126.	
Effets à terme	1,589,407.	3,206,663.	2,587,532.	36,413,716.	279,197,147.	4,678,206.	327,672,671.	
Obligations et traites des receveurs	1,293,014.	1,051,000.	1,611,000.	15,000,989.	99,575,157.	1,582,000.	120,113,160.	
Obligations et traites d'adjudic.res de coupes de bois	147,253.	29,054.	....	1,887,193.	20,084,863.	....	22,148,363.	
Obligations et traites en acquit de droits de douanes	86,803.	54,382.	....	198,626.	4,292,900.	787,664.	5,420,375.	
Obligations et traites de divers débiteurs	450.	....	....	....	1,402,954.	....	1,403,404.	
Bons à vue	....	....	....	13,858.	2,660,353.	....	2,674,211.	
Rescript.ons du trésor sur divers produits	462,789.	604,935.	235,696.	239,506.	564,154.	....	2,107,080.	
Rescript.ons de diverses régies	....	....	....	129,250.	3,873,766.	370,000.	4,373,016.	
Mandats du caissier g.al du trésor public	292,333.	141,667.	131,333.	1,391,000.	17,013,667.	570,000.	19,540,000.	
Récépissés du caissier des recettes	33,240,982.	15,960,800.	96,666.	3,317,864.	....	....	52,616,312.	
Récépissés de divers comptables	....	174,541.	339,651.	289,558.	101,884.	....	905,634.	
Traites du caissier g.al sur le trésor pour les colonies	....	....	....	1,000,000.	6,939,000.	5,700,000.	13,639,000.	
Traites du caissier g.al sur le trésor pour les ports	....	....	15,000.	2,182,000.	18,308,000.	....	20,505,000.	
Traites du caissier g.al sur le trésor pour les divisions militaires	4,000.	152,000.	103,500.	1,229,500.	6,691,000.	....	8,180,000.	
Déclarations de fonds libres	293,507.	288,198.	747,097.	767,849.	4,234,816.	274,300.	6,605,767.	
Délégations	....	....	500,000.	3,500,000.	....	....	4,000,000.	
Engagemens provisoires	49,351.	5,599.	....	....	....	....	54,950.	
TOTAUX des dépenses en numéraire	38,535,958.	29,982,381.	12,312,820.	99,476,992.	665,604,748.	14,513,170.	860,426,069.	
II.° DÉPENSES EN VALEURS DIVERSES.								
Inscriptions au grand-livre, *(Capitaux)*	25,167,324.	....	....	....	....	....	25,167,324.	
Cédules sur domaines nationaux	204,403.	....	....	....	....	....	204,403.	
Rescript.ons sur capitaux de rentes nation.les	547,165.	....	....	....	....	....	547,165.	
Rescript.ons sur domaines nationaux	252,799.	....	....	....	....	....	252,799.	
Rescript.ons sur divers produits	164,507.	....	....	....	....	....	164,507.	
TOTAUX des dépenses en valeurs diverses	26,336,198.	....	....	....	....	....	26,336,198.	
III.° RÉUNION DES DÉPENSES.								
En numéraire	38,535,958.	29,982,381.	12,312,820.	99,476,992.	665,604,748.	14,513,170.	860,426,069.	
En valeurs diverses	26,336,198.	....	....	....	....	....	26,336,198.	
TOTAUX GÉNÉRAUX semblables à ceux de l'État M	64,872,156.	29,982,381.	12,312,820.	99,476,992.	665,604,748.	14,513,170.	886,762,267. État O, 2.e partie, 1.re colonne.	

Suit la BALANCE GÉNÉRALE.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT O.

BALANCE
DES RECETTES ET DÉPENSES
Faites par la Caisse centrale du

DÉSIGNATION des VALEURS.	RECETTE. SOLDE DE LA CAISSE au 1.er vendémiaire an XII.	RECETTES DE TOUTES NATURES et sur tous les Exercices pendant l'an XII. RECETTES effectives.	RECETTES d'ordre et de valeurs mortes.	RECETTES pour conversion de valeurs.	TOTAUX.	RÉUNION du solde existant au 1.er vendem.re an XII, et des Recettes de toutes natures pendant l'an XII.	Observations.
Numéraire	6,776,265.	39.154,867.	84,235,043.	246,033,638.	369,423.548.	376,199,813.	Cette Balance est destinée à contrôler les mouvemens et conversions de toutes les valeurs encaissées au Trésor public. Ces opérations d'ordre augmentent *fictivement* la Recette et la Dépense. Le résultat du compte de chaque valeur dans la 1.re partie de ce tableau, est semblable au résultat correspondant dans la 2.e partie. Cette observation s'applique aussi à la dépense.
Effets à terme	17,458,537.	123,311,746.	715.572,924.	21,535,706.	860,420,376.	877,878,913.	
Obligations et Traites — des Receveurs sur contribut.ons directes	5,171,538.	360,937,161.	106,862,219.	105,341,536.	573,140,916.	578,312,454.	
Obligations et Traites — d'adjudic.res de coupes de bois.	3,116,634.	39.494,269.	14.596,722.	828,845.	54.919,836.	58,036,470.	
Obligations et Traites — en acquits de droits de douanes.	1,571,808.	22,081,311.	445,210.	9.560.	22,536,081.	24,107,889.	
Obligations et Traites — du Caissier général pour le service des colonies	....	....	17,639,000.	....	17,639,000.	17,639,000.	
Obligations et Traites — *Idem* des ports	....	....	20,505,000.	....	20,505,000.	20,505,000.	
Obligations et Traites — *Idem* des divisions militaires	....	....	8,180,000.	....	8,180,000.	8,180,000.	
Obligations et Traites — *Idem* ordre Semonville	....	....	800,000.	800,000.	1,600,000.	1,600,000.	
Obligations et Traites — de divers débiteurs	274,634.	2,284,625.	20,590.	....	2,305,215.	2,579,849.	
Bons à vue	1,142,449.	184,628,250.	832,944.	266,625.	185,727,819.	186,870,268.	
Mandats — du Caissier général	3,109,000.	22,400,000.	66,667.	2,700,000.	25,166,667.	28,275,667.	
Mandats — de la Caisse d'amortissement.	....	....	180,635.	....	180,635.	180,635.	
Déclarations de fonds libres	30,684.	....	6,608,160.	....	6,608,160.	6.638,844.	
Récépissés — du Caissier des Recettes	49,938.	52,619,390.	66,220.	....	52,685,610.	52,735,548.	
Récépissés — de divers Comptables	29,849,460.	638,988.	2,858,917.	....	3,497,905.	33,347,365.	
Rescript.ons — de diverses Régies	1,257,200.	5,288,016.	126,844.	....	5,414,860.	6,672,060.	
Rescript.ons — sur domaines nationaux	13,607.	2,411,741.	....	....	2,411,741.	2,425,348.	
Rescript.ons — sur capitaux de Rentes	55,960.	939,904.	....	....	939,904.	995,864.	
Rescript.ons — sur divers produits	206,087.	2,517,250.	425,001.	....	2,942,251.	3,148,338.	
Délégations	....	....	4,800,000.	....	4,000,000.	4,000,000.	
Engagemens provisoires	....	....	150,528.	....	150,528.	150,528.	
Cédules sur Domaines nationaux	1,711,978.	92,196.	20,080.	203,409.	315,685.	2,027,663.	
Certificats de perte sur les pièces de 2 sous.	....	....	27,825.	....	27,825.	27,825.	
Inscriptions au Grand-livre	2,268,748.	29,716,280.	....	....	29,716,280.	31,985,028.	
Suspens. — Valeurs diverses	35,121,396.	....	1,758.	136,295,501.	136,297,259.	171,418,655.	
Valeurs actives non disponibles	52,258,890.	....	27,578,855.	....	27,578,855.	79,837,745.	
Valeurs en dépôt — Numéraire	637,916.	....	70,079.	....	70,079.	707,995.	
Valeurs en dépôt — Inscriptions au Grand-livre	9,858,943.	....	4,458,020.	....	4,458,020.	14.316,963.	
Valeurs en dépôt — Valeurs diverses	2,701,139.	....	2,566,489.	....	1,566,489.	4,267,628.	
	174,642,811. Compte de l'an XI, page 49.	888,515,994. État C.	1,017,895,730.	514,014,820.	2,420,426,544.	2,595,069,355.	

RECETTES ET DÉPENSES pendant l'an XII.

GÉNÉRALE

DE TOUTES NATURES ET VALEURS,

Trésor public, à Paris, pendant l'an XII.

DÉSIGNATION des VALEURS.	DÉPENSE. DÉPENSES DE TOUTES NATURES et sur tous les Exercices pendant l'an XII. DÉPENSES effectives.	DÉPENSES d'ordre et de valeurs mortes.	DÉPENSES pour conversion de valeurs.	TOTAUX.	SOLDE DE LA CAISSE au 1.er vendémiaire an XIII. *	RÉUNION des dépenses de toutes natures et du solde existant en caisse au 1.er vend.re an XIII.
Numéraire	248,467,126.	98,841,867.	23,618,663.	370,927,656.	5,272,157.	376,199,813.
Effets à terme	327,672,871.	291,181,706.	221,954,407.	840,808,784.	37,070,129.	877,878,913.
Obligations et Traites des Receveurs sur contribut.ons directes	120,113,160.	347,978,883.	104,844,581.	572,936,624.	5,375,830.	578,312,454.
Obligations et Traites d'adjudic.res de coupes de bois.	22,148,363.	35,007,880.	467,972.	57,624,215.	412,255.	58,036,470.
Obligations et Traites en acquits de droits de douanes.	5,420,375.	15,050,108.	1,611,260.	22,081,743.	2,026,146.	24,107,889.
Obligations et Traites du Caissier général pour le service des colonies	13,639,000.	4,000,000.	....	17,639,000.	....	17,639,000.
Obligations et Traites *Idem* des ports	20,505,000.	....	....	20,505,000.	....	20,505,000.
Obligations et Traites *Idem* des divisions militaires	8,180,000.	....	....	8,180,000.	....	8,180,000.
Obligations et Traites *Idem* ordre Semonville	....	800,000.	800,000.	1,600,000.	....	1,600,000.
Obligations et Traites de divers débiteurs	1,403,404.	368,675.	420,095.	2,192,174.	387,675.	2,579,849.
Bons à vue	2,674,211.	180,172,933.	3,815,926.	186,663,070.	207,198.	186,870,268.
Mandats du Caissier général	19,540,000.	5,316,667.	2,700,000.	27,556,667.	719,000.	28,275,667.
Mandats de la Caisse d'amortissement	....	174,704.	....	174,704.	5,931.	180,635.
Déclarations de fonds libres	6,605,767.	4,460.	....	6,610,227.	28,617.	6,638,844.
Récépissés du Caissier des Recettes	52,616,312.	1,418.	....	52,617,730.	117,818.	52,735,548.
Récépissés de divers Comptables	905,634	27,066,281.	....	27,971,915.	5,375,450.	33,347,365.
Rescrip.ons de diverses Régies	4,373,016.	109,379.	284,665.	4,767,060.	1,905,000.	6,672,060.
Rescrip.ons sur domaines nationaux	252,799.	2,159,772.	....	2,412,571.	12,777.	2,425,348.
Rescrip.ons sur capitaux de Rentes	547,165.	438,411.	....	985,576.	10,288.	995,864.
Rescrip.ons sur divers produits	2,271,587.	850,949.	....	3,122,536.	25,802.	3,148,338.
Délégations	4,000,000.	....	....	4,000,000.	....	4,000,000.
Engagemens provisoires	54,950.	89,813.	661.	145,424.	5,104.	150,528.
Cédules sur Domaines nationaux	204,403.	1,312,666.	333,484.	1,850,553.	177,110.	2,027,663.
Certificats de perte sur les pièces de 2 sous.	....	....	27,687.	27,687.	138.	27,825.
Inscriptions au Grand-livre	25,167,324.	387,772.	....	25,555,096.	6,429,932.	31,985,028.
Suspens. — Valeurs diverses	....	1,838.	153,104,419.	153,106,257.	18,312,398.	171,418,655.
Valeurs actives non disponibles	....	122,790.	31,000.	153,790.	79,683,955.	79,837,745.
Valeurs en dépôt. Numéraire	....	41,619.	....	41,619.	666,376.	707,995.
Valeurs en dépôt. Inscriptions au Grand-livre	....	1,383,000.	....	1,383,000.	12,933,963.	14,316,963.
Valeurs en dépôt. Valeurs diverses	....	388,168.	....	388,168.	3,879,460.	4,267,628.
	886,762,267. États M et V.	1,013,251,759.	514,014,820.	2,414,028,846.	181,040,509.	2,595,069,355.

Observations.

* On n'a pas compris, dans ce solde, les obligations des Receveurs, sur les contrib.ons de l'an XIII, qui étaient parvenues à la caisse centrale avant le 1.er vendémiaire de lad. année. Ces valeurs n'ont été portées en recette que dans l'an XIII, en exécution de l'arrêté du 19 prairial an XI.

On n'a pas compris, dans les deux colonnes établies au présent tableau, les rescriptions [illegible] déposées dans une caisse au Trésor, et données à être brûlées, suivant les formes réglées par l'arrêté du 28 brumaire an XI.

Suit la SITUATION DES CRÉDITS.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

SITUATION

CRÉDITS SUR L'EXERCICE DE L'AN

ÉTAT P.

I.° CRÉDITS EN NUMÉRAIRE.

ÉTAT des Dépenses et dispositions faites pendant les années XI et XII, avec imputation sur le fonds de 20,840,335 en numéraire effectif, restant disponible au 1.er Vendémiaire an XI pour les Créances des Exercices de l'an VIII et des années antérieures.

DISPOSITIONS sur le Crédit général de 20,840,335 en numéraire.	MINISTÈRES.	DÉPENSES comprises dans les comptes du Trésor.	DÉDUIRE les paiemens pour compensations et régularisations.	RESTE en dépense en numéraire effectif, applicable au Crédit général.	TOTAUX des sommes imputables sur le Crédit général.	OBSERVATIONS.
I.° DÉPENSES pendant l'an XI. (*Compte du Trésor de l'an XI.*) États cotés D et M.	GUERRE (Ministère)	5,180,770.	188,652.	4,992,118.	8,351,241.	La somme de 20,840,335 en numéraire, qui était disponible au 1.er vendémiaire an XI, sur les exercices de l'an VIII et antérieurs, a été estimée suffisante pour les créances de ces exercices payables en numéraire. Provisoirement et sauf régularisation ultérieure par une loi, un prélèvement de 8 mill.ons a été fait sur ce fonds pour fournir un supplément de Crédit au Ministre de la Guerre, sur l'exercice de l'an IX, et donner la faculté à ce Ministre d'ordonnancer les dépenses faites par le Trésor pour le compte de ce département. Au moyen de l'affectation spéciale donnée à ce fonds de 20,840,335, les rentrées provenant de ces années, et effectuées depuis le 1.er vendem.re an XI, doivent être ajoutées aux ressources des exercices suivans. (*Voir la loi du 4 germinal an XI, tit. II.*)
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	1,026,965.	394,482.	632,483.		
	MARINE	156,166.	8,326.	147,840.		
	INTÉRIEUR	1,096,260.	27,945.	1,068,315.		
	FINANCES	1,567,110.	806,367.	760,743.		
	TRÉSOR PUBLIC	4,293.	....	4,293.		
	RELATIONS EXTÉRIEURES	303,602.	....	303,602.		
	JUSTICE	2,676.	....	2,676.		
	POLICE	90,938.	....	90,938.		
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS	6,250.	....	6,250.		
	REMBOURSEMENS DIVERS	341,983.	....	341,983.		
		9,777,013.	1,425,772.	8,351,241.		
II.° DÉPENSES pendant l'an XII. (Voir *d'autre part* État coté D.)	GUERRE (Ministère)	2,117,579.	158,143.	1,959,436.	3,415,738.	
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	466,858.	160,882.	305,976.		
	MARINE	173,081.	107,418.	65,663.		
	INTÉRIEUR	13,775,205.	13,701,215.	73,990.		
	FINANCES	4,039,184.	3,724,496.	314,688.		
	TRÉSOR PUBLIC	28,430.	....	28,430.		
	RELATIONS EXTÉRIEURES	60,848.	....	60,848.		
	JUSTICE	15,875,486.	15,873,285.	2,201.		
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS	24,513.	....	24,513.		
	REMBOURSEMENS	607,676.	27,683.	579,993.		
		37,168,860.	33,753,122.	3,415,738.		
III.° PRÉLÈVEMENT de 8 millions sur le fonds en numéraire restant disponible pour les dépenses de l'an VIII et années antérieures, et transport de cette somme à l'exercice de l'an IX, à titre de supplément de Crédit pour le Ministère de la guerre (*Arrêté du 15 floréal an XII.*) ci					8,000,000.	
TOTAL des dépenses et dispositions faites jusqu'au 1.er vendémiaire an XIII sur le Crédit en numéraire affecté à l'an VIII					19,766,979.	
LE CRÉDIT GÉNÉRAL en numéraire a été fixé, au 1.er vendémiaire an XI, à					20,840,335.	
Ainsi il restait encore à disposer sur ce Crédit, au 1.er vendémiaire an XIII, de					1,073,356.	

VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES.

II.° CRÉDITS EN RENTES.

ÉTAT des Rentes inscrites au Grand-livre des rentes perpétuelles, jusqu'au 1.er Vendémiaire an XIII, avec imputation sur le fonds de 3,700,000 francs de Rentes créées par la loi du 30 Ventôse an IX, pour le paiement des créances des divers Ministères, sur les Exercices des années V, VI, VII et VIII.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	DÉSIGNATION DES CRÉANCES PAYÉES EN RENTES.		RENTES appliquées au paiement des Créances arriérées et inscrites			OBSERVATIONS.
			avant l'an XII.	pendant l'an XII.	TOTAUX.	
I.° CRÉANCES des années V, VI et VII, *payées en rentes à 3 p. cent.*	LIQUIDATIONS des MINISTRES.	GUERRE	301,876.	53,368.	658,097.	Les 3,700,000f de rentes créées par la loi du 30 ventôse an IX, et affectées au paiement de l'arriéré des ministères, pour les exercices V, VI, VII et VIII, peuvent être employées à l'acquit des dépenses desdits exercices, sans égard à la limitation des sommes affectées à chacun d'eux. *(Loi du 4 germinal an XI, titre I.er)* La répartition de ces fonds en inscriptions qui n'étaient pas portées au grand-livre de la dette publique à l'époque du 1.er vendémiaire an XI, a été faite par le Gouvernement, d'après l'aperçu de ce qui restait dû par chaque ministère.
		MARINE	132,654.	90,065.		
		INTÉRIEUR	68,636.	....		
		TRÉSOR PUBLIC	....	11,498.		
	LIQUIDATIONS du Conseil DE LIQUIDATION.	GUERRE	91,472.	33,315.	451,400.	
		MARINE	241,565.	38,478.		
		INTÉRIEUR	10,206.	34,437.		
		FINANCES	....	1,927.		
	TOTAUX des Rentes pour les années V, VI et VII		846,409.	263,088.	1,109,497.	
II.° CRÉANCES de l'an VIII, *payées en rentes à 5 p. cent.*	LIQUIDATIONS des MINISTRES.	GUERRE	411,759.	178,486.	1,330,254.	
		MARINE	494,160.	207,910.		
		INTÉRIEUR	34,774.	....		
		TRÉSOR PUBLIC	....	2,965.		
	LIQUIDATIONS du Conseil DE LIQUIDATION.	GUERRE	64,449.	19,417.	155,054.	
		MARINE	41,074.	8,877.		
		INTÉRIEUR	8,986.	12,251.		
	TOTAUX des Rentes pour l'an VIII		1,055,402.	429,906.	1,485,308.	

III.°

RÉCAPITULATION des dispositions faites sur les Crédits en Rentes.

Pour les créances des années V, VI et VII	846,409.	263,088.	1,109,497.
Pour les créances de l'an VIII	1,055,402.	429,906.	1,485,308.
TOTAUX des dispositions faites sur les Crédits en rentes	1,901,811.	692,994.	2,594,805.
LE CRÉDIT GÉNÉRAL des Rentes créées pour l'arriéré des Ministères, était de			3,700,000.
Ainsi il restait à disposer sur ce Crédit, au 1.er vendémiaire an XIII, en rentes			1,105,195. (*)

(*) Voir la situation générale des Crédits ouverts par les lois pour les rentes à inscrire, État coté UU.

ÉTAT Q.

CRÉDITS SUR

COMPARAISON du montant des CRÉDITS accordés pour chaque
et avec les Dépenses effectuées jusqu'à la même époque,

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.		CRÉDITS. Crédits ouverts par la loi du 4 germinal an XI.	CRÉDITS. Supplément de crédit accordé provisoirement par le Gouvernem.t	CRÉDITS. Crédits définitifs.	Montant des ordonnances délivrées par les Ministres jusqu'au 1.er vendemiaire an XIII.
Dette publique et pensions *(a)*.	Rentes perpétuelles. Rentes viagères. Pensions.	77,000,[illegible]		77,000,000.	77,000,000.
Guerre *(b)*.	Ministère. Administration.	238,000,000.	8,000,000.	246,000,000.	243,744,333.
Marine.		91,000,000.		91,000,000.	90,352,606.
Intérieur.	Service ordinaire.	19,800,000.		19,800,000.	19,362,764.
	Service extraordinaire.	12,450,000.		12,450,000.	12,450,000.
	Cultes.	1,000,000.		1,000,000.	1,000,000.
	Fonds communs des départemens.	5,845,150.		5,845,150.	5,348,143.
Finances *(c)*.	Service ordinaire, Finances. Trésor public.	28,595,803.		28,595,803.	27,942,332.
	Intérêts de cautionnemens.	1,154,197.		1,154,197.	1,154,197.
	Dépenses diverses imputées sur le fonds de réserve.	1,781,891.		1,781,891.	1,447,178.
Justice.		10,350,000.		10,350,000.	10,311,801.
Police générale.		1,500,000.		1,500,000.	1,499,345.
Relations extérieures.		6,000,000.		6,000,000.	5,907,333.
Frais de négociations.		32,000,000.		32,000,000.	31,896,700.
Fonds de réserve *(d)*.		*Mémoire.*		"	"
TOTAUX.		526,477,041.	8,000,000.	534,477,041. *(e)*	529,416,732.

DES CRÉDITS.

L'EXERCICE DE L'AN IX.

Ministère, sur l'Exercice de l'an IX, avec le montant des Ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Vendémiaire an XIII, par la Caisse centrale du Trésor public, à Paris, avec imputation sur lesdits CRÉDITS.

DÉPENSES imputables sur les crédits, et consistant en paiemens, à Paris, et envois de fonds aux caisses extérieures,					RESTAIT au 1.er vendémiaire an XIII,	
pendant l'an IX.	pendant l'an X.	pendant l'an XI.	pendant l'an XII.	TOTAUX.	à payer sur les ordonnances délivrées par les Ministres.	à ordonnancer par les Ministres sur la portion des crédits disponible.
25,027,496.	13,951,125.	177,503.	65,154.	39,221,278.		
11,665,067.	8,363,347.	171,089.	50,408.	20,249,911.	2,256,415.	״
7,910,028.	7,198,203.	120,707.	43,458.	15,272,396.		
44,602,591.	29,512,675.	469,299.	159,020.	74,743,585.		
199,122,956.	24,500,134.	7,077,520.	2,914,366.	233,614,976.	901,190.	2,255,667.
	915,275.	4,977,964.	3,334,928.	9,228,167.		
67,806,057.	12,112,702.	6,654,756.	3,719,011.	90,292,526.	60,080.	647,394.
10,786,758.	1,507,517.	909,313.	6,048,076.	19,251,664.	111,100.	437,236.
7,100,000.	5,350,000.	....	....	12,450,000.	״	״
....	1,000,000.	....	....	1,000,000.	״	״
933,964.	3,463,179.	200,000.	751,000.	5,348,143.	....	497,007.
14,554,204.	3,465,522.	2,934,247.	4,644,623.	25,398,596.	2,543,736.	653,471.
....	1,154,197.	....	....	1,154,197.	״	״
....	....	....	1,447,178.	1,447,178.	....	334,713.
2,876,576.	459,268.	89,333.	6,531,916.	9,957,093.	354,708.	38,199.
1,275,365.	160,070.	63,910.	....	1,499,345.	....	655.
4,584,700.	975,803.	345,949.	....	5,906,452.	881.	92,667.
20,521,960.	10,168,721.	1,206,019.	....	31,896,700.	....	103,300.
״	״	״	״	״	״	״
373,965,131.	94,745,063.	24,928,310.	29,550,118.	523,188,622.	6,228,110.	5,060,309.
				534,477,041. Somme égale au Crédit général et définitif de l'Exercice.		

OBSERVATIONS.

(a) Dans la colonne où est indiqué le montant des ordonnances délivrées, on a porté à l'article de la Dette publique le montant des états d'arrérages dont le paiement est autorisé. Quoique ces états d'arrérages excèdent d'environ 700,000 fr. le crédit général de 77 millions, on les a réduits ici à cette dernière somme, à raison des arrérages non réclamés pour cause de décès des rentiers viagers et des pensionnaires.

(b) Le Crédit de la Guerre a été réparti, en l'an X, entre le Ministère et l'Administration de la Guerre. Le supplément de 8 millions au Crédit général de la Guerre a été autorisé par l'arrêté du 15 floréal an XII.

(c) La majeure partie des sommes restant à ordonnancer sur le Crédit du Ministère des Finances, a pour objet la régularisation des dépenses déjà acquittées, soit par les Régies et Administrations, soit par les payeurs des armées, pour leurs frais de service.

(d) Ce fonds, montant à 1,781,891 francs, a été mis à la disposition du Ministre des finances, par arrêté du 30 frimaire an XII, pour dépenses extraordinaires (*Voir l'article du Ministère des finances.*)

(1) Le Crédit général de l'an IX avait été fixé, par la loi du 25 nivôse an IX, à 415 millions; mais il a depuis été porté, par la loi du 4 germinal an XI, à 526,477,041.

L'arrêté du Gouvernement du 15 floréal an XII a ajouté un supplément de 8 millions, ainsi qu'il est établi ci-dessus note (b) .... 8,000,000.

Somme égale au total du Crédit définitif. 534,477,041.

N. B. Pour établir la situation des Crédits, on a dû rappeler dans ce Tableau les dépenses faites antérieurement à l'an XII. Les différences que présente le montant de quelques parties de ces dépenses avec les résultats des Comptes précédens, proviennent d'annullations de Dépenses, opérées conformément à l'arrêté du 25 germinal an XI, pour le montant des fonds rentrés à la Caisse générale, ou déclarations des Payeurs, de virements d'Exercices ordonnés par arrêtés, et de diverses déductions de Dépenses.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT R.

Suite de la *SITUATION*

CRÉDITS SUR

COMPARAISON du montant des CRÉDITS accordés pour chaque et avec les Dépenses effectuées jusqu'à la même époque,

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.			CRÉDITS. Crédits ouverts par la loi du 17 floréal an X.	CRÉDITS. Augmentation de divers crédits provenant de prélèvement sur autres crédits.	CRÉDITS. Sommes prélevées sur divers crédits, et appliquées à d'autres crédits.	CRÉDITS. Crédits définitifs.	Montant des ordonnances délivrées par les Ministres jusqu'au 1.er vendémiaire an XIII.
Dette publique et pensions *(a)*.		Rentes perpétuelles	38,730,000.			38,730,000.	77,567,000.
	Rentes viagères.	A des Rentiers jouissans	20,000,000.			20,652,000.	
		Rentes éteintes et acquises à la Caisse d'amortissement	652,000.				
	Pensions.	Pensionnaires jouissans	18,000,000.			18,185,000.	
		Pensions éteintes et acquises à la Caisse d'amortissement	185,000.				
			77,567,000.			77,567,000.	
Guerre		Ministère / Administration	210,000,000.			210,000,000.	209,233,104
Marine			105,000,000.			105,000,000.	94,180,053.
Intérieur		Service ordinaire	14,000,000.	120,000.		14,120,000.	14,010,019.
		Service extraordinaire pour les routes, canaux et autres objets	16,000,000.		1,550,000.	14,450,000.	14,403,439.
		Cultes		1,550,000.		1,550,000.	1,494,378.
		Achats de blés		7,880,000.		7,880,000.	7,880,000.
Finances		Service ordinaire	21,692,000.	46,000.		21,738,000.	21,717,059.
		Remboursement de cautionnemens	5,000,000.			5,000,000.	5,000,000.
		Intérêts d'*idem*	2,000,000.			2,000,000.	2,000,000.
		Restauration de Saint-Cloud		1,000,000.		1,000,000.	1,000,000.
Trésor public			5,511,000.	120,000.		5,631,000.	5,552,594.
Relations extérieures			6,000,000.	1,400,000.		7,400,000.	7,399,429.
Justice			10,000,000.		120,000.	9,880,000.	9,826,902.
Police générale			1,725,000.			1,725,000.	1,705,103.
Fonds de réserve *(b)*			10,000,000.		10,000,000.	»	»
Frais de négociations *(c)*			15,505,000.		446,000.	15,059,000.	14,640,880.
Totaux			500,000,000.	12,116,000.	12,116,000.	500,000,000.	487,609,960.

DES CRÉDITS.

DÉPENSES COMPARÉES AUX CRÉDITS.

L'EXERCICE DE L'AN X.

Ministère sur l'Exercice de l'an X, avec le montant des Ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Vendémiaire an XIII, par la Caisse centrale du Trésor public à Paris, avec imputation sur lesdits CRÉDITS.

DÉPENSES imputables sur les Crédits, et consistant en paiemens à Paris, et en envois de fonds aux Caisses extérieures					RESTAIT, au 1.er vendemiaire an XIII,		OBSERVATIONS.
pendant l'an IX.	pendant l'an X.	pendant l'an XI.	pendant l'an XII.	TOTAUX.	à payer sur les ordonnances délivrées par les Ministres.	à ordonnancer par les Ministres sur la portion des crédits disponible.	
....	38,281,394.	1,357,409.	68,250.	39,707,053.	3,158,788.	″	
....	15,923,829.	3,527,739.	243,372.	19,594,939.			
166,474.	12,847,792.	2,015,619.	76,335.	15,106,220.			
166,474.	67,053,015.	6,900,767.	287,956.	74,408,212.			
8,480,000.	151,853,562.	10,314,167.	703,809.	171,351,538.	369,080.	766,896.	
....	25,191,921.	9,086,144.	3,234,421.	37,512,486.			
....	66,492,682.	22,381,349.	4,658,781.	93,532,812.	647,241.	10,819,947.	
....	11,760,261.	1,958,000.	289,412.	14,007,672.	2,347.	109,981.	
....	6,873,040.	7,496,624.	33,775.	14,403,439.	....	46,561.	
....	1,206,250.	180,850.	7,278.	1,494,378.	....	55,622.	
....	....	7,880,000.	....	7,880,000.	″	″	
....	18,486,971.	2,443,359.	175,365.	21,105,695.	611,364.	20,941.	
....	1,000,000.	4,000,000.	....	5,000,000.	″	″	
....	....	2,000,000.	....	2,000,000.	″	″	
....	....	1,000,000.	....	1,000,000.	″	″	
....	4,659,593.	778,372.	93,300.	5,531,265.	21,329.	78,406.	
....	5,961,571.	1,372,235.	65,623.	7,399,429.	....	571.	
....	8,830,181.	980,685.	13,081.	9,823,947.	2,955.	53,098.	
....	1,221,997.	482,316.	365.	1,704,678.	425.	19,897.	
″	″	″	″	″	″	″	
....	13,677,750.	870,202.	92,928.	14,640,880.	....	418,120.	
8,646,474.	384,268,794.	80,225,070.	9,656,093.	482,796,431.	4,813,529.	12,390,040.	
				500,000,000. Somme égale au Crédit général et définitif de l'Exercice.			

(a) Dans la colonne où est indiqué le montant des ordonnances délivrées, on a porté à l'article de la dette publique le montant des états d'arrérages dont le paiement est autorisé. Quoique ces états d'arrérages excèdent d'environ 400,000 francs le crédit général de 77,567,000 francs, on les a réduits ici à cette dernière somme, à raison des arrérages non réclamés pour cause de décès des rentiers viagers et des pensionnaires.

(b) Le fonds de réserve fixé originairement à 10 millions, a été réparti ainsi qu'il suit.

Intérieur, achats de blés.........	7,880,000.
Finances, restauration de S.t-Cloud.	1,000,000
Trésor public.....................	120,000
Relations extérieures.............	1,000,000
	10,000,000.

(c) Il a été prélevé sur ce crédit une somme de 446,000 fr., dont la répartition a été faite comme suit, à titre de supplément de crédit.

Relations extérieures.............	400,000.
Finances..........................	46,000.
	446,000.

N. B. Pour établir la situation des crédits, on a dû rappeler dans ce Tableau les dépenses faites antérieurement à l'an XII. Les différences que présente le montant de quelques parties de ces dépenses avec les résultats des comptes précédens, proviennent d'annullations de dépenses, opérées conformément à l'arrêté du 23 germinal an XI, pour le montant de fonds rentrés à la caisse centrale, en déclarations de payeurs, de virements d'exercices ordonnés par arrêtés, et de diverses déductions de dépenses.

ÉTAT S.

Comparaison du montant des Crédits accordés pour chaque
et avec les Dépenses effectuées jusqu'à la même époque

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.	CRÉDITS.				
	Crédits réglés par la loi du 4 germinal an XI.	Supplémens de Crédits accordés par la loi du 5 ventôse an XII. (art. 1.er)	Augmentations de divers Crédits provenant de prélèvemens sur autres crédits.	Sommes prélevées sur divers crédits et appliquées à d'autres crédits.	Crédits définitifs.
Dette publique et pensions (*a*). — Dette perpétuelle. — Anciens départemens	40,842,973.				43,520,250.
Dette publique et pensions (*a*). — Dette perpétuelle. — Six nouveaux départemens du Piémont	2,677,277.				
Dette publique et pensions (*a*). — Dette viagère. — Anciens départemens	19,986,674.				20,503,232.
Dette publique et pensions (*a*). — Dette viagère. — Six nouveaux départemens du Piémont	516,558.				
Dette publique et pensions (*a*). — Pensions	20,000,000.				20,000,000.
	84,023,482.				84,023,482.
Ministère de la Guerre (*b*)	153,000,000.	10,000,000.	1,705,799.		164,705,799.
Administration de la Guerre	90,000,000.	4,000,000.		1,705,799.	92,294,201.
Marine	126,000,000.	12,000,000.			138,000,000.
Intérieur. — Service ordinaire	14,000,000.				14,000,000.
Intérieur. — Service extraordinaire pour les routes, canaux et autres objets	22,500,000.				22,500,000.
Intérieur. — Cultes	3,000,000.		800,000.		3,800,000.
Intérieur. — Achats de blés	7,610,000.		3,000,000.		10,610,000.
Intérieur. — Dépenses imprévues			2,752,798.		2,752,798.
Finances. — Service ordinaire	29,047,788.		1,119,900.		30,167,688.
Finances. — Remboursement de cautionnemens	5,000,000.				5,000,000.
Finances. — Intérêts d'*idem*	2,000,000.				2,000,000.
Trésor public	6,000,000.		1,000,000.		7,000,000.
Relations extérieures	7,000,000.		820,000.		7,820,000.
Justice	23,318,730.				23,318,730.
Dépenses imprévues (*c*)	8,000,000.	4,000,000.		11,879,596.	120,404.
Frais de négociations	9,000,000.		2,386,898.		11,386,898.
Totaux	589,500,000.	30,000,000.	13,585,395.	13,585,395.	619,500,000. (*d*)

DES CRÉDITS.

L'EXERCICE DE L'AN XI.

Ministère sur l'Exercice de l'an XI, avec le montant des Ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Vendémiaire an XIII, par la Caisse centrale du Trésor public à Paris, avec imputation sur lesdits CRÉDITS.

MONTANT des ordonnances délivrées par les Ministres jusqu'au 1.er vendémiaire an XIII.	DÉPENSES imputables sur les crédits et consistant en paiemens à Paris et en envois de fonds aux caisses extérieures				RESTAIT, au 1.er vendémiaire an XIII,		OBSERVATIONS.
	pendant l'an X.	pendant l'an XI.	pendant l'an XII.	TOTAUX.	à payer sur les ordonnances délivrées par les Ministres.	à ordonnancer par les Ministres sur la portion des crédits disponible.	
43,354,226.	....	41,026,021.	1,925,547.	42,951,568.	402,658.	166,024.	
20,503,232.	....	17,287,746.	1,606,145.	18,893,891.	1,609,341.	"	
19,802,846.	664,163.	12,329,691.	4,911,730.	17,905,584.	1,897,262.	197,154.	
83,660,304.	664,163.	70,643,458.	8,443,422.	79,751,043.	3,909,261.	363,178.	
164,218,860.	7,187,240.	143,017,792.	13,646,025.	163,851,057.	367,803.	486,939.	
90,834,673.	474,950.	75,336,012.	15,010,799.	90,821,761.	12,912.	1,459,528.	
135,513,923.	....	113,372,289.	21,516,803.	134,889,092.	624,831.	2,486,077.	
13,601,869.	....	12,155,943.	1,398,211.	13,554,154.	47,715.	398,121.	
21,146,312.	300,000.	12,581,794.	8,214,718.	21,096,512.	49,800.	1,353,688.	
3,700,007.	....	2,125,783.	1,574,224.	3,700,007.	....	99,993.	
10,610,000.	....	7,610,000.	3,000,000.	10,610,000.	"	"	
2,380,369.	....	867,742.	1,493,421.	2,361,163.	19,206.	372,429.	
28,435,380.	....	23,385,894.	4,031,326.	27,417,220.	1,018,160.	1,732,308.	
5,000,000.	....	5,000,000.	....	5,000,000.	"	"	
850,000.	....	....	850,000.	850,000.	....	1,150,000.	
5,963,723.	....	4,737,380.	1,176,880.	5,914,260.	49,463.	1,036,277.	
7,813,999.	....	5,880,117.	1,930,436.	7,810,553.	3,446.	6,000.	
20,761,146.	....	14,148,420.	4,275,971.	18,424,391.	2,336,755.	2,557,584.	
....	....	....	....	....	....	120,404.	
11,386,898.	....	10,626,133.	760,765.	11,386,898.	....		
605,877,463.	8,626,353.	501,488,757.	87,323,001.	597,438,111.	8,439,352.	13,622,537.	
				619,500,000. Somme égale au Crédit général et définitif de l'exercice.			

(a) Dans la colonne où est indiqué le montant des ordonnances délivrées, on a porté à l'article de la dette publique, le montant des états d'arrérages dont le paiement est autorisé.

(b) Les sommes accordées au ministère de la guerre, en sus de ses crédits et supplémens de crédits, ont été prélevées sur les crédits de l'administration de la guerre.

(c) Les prélèvemens faits sur le fonds de douze millions affecté aux dépenses imprévues, s'élevaient, au 1.er vendémiaire an XIII, à 11,879,596, et avaient été répartis ainsi qu'il suit :

Intérieur.	Cultes	800,000.
	Achats de blés	3,000,000
	Dépenses diverses	2,730,798.
Finances.	Dépenses des monnaies et indemnités aux maîtres de postes	2,119,900.
Trésor public		1,000,000.
Relations extérieures		820,000
Frais de négociations		2,186,898.
		11 879 596.

(d) Le crédit général de l'an XI a été fixé, par la loi du 4 germinal de la même année, à ...... 589,500,000.
La loi du 5 ventôse a accordé un supplément de crédit de .... 30,000,000.

Somme égale au total du crédit définitif .... 619,500,000.

N. B. Pour établir la situation des crédits, on a dû rappeler dans ce tableau les dépenses faites antérieurement à l'an XII. Les différences que présente le montant de quelques parties de ces dépenses avec le résultat des comptes précédens, proviennent d'annullations de dépenses opérées conformément à l'arrêté du 29 germinal an XI, pour le montant des fonds renvoyés à la caisse centrale, en déclarations des payeurs, de viremens d'exercices ordonnés par arrêtés, et de diverses déductions de dépenses.

COMPTE
DE LA CAISSE CENTRALE
DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

ÉTAT T.

Suite de la *SITUATION*

CRÉDITS SUR

COMPARAISON du montant des Crédits accordés pour chaque Ministère avec les Dépenses effectuées jusqu'à la même époque

DIVISIONS PRINCIPALES DES DÉPENSES.	CRÉDITS. Crédits réglés par la loi du 5 ventôse an XII.	Supplémens de Crédits accordés provisoirement par le Gouvernem.t	Augmentations de divers Crédits provenant du prélèvement sur d'autres Crédits.	Sommes prélevées sur divers Crédits, et appliquées à d'autres Crédits.	Crédits définitifs.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS. *(a)* — Rentes perpétuelles	46,182,740.				46,182,740.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS. *(a)* — Rentes viagères	24,971,026.				24,971,026.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS. *(a)* — Pensions	29,500,000.				29,500,000.
	100,653,766.				100,653.766.
MAISON DE L'EMPEREUR		5,000,000.	3,333.333.		8,333.333.
PRINCES FRANÇAIS			666,667.		666.667.
GUERRE (Ministère)	168,000,000.	11,500,000.			179,500,000.
ADMINISTRATION DE LA GUERRE	100,000,000.	16,000,000.			116,000.000.
MARINE	180,000,000.	15,000,000.			195,000,000.
INTÉRIEUR..... *(b)* — Service ordinaire	14,730,919.				14,730,919.
INTÉRIEUR..... *(b)* — Service extraordinaire	15,000,000.				15,000,000.
INTÉRIEUR..... *(b)* — Dépenses imprévues — diverses			4.160,781.		4.160,781.
INTÉRIEUR..... *(b)* — Dépenses imprévues — Routes principales			6,000,000.		6,000,000.
CULTES........ *(c)*	5,000,000.	2,500,000.			7.500,000.
FINANCES...... *(d)* — Service ordinaire	31,927,000.			2,400,000.	29,527,000.
FINANCES...... *(d)* — Fonds d'amortissement . . *(e)*	10,000,000.				10,000,000.
FINANCES...... *(d)* — Cautionnemens	6,250,000.				6,250,000.
TRÉSOR PUBLIC	8,000,000.				8,000,000.
JUSTICE....... *(f)*	23,000,000.			250,000.	22,750,000.
POLICE GÉNÉRALE			250,000.		250,000.
RELATIONS EXTÉRIEURES	7,000,000.				7,000,000.
FRAIS DE NÉGOCIATIONS	15,000,000.		3.489.869.		18,489,869.
FONDS DE RÉSERVE *(g)*	15,438,315.	12,000,000.		15,250,650.	12,187,665.
TOTAUX	700,000,000.	62,000,000.	17,900,650.	17,900,650.	762,900,000. *(h)*

DES CRÉDITS.

L'EXERCICE DE L'AN XII.

sur l'Exercice de l'an XII, avec le montant des Ordonnances délivrées jusqu'au 1.er Vendémiaire an XIII, et par la Caisse centrale du Trésor public, à Paris, avec imputation sur lesdits Crédits.

MONTANT des Ordonnances délivrées par les Ministres jusqu'au 1.er vendémiaire an XIII.	DÉPENSES imputables sur les Crédits, et consistant en paiemens à Paris, et en envois de fonds aux caisses extérieures,			RESTAIT au 1.er vendémiaire an XIII,	
	Pendant l'an XI.	Pendant l'an XII.	TOTAUX.	à payer sur les Ordonnances délivrées par les Ministres.	à ordonnancer par les Ministres sur la portion des Crédits disponibles.
	....	42,610,567.	42,610,567.		
98,873,205.	....	20,571,850.	20,571,850.	8,579,882.	1,780,561.
	675,361.	26,435,545.	27,110,906.		
....	675,361.	89,617,962.	90,293,323.		
6,250,000.	....	4,666,667.	4,666,667.	1,583,333.	2,083,333.
....	....	....	....	....	666,667.
174,289,462.	10,487,683.	162,938,165.	173,425,848.	863,614.	5,210,538.
108,084,479.	95,800.	107,271,169.	107,366,969.	717,510.	7,915,521.
175,612,131.	....	174,587,495.	174,587,495.	1,024,636.	19,387,869.
12,929,911.	30,200.	12,649,232.	12,679,432.	250,479.	1,801,008.
5,838,000.	....	5,809,890.	5,809,890.	28,110.	9,162,000.
2,701,369.	....	2,652,269.	2,652,269.	49,100.	1,459,412.
2,370,000.	....	2,370,000.	2,370,000.	....	3,630,000.
3,916,410.	....	3,914,410.	3,914,410.	2,000.	3,583,590.
27,622,635.	....	25,567,764.	25,567,764.	2,054,871.	1,904,365.
....	....	....	....	....	10,000,000.
....	....	....	....	....	6,250,000.
5,880,266.	....	5,513,684.	5,513,684.	366,582.	2,119,734.
16,039,454.	....	15,413,731.	15,413,731.	625,723.	6,710,546.
222,877.	....	206,872.	206,872.	16,005.	27,123.
6,190,000.	....	5,539,189.	5,539,189.	650,811.	810,000.
18,489,869.	....	18,489,869.	18,489,869.		"
....	....	....	....	....	12,187,665.
665,310,068.	11,289,044.	637,208,368.	648,497,412.	16,812,656.	96,689,932.
			762,000,000. Somme égale au Crédit définitif de l'Exercice.		

OBSERVATIONS.

(a) Dans la colonne où est indiqué le montant des ordonnances délivrées, on a porté à l'article de la Dette publique le montant des états d'arrérages dont le paiement est autorisé.

(b) L'application du fonds de 15 millions accordé pour le service extraordinaire de l'intérieur, a été réglée comme suit, par arrêté du 13 fructidor an XI:

Routes du Simplon, Montcenis, &c.	2,000,000f
Grands ponts	1,000,000.
Quais Bonaparte et Desaix	500,000.
Canaux et divers travaux	4,500,000.
Desséchement de marais	1,500,000.
Navigation intérieure	2,500,000.
Ports maritimes	3,000,000.
	15,000,000.

(c) La somme de 5 millions, portée par le crédit primitif de ce département, était comprise dans celle de 19,730,919f accordée au Ministre de l'intérieur par la loi du 5 ventôse an XII pour le service ordinaire. Il a été fait déduction de ces 5 millions au Ministère de l'intérieur.

(d) Il a été fait distraction, sur le Crédit ordinaire de ce Ministère, de la somme de 2,400,000, restant libre au 1.er prairial, sur les sommes qui étaient affectées pour le traitement des trois Consuls, pendant les quatre derniers mois de l'an XII. Cette somme de 2,400,000f a été transportée au nouveau Crédit ouvert à la maison de l'Empereur.

(e) Un décret impérial du 3 nivôse an XIII a délégué à la Caisse d'amortissement les sommes dues par les acquéreurs de domaines vendus avant l'an XII, en exécution des lois de l'an X. Cette délégation a pour objet de remplir la Caisse d'amortissement du fonds d'amortissement fixé, par la loi du 21 floréal an X, à 10 millions par année, à compter de l'an XII, et des sommes qui lui sont dues par le Trésor pour capitaux et intérêts de cautionnemens. Il en sera fait incessamment recette et dépense dans la comptabilité du Trésor.

(f) Presque tout le montant des sommes restant à ordonnancer au 1.er vendémiaire, par le Grand-juge, est destiné à régulariser les avances faites par l'Administ.on de l'enregistrem.t pour frais de justice et de poursuites criminelles.

(g) Le prélèvement sur le fonds de réserve, montant à 15,250,650f, a été réparti ainsi qu'il suit:

Maison de l'Empereur		933,333.
Princes français		666,667.
Intérieur...	Dépenses diverses	4,160,781.
	Routes principales	6,000,000.
Frais de négociations		3,489,869.
		15,250,650.

(h) Le crédit général de l'exercice avait été fixé par la loi du 5 ventôse an XII, à ... 700,000,000

Il a été accordé comme supplément provisoire, sauf régularisation ultérieure par une loi ... 62,000,000

Somme égale au Crédit général au 1.er vendémiaire an XIII. 762,000,000.

Suit la SITUATION COMPARÉE.

ÉTAT U.

SITUATION COMPARÉE

DES EXERCICES DES ANNÉES IX, X, XI et XII.

ÉTAT présentant la situation respective des Exercices des années IX, X, XI et XII, d'après les comptes du Trésor public au 1.er vendémiaire an XIII, et comparaison des Recettes et Dépenses effectuées par la Caisse centrale jusques et compris l'an XII, sur chacun de ces Exercices, avec imputation sur les fonds généraux.

ANNÉES PENDANT LESQUELLES les Recettes et Dépenses ont été faites.	DÉSIGNATION DES EXERCICES. Exercice de l'an IX	Exercice de l'an X.	Exercice de l'an XI.	Exercice de l'an XII.	TOTAUX.
I.° RECETTES.					
Pendant l'an IX (a)...........	394,799,781.	....	....	....	394,799,781.
Pendant l'an X (b)...........	47,223,749	454,035,562.	....	....	501,259,311.
Pendant l'an XI (c)...........	23,945,676.	29,589,003.	550,999,507.	....	604,534,186.
Pendant l'an XII { (d)........	32,154,024.	3,165,046.	57,766,588.	687,698,532.	780,784,190.
Pendant l'an XII { (e)........	8,000,000.	....	....	....	8,000,000.
	506,123,230.	486,789,611.	608,766,095.	687,698,532.	2,289,377,468.
Déduite pour les remboursem.s et rest.ons formant déduction de recette (f).....	109,765.	807,235.	20,181.	1,000.	938,181.
TOTAUX DES RECETTES..	506,013,465.	485,982,376.	608,745,914.	687,697,532.	2,288,439,287.
II.° DÉPENSES.					
Pendant l'an IX.............	373,965,131.	8,646,474.	....	....	382,611,605.
Pendant l'an X.............	94,745,063.	384,268,794.	8,626,353.	....	487,640,210.
Pendant l'an XI.............	24,928,310.	80,225,070.	501,488,757.	11,289,044.	617,931,181.
Pendant l'an XII.............	29,550,118.	9,656,093.	87,323,001.	637,208,368.	763,737,580.
TOTAUX DES DÉPENSES..	523,188,622. *État coté* Q.	482,796,431. *État coté* R.	597,438,111. *État coté* S.	648,497,412. *État coté* T.	2,251,920,576.
III.° *COMPARAISON des Résultats en RECETTES et en DÉPENSES propres à chaque Exercice.*					
RECETTES (*Voir ci-dessus n.° I.er*).	506,013,465.	485,982,376.	608,745,914.	687,697,532.	2,288,439,287.
DÉPENSES (*Voir ci-dessus n.° II*)..	523,188,622.	482,796,431.	597,428,111.	648,497,412.	2,251,920,576.
EXCÉDANT { des Recettes.....	....	3,185,945.	11,307,803.	39,200,120.	36,518,711. (g).
EXCÉDANT { des Dépenses....	17,175,157.	....	....	....	

RÉSULTAT.

Il résulte de ce tableau que les Recettes provenant des quatre Exercices IX, X, XI et XII, excédaient, au 1.er vendémiaire dernier, les dépenses relatives aux mêmes Exercices, de..................	36,518,711.
Sur cette somme il a été prélevé, en fructidor an XII, pour les envois de fonds relatifs à la solde de l'an XIII et aux dépenses des colonies, du même Exercice (*État coté* J), la somme de........................	14,513,170.
Ainsi, il n'y avait réellement de disponible sur cet excédant, au 1.er vendémiaire an XIII, que..	22,005,541. (h).

FIN DU COMPTE DE LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC.

OBSERVATIONS.

Ce tableau, en réunissant l'ensemble des opérations du trésor sur les quatre exercices IX, X, XI et XII, fait connaître que la distinction des exercices n'existe rigoureusement que dans les livres de la comptabilité, et que les moyens du trésor, en totalité, sont appliqués indistinctement à tous les exercices jusqu'à concurrence des crédits fixés par les lois. Tant que les exercices ne sont point soldés, ils sont ainsi respectivement créditeurs ou débiteurs; mais en définitif la balance se rétablit, et les recettes propres à un exercice, qui rentrent tardivement, servent à couvrir les autres exercices des avances qu'ils auraient faites.

(a) Voir le Compte des finances de l'an X, page 14.

(b) Voir *idem*, page 14.

(c) Voir le Compte du trésor de l'an XI, pages 33 et 37.

(d) Voir l'État coté A du présent Compte.

(e) La somme de 8 millions affectée à l'an IX, représente le transport de pareille somme prélevée sur les fonds de l'an VIII et antérieurs, et appliquée à l'exercice de l'an IX par l'arrêté du 15 floréal an XII.

(f) Voir le Compte du trésor de l'an XII, état coté M.

(g) Cette somme de 36,519,711f forme le résultat définitif de l'excédant de l'ensemble des recettes sur les dépenses des quatre exercices réunis.

(h) Cet excédant de recettes était compris dans le solde de caisse existant au 1.er vend.re dernier. Ce solde s'élevait cependant à une somme plus considérable, soit en numéraire, soit en valeurs représentant num.re (*Voir l'État coté O, II.e partie*);

1.° Parce qu'il comprenait les fonds non employés qui provenaient des recettes spéciales,

2.° Parce qu'une partie des dépenses récapitulées ci-contre a été effectuée en traites du caissier général, tirées sur lui-même, et qui étaient en circulation au 1.er vendémiaire dernier. Ces traites ne donneront lieu à une sortie d'espèces que lorsqu'elles seront rapportées au trésor.

Suit le COMPTE GÉNÉRAL DES CAISSES.

MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

RECETTES ET DÉPENSES

FAITES

PAR TOUTES LES CAISSES

DU TRÉSOR PUBLIC,

PENDANT L'AN XII.

SECONDE COMPTABILITÉ DU TRÉSOR PUBLIC.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

Nivôse an XIII.

EXTRAIT de la Loi du 13 Novembre 1791, relative à l'organisation du Trésor public.

TITRE I.er

DE LA COMPTABILITÉ.

ARTICLE III.

LA SECONDE Comptabilité du Trésor public embrassera toutes les Caisses des Receveurs de département et des Payeurs particuliers ; elle présentera la totalité de ce qu'ils auront reçu ou dépensé..... avec distinction d'exercices. Le compte de fin d'année de cette comptabilité présentera le tableau général de tout ce qui aura été reçu ou dépensé dans toute l'étendue du royaume, par les Caisses du Trésor public, depuis le 1.er janvier jusqu'au dernier décembre de l'année expirée.

MINISTÈRE
DU
TRÉSOR PUBLIC.

RECETTE.

ÉTATS

DES RECETTES FAITES PAR LE TRÉSOR PUBLIC,

PENDANT L'AN XII,

SUR TOUS LES EXERCICES,

Tant à la CAISSE du Trésor à Paris qu'aux Caisses des Receveurs généraux et particuliers dans les départemens.

RECETTES PROVENANT DES

ÉTAT V.

ÉTAT DES RECETTES provenant des Contributions directes de tous les Exercices, faites, pendant l'an XII, par les Caisses des Receveurs généraux et particuliers.

INDICATION des EXERCICES.	NATURE DES CONTRIBUTIONS.	NUMÉRAIRE.	VALEURS diverses.	Ordonnances de decharges.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
EXERCICE de l'an VI et antérieurs.	*De toutes natures*	462,893.	699,609.	4,224,832.	5,387,334.	Cet État réunit le principal des Contributions directes et les centimes additionnels.
EXERCICE de l'an VII.	Foncière	221,256.	981,542.	1,415,199.	2,617,997.	
	Subvention d'*idem*	104,249.	46,308.	197,979.	348,536.	
	Personnelle, somptuaire et mobiliaire	101,676.	119,433.	462,202.	683,311.	
	Subvention d'*idem*	74,480.	20,371.	118,269.	213,120.	
	Retenues sur les salaires publics	12,407.	....	6,371.	18,778.	
	Portes et fenêtres	29,178.	1,558.	70,862.	101,598.	
	Subvention d'*idem*	20,408.	....	35,752.	56,160.	
EXERCICE de l'an VIII.	Foncière	934,957.	1,589,914.	2,357,748.	4,882,619.	
	Subvention d'*idem*	240,972.	49,878.	308,814.	599,664.	
	Personnelle, somptuaire et mobiliaire	385,194.	180,103.	657,150.	1,222,447.	
	Subvention d'*idem*	88,205.	4,961.	133,865.	227,031.	
	Retenues sur les salaires publics	88,547.	....	....	88,547.	
	Portes et fenêtres	104,029.	6,745.	196,868.	307,642.	
	TOTAUX de l'an VIII et années antérieures	2,868,451.	3,700,422.	10,185,911.	16,754,784.	
EXERCICE de l'an IX.	Foncière	647,727.	831,282.	275,544.	1,754,553.	
	Personnelle, somptuaire et mobiliaire	379,222.	125,435.	192,387.	697,044.	
	Portes et fenêtres	135,301.	8,140.	302,404.	445,845.	
EXERCICE de l'an X.	Foncière	1,904,110.	1,223,027.	570,443.	3,697,580.	
	Personnelle, somptuaire et mobiliaire	815,721.	170,637.	343,156.	1,329,514.	
	Portes et fenêtres	347,365.	14,126.	143,689.	505,180.	
	Patentes	335,406.	79,484.	239,191.	654,081.	
EXERCICE de l'an XI.	Foncière	47,506,785.	6,705,984.	879,906.	55,092,675.	
	Personnelle, somptuaire et mobiliaire	10,054,515.	848,879.	284,794.	11,188,188.	
	Portes et fenêtres	4,806,323.	30,010.	86,408.	4,922,741.	
	Patentes	5,836,212.	550,105.	757,494.	7,143,811.	
	Contribution volontaire pour la guerre	2,273,670.	....	223.	2,273,893.	
EXERCICE de l'an XII.	Foncière	203,828,750.	2,798,465.	1,041,620.	207,668,835.	
	Personnelle, somptuaire et mobiliaire	29,228,924.	508,546.	536,676.	30,274,146.	
	Portes et fenêtres	12,491,335.	53,351.	20,652.	12,565,338.	
	Patentes	12,563,436.	76,885.	130,796.	12,771,117.	
	Contribution volontaire pour la guerre	14,894,258.	....	5,668.	14,899,926.	
	TOTAUX généraux	350,917,511.	17,724,778.	15,996,962.	384,639,251. État DD, 1.re col.	

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ETAT X.

DÉVELOPPEMENS relatifs aux RECETTES provenant des Contributions directes de tous les Exercices, faites, pendant l'an XII, par les Receveurs généraux et particuliers.

OBJETS DES DÉVELOPPEMENS.		NUMÉRAIRE effectif.	VALEURS diverses.	ORDONNANCES de décharges.	TOTAUX.	Observations.
I.° RÉSUMÉ, PAR EXERCICES, des Recettes sur les Contributions directes.	Exercices de l'an VI et antérieurs	462,893.	699,609.	4,224,832.	5,387,334.	La division des Recettes, établie dans le présent État, comprend, n.° III, sous le titre de *Fonds spéciaux*, les centimes additionnels variables, les remises des percepteurs, les centimes communaux et les centimes spéciaux, imposés additionnellement à la Contribution foncière, pour les dépenses de l'apanage des communes. Ces centimes, imposés conformément à l'arrêté du [illegible] brumaire an XII, pour l'exercice de ladite année, s'élèvent à environ 2,606,000f
	Idem.... de l'an VII	563,654.	1,169,212.	2,306,634.	4,039,500.	
	Idem.... de l'an VIII	1,841,904.	1,831,601.	3,654,445.	7,327,950.	
	TOTAUX de l'an VIII et antérieurs	2,868,451.	3,700,422.	10,185,911.	16,754,784.	
	Exercice de l'an IX	1,162,250.	964,857.	770,335.	2,897,442.	
	Idem... de l'an X	3,402,602.	1,487,274.	1,296,479.	6,186,355.	
	Idem... de l'an XI	70,477,505.	8,134,978.	2,008,825.	80,621,308.	
	Idem... de l'an XII	273,006,703.	3,437,247.	1,735,412.	278,179,362.	
	TOTAUX semblables à ceux de l'État V	350,917,511.	17,724,778.	15,996,962.	384,639,251.	
II.° Les mêmes RECETTES FAITES pendant chaque mois de l'an XII, sur les Contributions directes.	Vendémiaire an XII	26,033,902.	2,293,987.	662,677.	28,990,566.	
	Brumaire	33,641,463.	2,105,504.	1,135,947.	36,882,914.	
	Frimaire	34,000,544.	1,922,316.	1,659,921.	37,582,781.	
	Nivôse	31,754,744.	1,203,657.	1,560,628.	34,519,029.	
	Pluviôse	28,671,722.	1,073,310.	1,650,206.	31,395,238.	
	Ventôse	31,918,531.	1,195,417.	2,006,119.	35,120,067.	
	Germinal	29,472,054.	1,144,061.	1,792,727.	32,508,842.	
	Floréal	26,831,335.	1,086,725.	821,753.	28,739,813.	
	Prairial	25,682,943.	1,081,212.	1,533,983.	28,298,138.	
	Messidor	26,692,231.	1,051,696.	956,287.	28,700,214.	
	Thermidor	23,577,184.	1,138,924.	606,704.	25,322,812.	
	Fructidor	32,640,858.	2,427,969.	1,610,010.	36,678,837.	
	TOTAUX semblables à ceux de l'État V	350,917,511.	17,724,778.	15,996,962.	384,639,251.	
III.° DIVISION DES RECETTES provenant des Contributions directes.	FONDS GÉNÉRAUX du TRÉSOR PUBLIC. Exercice an VIII et antérieurs	2,451,822.	3,162,954.	8,706,456.	14,321,232.	
	Idem... an IX	991,092.	....	656,894.	1,647,986.	
	Idem... an X	2,987,077.	....	1,138,154.	4,125,231.	
	Idem... an XI	66,047,474.	....	....	66,047,474.	
	Idem... an XII	255,402,783.	....	....	255,402,783.	
	TOTAUX	327,880,248.	3,162,954.	10,501,504.	341,544,706.	
	FONDS SPÉCIAUX. Exercice an VIII et antérieurs	416,629.	537,468.	1,479,455.	2,433,552.	
	Idem... an IX	171,158.	964,857.	113,441.	1,249,456.	
	Idem... an X	415,525.	1,487,274.	158,325.	2,061,124.	
	Idem... an XI	4,430,031.	8,134,978.	2,008,825.	14,573,834.	
	Idem... an XII	17,603,920.	3,437,247.	1,735,412.	22,776,579.	
	TOTAUX	23,037,263.	14,561,824.	5,495,458.	43,094,545.	
	Report des fonds généraux	327,880,248.	3,162,954.	10,501,504.	341,544,706.	
TOTAUX semblables à ceux de l'État V		350,917,511.	17,724,778.	15,996,962.	384,639,251. État DD.	

COMPTE GÉNÉRAL DES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC.

RECETTES PROVENANT DES

VERSEMENS des Administrations et Régies.

ÉTAT Y.

FONDS GÉNÉRAUX

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS ET RÉGIES QUI ONT FAIT LES VERSEMENS.	NUMÉRAIRE. NUMÉRAIRE EFFECTIF.	NUMÉRAIRE. RESCRIPTIONS et Récépissés représentant NUMÉRAIRE.	NUMÉRAIRE. Traites et Obligations de divers, représentant numéraire.	VALEURS DIVERSES.	TOTAUX.	*Observations.*
N.° I. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII et années antérieures.*						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. Enregistrement, timbre et autres produits.....	44,410.	30,208,907.	144.	119.	30,253,580.	Voir l'état coté A, n.os I et II, les observations sur les versemens faits par l'administration de l'enregistrement, pendant l'an XII, en pièces de dépenses pour avances faites pendant les années VII, VIII et IX.
Aliénation de domaines nationaux. *(Lois antérieures à l'an X.)*..........	1,112.	625.	....	»	1,737.	
Bois nationaux..........	364,454.	....	....	....	364,454.	
	409,976.	30,209,532.	144.	119.	30,619,771.	
ADMINISTRATION DES DOUANES..........	23.	....	....	....	23.	
Idem DES POSTES..........	»	»	»	»	»	
Idem DE LA LOTERIE..........	»	»	»	»	»	
TOTAUX..........	409,999.	30,209,532.	144.	119.	30,619,794.	
N.° II. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN IX.*						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. Enregistrement, timbre et autres produits.....	33,573.	17,639,472.	....	10,096.	17,683,141.	
Aliénation de domaines nationaux. *(Lois antérieures à l'an X.)*..........	»	»	»	»	»	
Bois nationaux..........	127,132.	....	....	....	127,132.	
	160,705.	17,639,472.	....	10,096.	17,810,273.	
ADMINISTRATION DES DOUANES..........	4,238.	....	....	....	4,238.	
Idem DES POSTES..........	»	»	»	»	»	
Idem DE LA LOTERIE..........	»	»	»	»	»	
Idem DES MONNAIES..........	28,625.	117,818.	....	»	146,443.	
	193,568.	17,757,290.	....	10,096.	17,960,954.	
Ajouter le produit des domaines nationaux vendus en vertu des lois des 15 et 16 floréal an X, et qui est déduit ci-après des Exercices XI et XII. *(Cette recette est affectée à l'an IX par la loi du 30 ventôse an IX, jusqu'à concurrence de 20 millions.)*..........	5,867,837.	....	....	64,848.	5,932,685.	
TOTAUX..........	6,061,405.	17,757,290.	....	74,944.	23,893,639.	
N.° III. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN X.*						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. Enregistrement, timbre et autres produits.....	87,110.	1,200,700.	....	16,784.	1,304,594.	
Aliénation de domaines nationaux. *(Lois antérieures à l'an X.)*..........	»	»	»	»	»	
Bois nationaux..........	84,449.	....	....	....	84,449.	
	171,559.	1,200,700.	....	16,784.	1,389,043.	
ADMINISTRATION DES DOUANES..........	766.	....	....	....	766.	
Idem DES POSTES..........	»	»	»	»	»	
Idem DE LA LOTERIE..........	»	»	»	»	»	
TOTAUX..........	172,325.	1,200,700.	....	16,784.	1,389,809.	

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

RECETTES PENDANT L'AN XII.

chargées du recouvrement desdites Contributions.

DU TRÉSOR PUBLIC.

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS ET RÉGIES qui ont fait les versemens.	NUMÉRAIRE. NUMÉRAIRE EFFECTIF.	Rescriptions et Récépissés représentant numéraire.	Traites et Obligations de divers, représentant numéraire.	VALEURS diverses.	TOTAUX.	Observations.
N.° IV. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN XI.*						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. Enregistrement, timbre et autres produits..	3,601,508.	3,303,443.		188,144.	7,093,095.	
Aliénation de Dom.nes nat.. *Lois antérieures à l'an X*.....	37,874.			157,574.	195,448.	
Aliénation de Dom.nes nat.. *Lois des 15 et 16 floréal an X.*	18,577.			857.	19,434.	
Bois nationaux..........................	1,112,116.		20,212.		1,132,328.	
	4,770,075.	3,303,443.	20,212.	346,575.	8,440,305.	
ADMINISTRATION DES DOUANES..........................	2,885,250.		836,622.	224,613.	3,946,485.	
Idem DES POSTES..........................	930,054.	583,000.	33,822.		1,546,876.	
Idem DE LA LOTERIE..........................	900.				900.	
Idem DES MONNAIES..........................	702,668.				702,668.	
	9,288,947.	3,886,443.	890,656.	571,188.	14,637,234.	
Déduire le produit des Domaines nationaux, vendus en exécution des lois de l'an X, et transporté ci-contre, n.° II, Ex.ce an IX..	18,577.			857.	19,434.	
TOTAUX...............	9,270,370.	3,886,443.	890,656.	570,331.	14,617,800.	
N.° V. *VERSEMENS SUR L'EXERCICE DE L'AN XII.*						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. Enregistrement, timbre et autres produits...	136,693,094		872,951.	932,210.	138,498,245.	
Aliénation de Dom.nes nat.. *Lois antérieures à l'an X*....	2,354,722.		116,235.	10,437,517.	12,908,474.	
Aliénation de Dom.nes nat.. *Lois des 15 et 16 floréal an X.*	5,849,260.			63,991.	5,913,251.	
Bois nationaux..........................	4,665,145.		39,226,776.	25,077.	43,916,998.	
ADMINISTRATION DES DOUANES..........................	13,179,473.		23,380,643.	171,542.	36,731,658	
Idem DES POSTES..........................	4,348,173.	2,985,000.	66,827.		7,400,000.	
Idem DE LA LOTERIE..........................	15,658,501.				15,658,501.	
Idem DES MONNAIES..........................	434,529.				434,529.	
RÉGIE DES SALINES..........................		1,720,016.	979,984.		2,700,000.	
	183,182,887.	4,705,016.	64,643,416.	11,630,337.	264,161,656.	
Même déduc.n et transport que pour l'Ex.ce de l'an XI. *Voir* le n.° IV.	5,849,260.			63,991.	5,913,251.	
TOTAUX........?.....	177,333,627.	4,705,016.	64,643,416.	11,566,346.	258,248,405.	
RÉCAPITULATION, PAR EXERCICES, DES VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINISTRATIONS.						
SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII et années antérieures........	409,999.	30,209,532.	144.	119.	30,619,794	
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX..........................	6,061,405.	17,757,290.		74,944.	23,893,639	
SUR L'EXERCICE DE L'AN X..........................	172,325.	1,200,700.		16,784.	1,389,809.	
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI..........................	9,270,370.	3,886,443.	890,656.	570,331.	14,617,800.	
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII..........................	177,333,627.	4,705,016.	64,643,416.	11,566,346.	258,248,405.	
TOTAUX...............	193,247,726.	57,758,981.	65,534,216.	12,228,524.	328,769,447. Êu DD.	

ÉTAT Z.

RECETTES DIVERSES

FONDS GÉNÉRAUX.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	DÉSIGNATION DES DIVERSES NATURES DE RECETTES.	RECETTES EN NUMÉRAIRE. NUMÉRAIRE EFFECTIF.	RECETTES EN NUMÉRAIRE. Traites, Effets à terme et Obligations représentant numéraire.	VALEURS DIVERSES	TOTAUX.
EXERCICE DE L'AN VIII et années antérieures.	Cautionnemens	807,364.	24,650.	17,489.	849,503.
	Indemnités de Conscrits. *(Arrêté du 17 ventôse an VIII.)*	141,292.	....	....	141,292.
	Débets de Comptables	264,797.	102,993.	287.	368,077.
	Produits divers	312,749.	37,081.	60,294.	410,124.
	Produit d'effets recouvrés par l'administration de l'Enregistrement	1,400,445.	....	397,372.	1,797,817.
	Idem de rescriptions négociées sur domaines nationaux avant l'an X.	....	1,493,768.	....	1,493,768.
	TOTAUX	2,926,647.	1,658,492.	475,442.	5,060,581.
EXERCICE DE L'AN IX.	Débets de Comptables	8,745.	....	....	8,745.
	Produits divers	24,659.	....	....	24,659.
	Idem de rescrip.ons négociées sur dom.es vendus d'après les lois de l'an X.	8,474.	408,076.	....	416,550.
	Recettes extraordinaires et extérieures	65,975.	....	....	65,975.
	TOTAUX	107,853.	408,076.	....	515,929.
EXERCICE DE L'AN X.	Débets de Comptables	1,125.	393.	86,491.	88,009.
	Produits divers	86,100.	....	75,931.	162,031.
	TOTAUX	87,225.	393.	162,422.	250,040.
EXERCICE DE L'AN XI.	Cautionnemens des greffiers de justice de paix	553,556.	22,162.	....	575,718.
	Indemnités de conscrits. *(Arrêté du 18 thermidor an X.)*	1,040,290.	....	152,854.	1,193,144.
	Débets de Comptables	14,441.	....	26.	14,467.
	Vingtième de l'octroi des villes	300,689.	....	....	300,689.
	Produits divers	73,493.	....	3.	73,496.
	Recettes extraordinaires et extérieures	3,704,826.	21,186,087.	....	24,890,913.
	TOTAUX	5,687,295.	21,208,249.	152,883.	27,048,427.
EXERCICE DE L'AN XII.	Cautionnemens. *(Lois du 5 ventôse an XII, et Arrêté du 26 germ.al an XII.)*	16,689,415.	1,374,200.	....	18,063,615.
	Indemnités de conscrits. *(Arrêté du 29 fructidor an XI.)*	2,103,516.	....	35,491.	2,139,007.
	Debets de Comptables	417,710.	185,613.	19.	603,342.
	Vingtième de l'octroi des villes	635,928.	....	....	635,928.
	Dons pour l'armement contre l'Angleterre	390,968.	1,200,000.	....	1,590,968.
	Produits divers	874,565.	3,657.	5.	878,227.
	Recettes extraordinaires et extérieures	7,721,894.	108,499,241.	....	116,221,135.
	TOTAUX	28,833,996.	111,262,711.	35,515.	140,132,222.

RÉCAPITULATION, PAR EXERCICE, DES RECETTES PROVENANT DES FONDS GÉNÉRAUX.

SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES	2,926,647.	1,658,492.	475,442.	5,060,581.
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX	107,853.	408,076.	....	515,929.
SUR L'EXERCICE DE L'AN X	87,225.	393.	162,422.	250,040.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI	5,687,295.	21,208,249.	152,883.	27,048,427.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII	28,833,996.	111,262,711.	35,515.	140,132,222.
TOTAUX des Recettes sur les fonds généraux	37,643,016.	134,537,921.	826,262.	173,007,199. *Voir l'État cote DD.*

Observations.

Les Recettes diverses provenant des fonds generaux, et détaillées dans le présent État s'élèvent à.... 173,007,199.
celles des fonds spéciaux, État AA, s'élèvent à 23,601,781.

Total 196,608,980.
Somme égale au résultat général des Recettes diverses, ÉTAT DD.

ÉTAT AA. FONDS SPÉCIAUX.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	DES DIVERSES NATURES DE RECETTES.	RECETTES EN NUMÉRAIRE. NUMÉRAIRE EFFECTIF.	Traites et Obligations représentant numéraire.	VALEURS DIVERSES.	TOTAUX.	Observations.
EXERCICE DE L'AN VIII, et années antérieures.	Taxe d'entretien des routes	246,275.	....	....	246,275.	Voir l'observation portée à l'ÉTAT coté Z.
	Abonnement au Bulletin des lois	1,648.	....	....	1,648.	
	Quart de réserve des bois communaux	7,152.	....	....	7,152.	
	TOTAUX	255,075.	....	....	255,075.	
EXERCICE DE L'AN IX.	Taxe d'entretien des routes	63,173.	....	....	63,173.	
	Abonnement au Bulletin des lois	958.	....	....	958.	
	Quart de réserve des bois communaux	17,135.	....	....	17,135.	
	TOTAUX	81,266.	....	....	81,266.	
EXERCICE DE L'AN X.	Taxe d'entretien des routes	97,053.	....	....	97,053.	
	Abonnement au Bulletin des lois	2,454.	....	....	2,454.	
	Quart de réserve des bois communaux	265,808.	....	....	265,808.	
	Bois des communes	2,035.	....	....	2,035.	
	TOTAUX	367,350.	....	....	367,350.	
EXERCICE DE L'AN XI.	Supplément de cautionnemens de Notaires	1,845,109.	....	3,400.	1,848,509.	
	Taxe d'entretien des routes	444,862.	....	....	444,862.	
	Abonnement au Bulletin des lois	13,784.	....	....	13,784.	
	Bois des communes	19,232.	....	....	19,232.	
	Ventes d'effets militaires	9,574.	....	....	9,574.	
	Dépôts et consignations	9,179.	....	....	9,179.	
	TOTAUX	2,341,740.	....	3,400.	2,345,140.	
EXERCICE DE L'AN XII.	Octroi de navigation intérieure	557,361.	....	....	557,361.	
	Taxe d'entretien des routes	15,578,339.	....	117,041.	15,695,380.	
	Abonnement au Bulletin des lois	307,294.	....	....	307,294.	
	Bois des communes	2,086,377.	905,304.	....	2,991,681.	
	Ventes d'effets militaires	150,619.	....	....	150,619.	
	Droits de bacs et bateaux	387,348.	....	....	387,348.	
	Consignations et dépôts	358,536.	....	....	358,536.	
	Produits divers	104,731.	....	....	104,731.	
	TOTAUX	19,530,605.	905,304.	117,041.	20,552,950.	

RÉCAPITULATION, PAR EXERCICE, DES RECETTES PROVENANT DES FONDS SPÉCIAUX.

	NUMÉRAIRE EFFECTIF.	Traites et Obligations représentant numéraire.	VALEURS DIVERSES.	TOTAUX.
SUR L'EXERCICE DE L'AN VIII ET ANNÉES ANTÉRIEURES	255,075.	....	....	255,075.
SUR L'EXERCICE DE L'AN IX	81,266.	....	....	81,266.
SUR L'EXERCICE DE L'AN X	367,350.	....	....	367,350.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XI	2,341,740.	....	3,400.	2,345,140.
SUR L'EXERCICE DE L'AN XII	19,530,605.	905,304.	117,041.	20,552,950.
TOTAUX des Recettes sur les fonds spéciaux	22,576,036.	905,304.	120,441.	23,601,781. V. l'État coté DD.

RÉSUMÉS GÉNÉRAUX

ÉTAT BB.

RECETTES EN NUMÉRAIRE.

ÉTAT sommaire et récapitulatif des Recettes en numéraire et valeurs représentant numéraire, faites par toutes les Caisses du Trésor public pendant l'an XII, sur tous les Exercices, et détaillées dans les États précédens côtés V, X, Y, Z, et AA.

DÉSIGNATION des NATURES DE RECETTES.	SUR LES EXERCICES						Observations.
	VIII et antér.[rs]	IX.	X.	XI.	XII.	TOTAUX.	
FONDS GÉNÉRAUX.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES	2,451,822.	991,092.	2,987,077.	66,047,474.	255,402,783.	327,880,248.	Le total général des Recettes en numéraire détaillées dans le présent État s'élèvent à . . 858,616,568. Les Recettes en valeurs diverses, comprises dans l'ÉTAT CC, s'élèvent à . . 51,401,110. Total . . . . . . 910,017,678. Somme égale au total général des Recettes de toute nature, faites pendant l'an XII, et réunies dans l'ÉTAT coté DD, dernière colonne.
VERSEMENS des RÉGIES et ADMINIST.[ns] — de l'Enreg.[t] et des Domaines. — Divers produits	30,255,198.	17,673,045.	87,110.	3,639,382.	140,036,992.	191,691,727.	
— Bois nationaux	364,454.	127,132.	84,449.	1,132,328.	43,891,921.	45,600,284.	
— Ventes de Dom.[nes] nat. *(Lois de l'an X)*.	....	6,284,387.	....	....	....	6,284,387.	
des Douanes	23.	4,238.	766.	3,721,872.	36,560,116.	40,287,015.	
des Postes	....	....	....	1,546,876.	7,400,000.	8,946,876.	
de la Loterie	....	....	....	900.	15,658,501.	15,659,401.	
des Monnaies	....	146,443.	....	702,668.	434,529.	1,283,640.	
des Salines	....	....	....	....	2,700,000.	2,700,000.	
RECETTES DIVERSES, ordinaires	1,690,926.	33,404.	87,618.	2,004,631.	23,875,572.	27,692,151.	
RECETTES DIVERSES, extraordinaires et extérieures	....	65,975.	....	24,890,913.	116,221,135.	141,178,023.	
	34,762,423.	25,325,716.	3,247,020.	103,687,044.	642,181,549.	809,203,752.	
PRODUITS de divers Effets négociés ou recouvrés, par l'Administration de l'Enregistrement	1,400,445.	....	....	....	....	1,400,445.	
PRODUITS de divers Effets négociés ou recouvrés, par la Caisse d'amortissement.	1,493,768.	....	....	....	....	1,493,768.	
TOTAUX des fonds généraux	37,656,636.	25,325,716.	3,247,020.	103,687,044.	642,181,549.	812,097,965.	
FONDS SPÉCIAUX.							
Centimes addit. aux contributions directes	416,629.	171,158.	415,525.	4,430,031.	17,603,920.	23,037,263.	
Sopplément de cautionnemens de Notaires	....	....	....	1,845,109.	....	1,845,109.	
Octroi de navigation intérieure	....	....	....	....	557,361.	557,361.	
Taxe d'entretien des routes.	246,275.	63,173.	97,053.	444,862.	15,578,339.	16,429,702.	
Abonnement au Bulletin des lois	1,648.	958.	2,454.	13,784.	307,294.	316,138.	
Quart de réserve des bois communaux	7,152.	17,135.	265,808.	....	....	290,095.	
Bois des communes.	....	....	2,035.	19,232.	2,991,681.	3,012,948.	
Vente d'effets militaires	....	....	....	9,574.	150,619.	160,193.	
Consignations et dépôts	....	....	....	9,179.	358,536.	367,715.	
Droits de bacs et bateaux	....	....	....	....	387,348.	387,348.	
Produits divers	....	....	....	....	104,731.	104,731.	
TOTAUX des fonds spéciaux	671,704.	252,424.	782,875.	6,771,771.	38,039,829.	46,518,603.	
REPORT des fonds généraux	37,656,636.	15,325,716.	3,247,020.	103,687,044.	642,181,549.	812,097,965.	
TOTAUX GÉNÉRAUX	38,328,340.	25,578,140.	4,029,895.	110,458,815.	680,221,378.	858,616,568. *Voir l'État coté DD.*	

DES RECETTES.

ÉTAT CC. RECETTES EN VALEURS DIVERSES.

ÉTAT sommaire et récapitulatif des Recettes en valeurs diverses, faites par toutes les Caisses du Trésor public pendant l'an XII sur tous les Exercices, et détaillées dans les États précédens cotés V, X, Y, Z et AA.

DÉSIGNATION des NATURES DE RECETTES.	SUR LES EXERCICES						OBSERVATIONS.
	VIII et antér.[rs]	IX.	X.	XI.	XII.	TOTAUX.	
FONDS GÉNÉRAUX.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES	11,869,410.	656,894.	1,138,154.	....	....	13,664,458.	*Voir* la note de l'ÉTAT coté BB. Sous la dénomination de *Valeurs diverses*, on comprend les ordonnances de décharges, les déclarations de retenue des percepteurs, les bons de réquisition, diverses rescriptions acquittées, les bons d'arrérages et autres effets de la Dette publique, versés pour le prix de domaines ou pour l'acquit d'anciennes contributions, etc.
VERSEMENS des RÉGIES et ADMINIST.[ons] — de l'Enregistr.[t] et des Domaines. — Divers produits	119.	10,096.	1,317,484.	3,649,161.	11,369,727.	16,246,587.	
— Bois nationaux	....	....	....	....	25,077.	25,077.	
— Vente de domaines nationaux. *(Lois de l'an X.)*	....	64,848.	....	....	....	64,848.	
des Douanes	....	....	....	224,613.	171,542.	396,155.	
des Postes	″	″	″	″	″	″	
de la Loterie	″	″	″	″	″	″	
des Monnaies	....	″	....	....	....	″	
des Salines	″	″	″	″	″	″	
RECETTES DIVERSES ordinaires	78,070.	....	162,422.	152,883.	35,515.	428,890.	
	11,947,599.	731,838.	2,518,060.	4,026,657.	11,601,861.	30,826,015.	
Produit d'Effets recouvrés par l'Administration de l'Enregistrement	397,372.	....	....	....	....	397,372.	
TOTAUX des fonds généraux	12,344,971.	731,838.	2,518,060.	4,026,657.	11,601,861.	31,223,387.	
FONDS SPÉCIAUX.							
Centimes additionnels aux contributions directes	2,016,923.	1,078,298.	1,645,599.	10,143,803.	5,172,659.	20,057,282.	
Supplément de cautionnement de Notaires	....	....	....	3,400.	....	3,400.	
Octroi de navigation intérieure	″	″	″	″	″	″	
Taxe d'entretien des routes	....	....	....	....	117,041.	117,041.	
Abonnement au Bulletin des lois	″	″	″	″	″	″	
Quart de réserve des bois communaux	″	″	″	″	″	″	
Bois des communes	″	″	″	″	″	″	
Vente d'effets militaires	″	″	″	″	″	″	
Consignations et dépôts	″	″	″	″	″	″	
Droits de bacs et bateaux	″	″	″	″	″	″	
Produits divers	″	″	″	″	″	″	
Totaux des fonds spéciaux	2,016,923.	1,078,298.	1,645,599.	10,147,203.	5,289,700.	20,177,723.	
Report des fonds généraux	12,344,971.	731,838.	2,518,060.	4,026,657.	11,601,861.	31,223,387.	
TOTAUX GÉNÉRAUX	14,361,894.	1,810,136.	4,163,659.	14,173,860.	16,891,561.	51,401,110. *Voir l'État* DD.	

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT DD.

Suite des *RÉSUMÉS*

*T*ABLEAU DES CAISSES *du* Trésor public *qui ont fait, pendant* *Exercices, et détaillées*

DÉPARTEMENS où résident les Receveurs généraux qui ont fait les Recettes du Trésor public.	SUR LES CONTRIBUTIONS directes.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS de l'Enregistrement et des Domaines.	des Douanes.	RECETTES diverses et accidentelles.	TOTAUX.
Ain	1,883,411.	1,232,448.	....	352,873.	3,468,732.
Aisne	5,077,427.	4,806,393.	....	593,568.	10,477,388.
Allier	2,320,708.	1,248,304.	....	382,773.	4,151,785.
Alpes (Basses)	1,144,416.	388,459.	....	139,852.	1,672,727.
Alpes (Hautes)	876,662.	321,332.	....	101,640.	1,299,634.
Alpes-Maritimes	800,067.	287,421.	20,169.	111,608.	1,219,265.
Ardèche	1,802,969.	887,714.	....	204,145.	2,894,828.
Ardennes	2,853,898.	1,829,113.	....	450,122.	5,133,133.
Arriège	1,179,261.	580,976.	8,096.	170,817.	1,939,130.
Aube	2,892,508.	1,632,478.	....	490,393.	5,015,379.
Aude	2,917,874.	937,352.	5,001.	301,358.	4,161,585.
Aveyron	3,913,710.	991,210.	....	355,768.	5,262,688.
Bouches-du-Rhône	4,105,967.	2,645,444.	4,357,096.	740,875.	11,849,382.
Calvados	7,904,606.	3,318,378.	2,125.	838,969.	12,064,078.
Cantal	2,134,826.	858,238.	....	195,330.	3,188,414.
Charente	3,424,896.	1,418,123.	....	475,803.	5,318,824.
Charente-Inférieure	4,686,981.	1,619,006.	342,102.	333,260.	7,203,349.
Cher	2,096,274.	1,031,583.	....	191,330.	3,319,209.
Corrèze	1,822,134.	668,459.	....	216,079.	2,706,692.
Côte-d'Or	4,478,449.	3,271,716.	....	847,874.	8,598,039.
Côtes-du-Nord	3,297,669.	1,980,354.	6,550.	383,930.	5,668,503.
Creuse	1,434,062.	686,343.	....	129,340.	2,249,745.
Doire	1,143,276.	303,728.	3,040.	91,512.	1,541,556.
Dordogne	3,740,503.	1,350,279.	....	339,615.	5,430,397.
Doubs	1,997,010.	1,199,832.	21,224.	514,979.	3,733,045.
Drôme	2,013,454.	1,030,778.	....	322,958.	3,367,190.
Dyle	4,564,557.	4,580,813.	9,737.	681,319.	9,836,426.
Escaut	7,303,847.	2,102,470.	1,827,603.	547,740.	11,781,660.
Eure	3,544,518.	5,036,965.	....	738,806.	11,320,289.
Eure-et-Loir	4,874,789.	2,013,879.	....	453,283.	7,343,951.
Finistère	2,697,266.	1,594,340.	208,975.	492,959.	4,993,540.
Forêts	1,519,963.	1,025,034.	....	172,784.	2,717,783.
Gard	3,128,226.	1,370,178.	68,863.	460,226.	5,027,493.
Garonne (Haute)	3,635,426.	2,354,697.	....	707,890.	8,698,013.
Gers	2,948,408.	1,113,991.	....	327,625.	4,390,024.
Gironde	6,770,658.	3,438,353.	8,948,696.	723,804.	19,881,513.
Golo	313,977.	52,091.	1,369.	7,939.	377,376.
Herault	4,823,898.	1,418,682.	236,133.	615,638.	7,096,353.
Ile d'Elbe	....	47,673.	....	51,603.	99,278.
Jemmape	3,918,466.	2,299,884.	....	1,277,678.	7,496,028.
Ile-et-Vilaine	3,051,072.	1,893,794.	51,490.	407,836.	5,404,212.
Indre	1,748,448.	886,691.	....	204,095.	2,839,234.
Indre-et-Loire	3,041,377.	1,739,991.	....	331,827.	5,113,395.
Isère	3,972,371.	1,879,379.	....	392,268.	6,444,218.
Jura	2,153,014.	1,574,791.	282.	463,032.	4,191,119.
Landes	1,312,583.	315,704.	....	200,322.	2,028,609.
Léman	1,004,122.	1,103,182.	13,038.	162,249.	2,282,591.
Liamone	138,116.	175,746.	33.	4,938.	318,833.
Loir-et-Cher	3,333,632.	1,368,636.	....	280,440.	4,982,708.
A reporter	145,948,174.	76,114,433.	16,131,624.	19,407,332.	257,601,563.

DÉPARTEMENS où résident les Receveurs généraux qui ont fait les Recettes du Trésor public.	SUR LES CONTRIBUTIONS directes.
Report	145,948,174.
Loire	3,410,674.
Loire (Haute)	1,627,978.
Loire-Inférieure	3,481,856.
Loiret	5,425,779.
Lot	3,434,004.
Lot-et-Garonne	4,517,592.
Lozère	935,465.
Lys	5,898,716.
Maine-et-Loire	4,684,320.
Manche	6,123,980.
Marengo	3,108,803.
Marne	5,104,354.
Marne (Haute)	2,370,996.
Mayenne	3,399,680.
Meurthe	3,012,594.
Meuse	2,743,092.
Meuse-Inférieure	1,822,833.
Mont-Blanc	1,233,456.
Mont-Tonnerre	4,742,368.
Morbihan	2,463,098.
Moselle	3,162,048.
Nèthes (Deux)	3,316,474.
Nièvre	2,384,562.
Nord	8,183,537.
Oise	5,513,459.
Orne	4,131,960.
Ourthe	2,688,601.
Pas-de-Calais	5,601,503.
Pô	4,774,872.
Puy-de-Dôme	4,863,768.
Pyrénées (Basses)	1,597,174.
Pyrénées (Hautes)	1,002,361.
Pyrénées-Orientales	1,166,290.
Rhin (Bas)	4,149,133.
Rhin (Haut)	3,201,533.
Rhin-et-Moselle	1,754,026.
Rhône	4,953,322.
Roer	4,818,580.
Sambre-et-Meuse	2,084,033.
Saone (Haute)	2,383,071.
Saone-et-Loire	4,602,313.
Sarre	1,839,724.
Sarthe	4,125,226.
Seine	21,981,234.
Seine-Inférieure	10,701,104.
Seine-et-Marne	8,233,139.
Seine-et-Oise	9,326,469.
Sesia	1,503,058.
A reporter	349,964,814.

GÉNÉRAUX DES RECETTES.

l'an XII, les RECETTES de toutes natures et valeurs, *provenant de divers dans les précédens États.*

VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS de l'Enregistrement et des Domaines.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS des Douanes.	RECETTES diverses et accidentelles.	TOTAUX.
76,114,433.	16,131,624.	19,407,332.	257,601,563.
1,263,248.	....	333,418.	3,011,340.
950,364.	....	271,697.	2,850,239.
1,908,790.	3,783,943.	331,057.	9,323,646.
3,496,094.	....	333,283.	9,437,136.
1,280,806.	....	412,392.	3,127,202.
1,844,293.	....	473,138.	6,833,023.
388,637.	....	135,011.	1,439,113.
1,764,217.	142,940.	478,277.	8,284,130.
1,624,680.	....	430,611.	6,739,811.
2,041,231.	38,097.	684,568.	8,887,876.
963,173.	273,042.	117,992.	4,463,010.
2,709,914.	....	716,974.	8,531,442.
3,478,522.	....	703,350.	6,532,868.
1,226,381.	....	271,331.	4,897,792.
3,280,020.	....	939,307.	7,232,121.
2,723,349.	....	763,085.	6,233,726.
1,422,028.	355,402.	196,040.	3,796,303.
1,019,709.	....	193,384.	2,470,349.
2,870,187.	296,341.	479,613.	8,388,511.
1,186,790.	116,012.	333,588.	4,099,488.
2,220,074.	....	802,402.	6,184,324.
1,371,743.	7,698,047.	309,314.	12,895,580.
1,319,660.	....	341,646.	4,443,868.
5,786,312.	1,043,519.	1,138,743.	16,132,113.
4,278,533.	....	1,025,679.	10,817,671.
2,982,539.	....	401,728.	7,316,227.
2,527,840.	....	362,333.	5,378,974.
3,100,673.	103,100.	714,961.	9,322,239.
1,108,333.	62,534.	206,251.	6,151,990.
1,967,990.	....	429,585.	7,263,343.
1,116,303.	1,644,987.	258,368.	4,616,832.
344,243.	1,202.	188,878.	1,736,684.
483,317.	108,329.	163,089.	1,921,023.
3,344,859.	629,523.	834,998.	8,958,315.
2,077,188.	1,830,121.	417,204.	7,526,048.
1,133,297.	131,123.	273,448.	3,295,896.
2,266,713.	75,636.	702,901.	8,000,572.
3,264,370.	2,624,601.	360,963.	11,268,314.
1,379,822.	....	171,340.	3,633,417.
1,446,814.	....	614,223.	4,444,108.
3,192,624.	....	379,678.	8,374,617.
1,790,602.	....	189,827.	3,820,133.
2,213,306.	....	412,476.	6,753,208.
351,375.	....	1,449,173.	23,981,782.
6,334,880.	3,421,204.	1,497,440.	21,954,628.
3,318,240.	....	887,394.	12,468,773.
4,663,904.	....	1,463,327.	15,453,900.
549,320.	29,502.	69,788.	2,133,668.
180,132,546.	40,542,833.	44,701,607.	615,341,800.

DÉPARTEMENS où résident les Receveurs généraux qui ont fait les Recettes du Trésor public.	SUR les CONTRIBUTIONS directes.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS de l'Enregistrement et des Domaines.	VERSEMENS DES ADMINISTRATIONS des Douanes.	RECETTES diverses et accidentelles.	TOTAUX.
Report.......	349,964,814.	180,132,346.	40,342,833.	44,701,607.	613,341,800.
Sèvres (Deux)......	3,025,353.	1,032,677.	....	293,266.	4,351,296.
Somme..........	7,020,103.	2,699,305.	21,909.	770,331.	10,511,870.
Stura..........	3,453,177.	866,757.	23,586.	170,473.	4,313,993.
Tanaro..........	1,981,029.	624,771.	23,398.	52,239.	2,681,457.
Tarn..........	3,072,796.	1,112,161.	....	313,334.	4,300,291.
Var..........	2,775,837.	1,268,101.	7,230.	321,331.	4,372,499.
Vaucluse..........	1,323,133.	1,130,393.	....	293,264.	2,946,790.
Vendée..........	2,621,211.	849,262.	35,380.	228,426	3,754,479.
Vienne..........	2,158,302.	1,049,397.	....	301,590.	3,309,689.
Vienne (Haute).....	1,883,665.	931,840.	....	254,770.	3,090,275.
Vosges..........	1,896,537.	2,338,598.	....	820,085.	5,075,220.
Yonne..........	3,191,432.	2,153,874.	....	641,975.	5,987,301.
TOTAUX des Recettes faites par l'entremise des Receveurs généraux.	384,569,611.	196,230,082.	40,674,536.	49,164,731.	670,638,960.
		236,904,618.			

RECETTES faites directement par la Caisse du Trésor à Paris, et sans l'entremise des Receveurs généraux.

	CONTRIBUTIONS directes.	VERSEMENS des Administrations et Régies.	RECETTES diverses et accidentelles.	TOTAUX.	*Observations.*
Contributions directes.......	69,640.	....	....	69,640.	Les résultats de ce Tableau contrôlent les résultats de chacun des États qui précèdent.
Administrat.ᵒⁿ de l'Enregistr.ᵗ	....	63,266,278.	....	63,266,278.	
Idem des Douanes.........	....	8,634.	....	8,634.	
Idem des Postes.........	....	8,946,876.	....	8,946,876.	
Idem des Loteries.........	....	15,639,401.	....	15,659,401.	
Idem des Monnaies.........	....	1,283,640.	....	1,283,640.	
Régie des Salines..........	....	2,700,000.	....	2,700,000.	
Recettes diverses..........	....	....	6,266,226.	6,266,226.	
Recettes extraord. et antérieures.	....	....	141,178,023.	141,178,023.	
TOTAUX......	69,640.	91,864,829.	147,444,249.	239,378,718.	
Report des Recettes faites par les Receveurs généraux.....	384,569,611.	236,904,618.	49,164,731.	670,638,960.	
TOTAUX généraux des Recettes.	384,639,231.	328,769,447.	196,608,980.	910;017,678.	
	États cotés V et X.	État coté Y.	Totaux réunis des États cotés Z et AA.	Totaux réunis des États cotés BB et CC.	

Suite des *ÉTATS DES RECETTES.*

ÉTAT DD *bis.* ÉCHÉANCES DE DIVERSES VALEURS.

ÉTAT particulier des échéances de diverses valeurs à terme, versées par les Receveurs généraux des départemens au Trésor public, pendant l'an XII, tant sur l'Exercice de ladite année que sur l'Exercice de l'an XI.

MOIS DE L'ÉCHÉANCE DES VALEURS.		OBLIGATIONS ET TRAITES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				TRAITES d'adjudicataires de Coupes de bois.	TRAITES pour acquit de droits de douanes, tant sur l'an XI que sur l'an XII.	TOTAL.	*Observations.*
		Contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire, en principal et centimes add.[les] (Exercice an XII.)	Contribution des Portes et Fenêtres, et Droits de Patentes de l'an XII.	Contribution volontaire, tant sur l'an XI que sur l'an XII.	Cautionnemens réglés par la Loi du 5 ventôse an XII.				
PENDANT L'AN XII.	Vendémiaire.	....	....	437,000.	....	....	61,166.	498,166.	
	Brumaire....	13,776,000.	1,182,000.	2,459,000.	....	....	583,933.	17,000,933.	
	Frimaire.....	15,618,000.	1,182,000.	1,604,052.	....	675.	598,675.	19,003,402.	
	Nivôse......	18,524,000.	2,474,000.	1,555,161.	....	8,913.	949,685.	23,511,159.	
	Pluviôse.....	18,662,000.	2,647,000.	1,463,255.	....	1,240.	1,053,736.	23,827,231.	
	Ventôse.....	18,504,000.	2,647,000.	1,425,120.	....	6,358.	1,174,926.	23,757,404.	
	Germinal....	18,930,000.	2,626,000.	1,367,093.	....	8,990,550.	529,928.	32,443,571.	
	Floréal......	18,768,000.	2,807,000.	1,163,955.	....	48,200.	1,008,997.	23,796,152.*	
	Prairial......	18,798,000.	2,750,000.	1,128,280.	....	30,083.	1,784,669.	24,491,032.	
	Messidor.....	18,789,000.	2,751,000.	1,114,500.	....	9,369,901.	2,486,680.	34,511,081.	
	Thermidor...	18,874,000.	2,764,000.	1,112,000.	....	100,600.	2,172,856.	25,023,456.	
	Fructidor....	20,976,000.	2,818,000.	1,216,500.	10,441,433.	7,800.	3,072,526.	38,532,259.	
TOTAUX........		200,219,000.	26,648,000.	15,045,916.	10,441,433.	18,564,320.	15,477,177.	286,395,846.	
PENDANT L'AN XIII.	Vendémiaire.	13,670,511.	2,259,000.	1,117,000.	10,442,029.	9,657,211.	2,475,097.	39,620,848.	
	Brumaire....	13,347,000.	2,259,000.	1,104,500.	....	34,400.	1,726,227.	18,471,127.	
	Frimaire.....	13,347,000.	2,346,722.	1,170,553.	....	73,100.	664,431.	17,601,806.	
	Nivôse......	13,355,553.	....	1,018,807.	....	9,789,802.	480,341.	24,644,503.	
	Pluviôse.....	12,079,792.	....	910,648.	....	83,600.	181,857.	13,255,897.	
	Ventôse.....	9,071,060.	....	700,720.	....	1,200.	192,460.	9,965,440.	
	Germinal....	4,100,222.	....	269,067.	....	909,900.	140,372.	5,419,561.	
	Floréal......	2,402,007.	....	142,245.	....	12,000.	200,689.	2,756,941.	
	Prairial......	1,127,709.	....	75,179.	....	....	192,487.	1,395,375.	
	Messidor	262,349.	....	8,384.	....	37,800.	139,159.	447,692.	
	Thermidor...	....	....	....	....	600.	104,397.	104,997.	
	Fructidor....	....	....	....	....	....	106,617.	106,617.	
Échéances diverses............		....	....	....	....	70,904.	....	70,904.	
TOTAUX............		82,763,203.	6,864,722.	6,517,103.	10,442,029.	20,670,517.	6,604,134.	133,861,708.	
Report des échéances de l'an XII..		200,219,000.	26,648,000.	15,045,916.	10,441,433.	18,564,320.	15,477,177.	286,395,846.	
TOTAUX généraux....		282,982,203.	33,512,722.	21,563,019.	20,883,462.	39,234,837.	22,081,311.	420,257,554.	
		État A, n.° V et *État* B.	* *État* A, n.° V.	*État* A, n.° V.	*État* A, n.° VI.	*État* A, n.° V.	*État* A, n.° VII.		

Observations.

Cet État fait connoître les échéances des diverses valeurs versées par les receveurs généraux et portées en recette dans le compte de la caisse centrale. En le comparant à l'État correspondant, inséré dans le compte de l'an XI, on reconnaîtra que les termes de paiemens des obligations de receveurs, sur les contributions directes, ont été rapprochés: une partie considérable des produits des douanes ayant été versée en traites, en exécution de l'arrêté du 5 vendémiaire an XII, la jouissance du Trésor a été accélérée. Précédemment le Trésor ne recevait le produit de ces effets qu'après que le paiement en avait été effectué aux caisses des receveurs des douanes.

Les échéances éloignées ne peuvent être appliquées au service courant que par le moyen de l'escompte, et ces frais font partie de ceux de négociations. (*Voir l'État coté* MM.)

* Cette somme de 33,512,722f se compose comme suit:

Portes et fen.s 16,000,000

Patentes.....17,512,722.

33,512,722.

Suit la DÉPENSE.

MINISTÈRE
DU
TRÉSOR PUBLIC.

DÉPENSE.

ÉTATS DES PAIEMENS

FAITS

PAR LE TRÉSOR PUBLIC,

PENDANT L'AN XII,

SUR TOUS LES EXERCICES,

Tant à la CAISSE du Trésor public, à Paris, qu'aux CAISSES des Payeurs des Divisions militaires, des Arrondissemens maritimes et des Départemens.

11

ÉTAT EE. DÉPENSES SUR L'AN VIII et années antérieures.

ÉTAT sommaire des Paiemens faits pendant l'an XII, sur les fonds généraux de l'Exercice an VIII et années antérieures, avec désignation des Paiemens propres à chaque Ministère.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES.	EXERCICES de l'an V.	de l'an VI.	de l'an VII.	de l'an VIII.	TOTAUX.	*OBSERVATIONS.*
PAIEMENS EFFECTUÉS EN NUMÉRAIRE.						La majeure partie de ces dépenses a pour objet la régularisation d'avances faites par la Régie. *(Voir les notes des États cotés* D *et* P, *1.re division).*
GUERRE (Ministère).. { Solde......................	47,495.	126,152.	921,387.	924,143. }	2,253,956.	
GUERRE (Ministère).. { Matériel......................	3,050.	19,165.	9,108.	205,460. }		
ADMINISTRATION DE LA GUERRE..............	74,450.	....	155,787.	257,606.	465,843.	
MARINE..............	36,040.	27,671.	21,651.	239,910.	325,272.	
INTÉRIEUR..............	1,327.	2,097,010.	5,425,813.	6,318,458.	15,842,608.	
FINANCES..............	16,786.	1,598.	251,156.	3,798,942.	4,068,482.	
TRÉSOR PUBLIC..............	....	....	12,855.	15,575.	28,430.	
RELATIONS EXTÉRIEURES..............	47,182.	9,876.	....	5,790.	60,848.	
JUSTICE..............	....	5,772,595.	5,235,324.	4,866,686.	15,874,405.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS..............	....	....	....	24,513.	24,513.	
	226,528.	8,053,865.	12,011,081.	16,655,083.	36,944,357.	
REMBOURSEMENS... { Finances..............	....	....	....	74,661.	74,661.	
REMBOURSEMENS... { Trésor public..............	....	....	96.	525,785.	525,881.	
TOTAUX des paiemens en numéraire..........	226,328.	8,055,865.	12,011,177.	17,253,529.	37,544,899. *Voir l'État OO*	
PAIEMENS EFFECTUÉS EN VALEURS DIVERSES (*).						
GUERRE (Ministère.) Matériel..............	686,281.	1,395,621.	1,068,550.	2,010,207.	5,158,639.	(*) Ces *valeurs diverses* sont des inscriptions au Grand-livre, créées par la loi du 30 ventôse an IX, des rescriptions sur domaines et sur capitaux de rentes, des cédules, &c. *(Voir l'État coté* N*).*
ADMINISTRATION DE LA GUERRE..............	69,022.	51,127.	328,677.	1,310,160.	1,758,986.	
MARINE..............	6,110,838.	1,190,331.	4,453,898.	6,452,622.	18,207,689.	
INTÉRIEUR..............	326,391.	252,752.	322,856.	134,440.	1,036,439.	
FINANCES..............	7,575.	89.	56,085.	4,195.	47,944.	
	7,200,107.	2,887,920.	6,210,046.	9,911,624.	26,209,697.	
REMBOURSEMENS... { Finances..............	473.	197.	58,162.	124,930.	183,762.	
REMBOURSEMENS... { Trésor public..............	1,920.	....	....	107,947.	109,867.	
TOTAUX des paiemens en valeurs diverses...	7,202,500.	2,888,117.	6,268,208.	10,144,501.	26,503,326.	
REPORT des paiemens en numéraire........	226,328.	8,053,865.	12,011,177.	17,253,529.	37,544,899.	
TOTAUX GÉNÉRAUX des paiemens sur les fonds généraux de l'an VIII et années antérieures..	7,428,828.	10,941,982.	18,279,385.	27,398,050.	64,048,225. *Voir l'État OO.*	

FONDS GÉNÉRAUX.

ÉTAT F F. DÉPENSES SUR L'EXERCICE DE L'AN IX.

ÉTAT sommaire des Paiemens faits pendant l'an XII, sur les fonds généraux de l'Exercice an IX, avec désignation des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

MINISTÈRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	*OBSERVATIONS.*
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.	2.e Semestre an VIII	63,793.	159,020.	Les dépenses indiquées dans ce tableau comprennent des régularisations d'avances faites par la Régie de l'enregistrement, pendant l'an IX, pour une somme de 15,960,800 fr. *(Voir la deuxième note de l'État coté* E *).*
	1.er Semestre an IX	95,227.		
GUERRE (Ministère).	Administration générale	1,200.	2,854,289.	
	Solde	2,537,702.		
	Masses	101,179.		
	Artillerie	51,974.		
	Génie	90,080.		
	Équipages et transports militaires	2,715.		
	Dépenses extraordinaires	275.		
	Dépenses diverses	69,164.		
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.	Masses	1,629,356.	3,360,533.	
	Fournitures de campagne	59,976.		
	Équipages et transports militaires	534,243.		
	Invalides	453,995.		
	Dépenses diverses	682,963.		
MARINE	Administration générale	8,168.	4,091,785.	
	Approvisionnemens	2,584,081.		
	Travaux, armemens et désarmemens	745,144.		
	Appointemens et solde	300,522.		
	Hôpitaux, chiourmes	7,031.		
	Dépenses diverses	44,426.		
	Vivres	103,554.		
	Colonies	298,859.		
INTÉRIEUR	Ministère et archives nationales	1,235.	6,741,790.	
	Secours et maisons de bienfaisance	2,647.		
	Travaux publics et prisons	5,827,139.		
	Établissemens d'agriculture, commerce, sciences et arts	19,587.		
	Encouragemens	1,500.		
	Ponts et chaussées	223,172.		
	Fêtes nationales et dépenses accidentelles	27,848.		
	Dépenses sur les fonds communs des départemens	638,662.		
FINANCES	Corps législatif et Tribunat	11,516.	6,085,367.	
	Dépenses des Consuls	566,612.		
	Ministère et administrations en dépendantes	4,007,021.		
	Administrations temporaires	50,490.		
	Dépenses accidentelles	2,550.		
	Dépenses diverses sur le fonds de réserve	1,447,178.		
TRÉSOR PUBLIC	Service intérieur		6,475.	
JUSTICE	Juges des tribunaux	6.	6,531,922.	
	Frais de justice	6,531,916.		
REMBOURSEMENS	à la caisse d'amortissement, d'obligations protestées de Receveurs généraux en faillite	105,238.	109,765.	
	à divers titres	4,527.		
	TOTAUX des Dépenses sur les fonds généraux de l'Exercice an IX		29,940,948. *État OO, 2.e col.*	

ÉTAT GG.

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens effectués pendant l'an XII sur l'Exercice de l'an X, avec désignation des

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.					
II.e SEMESTRE AN IX.	Rentes perpétuelles	31,088.	109,152.	287,956.	
	Rentes viagères	47,661.			
	Pensions	30,403.			
I.er SEMESTRE AN X.	Rentes perpétuelles	37,162.	178,804.		
	Rentes viagères	95,710.			
	Pensions	45,932.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er *DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.*	Frais de bureau et d'impression	25,578.	25,578.		
CHAPITRE II. *SOLDE.*	Infanterie	32,841.	89,207.		
	Troupes à cheval	11,847.			
	Artillerie	2,236.			
	Génie	869.			
	Vétérans nationaux	5,101.			
	Gendarmerie nationale	3,038.			
	État-major de l'armée	27,456.			
	Commandans d'armes	500.			
	Officiers de santé	5,201.			
	Indemnité de 15 centimes par lieue aux militaires	118.			
CHAPITRE III. *MASSES.*	Fourrages	18,660.	25,387.		
	Étapes	400.			
	Chauffage	732.			
	Hôpitaux	326.			
	Logement, campement et casernement	5,269.			
CHAPITRE IV. *FOURNITURES DE CAMPAGNE.*	Eau-de-vie	293.	38,573.		
	Vin	27,339.			
	Vinaigre	10,941.			
CHAPITRE V. *ARTILLERIE.*	Armes et projectiles	4,927.	7,254.		
	Arsenaux de construction	2,259.			
	Train d'artillerie	68.			
CHAPITRE VI. *GÉNIE.*	Fortifications	27,002.	133,732.		
	Entretien et réparations de bâtimens militaires	10,681.			
	Loyer de caserne de la gendarmerie	96,049.			
CHAPITRE IX. *DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.*	Dépenses extraordinaires des Généraux	3,000.	23,608.		
	Frais de bureau des états-majors et Inspecteurs aux revues	15,541.			
	Frais de poste des militaires	5,067.			
	A reporter		343,339.	287,956.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN X.

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA GUERRE.*					
	Ci-contre		343,339.	187,956.	
CHAPITRE X. *DIVERSES DÉPENSES.*	Indemnités et gratifications d'entrée en campagne	1,500.			
	Police militaire, gîte et geolage	4,795.	196,118.		
	Depenses de la gendarmerie	23,764.		651,938.	
	Dépenses accidentelles	166,059.			
CHAPITRE XI. *SOLDE DE RETRAITE.*	Solde de retraite et traitement de réforme	113,481.	113,481.		
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.					
CHAPITRE III. *MASSES.*	Boulangerie	1,406,387.			
	Fourrage	94,864.			
	Étapes	3,539.			
	Chauffage	11,862.			
	Habillement, équipement	883,419.	2,844,616.		
	Hôpitaux	206,191.			
	Logement, campement, casernement	258,597.			
	Remontes	10,057.			
CHAPITRE IV. *FOURNITURES DE CAMPAGNE.*	Viande et vin	34,313.	224,313.		
	Vinaigre	190,000.			
CHAPITRE VII. *ÉQUIPAGES ET TRANSPORTS MILITAIRES.*	Équipages militaires; service des casernes de Paris	947.		3,221,785.	
	Idem pour le service extérieur	2,220.	21,371.		
	Transports militaires et directs par le roulage	18,204.			
CHAPITRE VIII. *INVALIDES.*	Subsistance et entretien des invalides	8,790.	8,790.		
CHAPITRE IX. *DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.*	Frais de bureau des états-majors	4,490.	4,490.		
CHAPITRE X. *DEPENSES DIVERSES.*	Police militaire, gîte et geolage	41,271.	118,305.		
	Dépenses accidentelles	77,034.			
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Frais de bureau et d'impression	3,189.	3,189.		
CHAPITRE II. *APPROVISIONNEMENS, ACHATS DE MARCHANDISES ET MUNITIONS.*	Bois de construction, mâtures et autres	168,669.			
	Fer, acier et autres métaux	62,651.			
	Bouches à feu, armes et poudre de guerre	131,995.			
	Chanvre, toile, brais, goudron	183,500.			
	Étoffe et habillement	31,510.			
	Effets de casernement	79,060.	914,219.		
	Medicamens et autres objets relatifs aux hôpitaux	8,431.			
	Achats, loyers et réparations de bâtimens civils	29,397.			
	Affrétemens et valeurs de navires	39,972.			
	Frais de transport par terre	62,296.			
	Achats de march.ses et autres dep.es concern.t ce chap.re	126,838.			
	A reporter		927,408.	4,162,679.	

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens effectués pendant l'an XII, sur l'Exercice de l'an X, avec désignatio*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*				
	Report	....	927,408.	4,162,679.	
CHAPITRE III. *TRAVAUX.*	Solde d'ouvriers et autres à la journée	308,8 7.	396,636.		
	Idem à l'entreprise	64,134.			
	Diverses dépenses comprises dans ce chapitre, telles que conduite et secours aux veuves des défenseurs de la patrie	23,685.			
CHAPITRE IV. *ARMEMENS, DÉSARMEMENS.*	Solde et demi-solde des équipages de vaisseaux et marins casernés	433,271.	1,399,600.		
	Traitement de table et de passagers	28,714.			
	Conduite et autres frais	6,584.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	931,031.			
CHAPITRE V. *APPOINTEMENS ET SOLDE.*	1.re SECTION. *APPOINTEMENS.*		157,659.		
	Des préfets maritimes	6,500.			
	Des officiers de marine et officiers employés dans les ports	33,741.			
	Des officiers d'administration	2,885.			
	Des officiers de santé	3,687.			
	Des maîtres et autres entretenus	387.			
	Des différens agens non compris dans ces dénominations	2,026.			
	2.e SECTION. *SOLDE.*				
	Des troupes d'artillerie de la marine	4,691.			
	Des apprentis canonniers	92.			
	Des gendarmes maritimes et autres agens de surveillance	35,612.			
	Frais de voyage et conduite	1,552.			
	Vacations	2,460.			
	Indemnités	172.			
	Dépenses relatives à ce chapitre	63,854.			
CHAPITRE VI. *HÔPITAUX.*	Journées d'hôpitaux	14,655.	15,198.		
	Solde de divers employés	492.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	51.			
CHAPITRE VIII. *DÉPENSES DIVERSES.*	Dépenses des forges et fonderies	3,426.	18,150.		
	Entretien des phares et illuminations des quais	11,050.			
	Exploitation dans les forêts nationales	24.			
	Frais de bureau et autres	2,231.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre	1,419.			
	A reporter		2,914,651.	4,162,679.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN X.

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*					
	Report		2,914,651.	4,162,679.	
CHAPITRE IX. *VIVRES.*	Comestibles	502,521.	505,006.	4,678,792.	
	Boissons	2,307.			
	Combustibles	170.			
	Frais de transports	1.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	7.			
CHAPITRE XI. *COLONIES.*	Armemens, désarmemens	541.	1,259,135.		
	Appointemens et solde	7,942.			
	Vivres	100,000.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	1,151,051.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
CHAPITRE I.er *MINISTÈRE ET ARCHIVES NATIONALES.*	Triage des titres	2,126.	5,575.	1,033,467.	
	Traitemens des préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfectures	3,449.			
CHAPITRE II. *SECOURS ET TRAVAUX PUBLICS.*	Secours aux colons réfugiés	9,682.	235,327.		
	Accidens imprévus, épidémies, &c.	12,000.			
	Bâtimens civils	213,645.			
CHAPITRE III. *ÉTABLISSEM.s D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE.*	Manufactures nationales	4,164.	6,235.		
	Haras	229.			
	Épizooties	1,226.			
	Pépinières nationales	616.			
CHAPITRE IV. *INSTRUCTION PUBLIQUE.*	Traitement des professeurs des diverses écoles des départemens	30,196.	30,196.		
CHAPITRE V. *ÉTABLISSEMENS DES SCIENCES ET ARTS.*	Bibliothèque des Quatre-Nations	282.	13,509.		
	Muséum des monumens français	5,777.			
	Théâtre des arts	6,607.			
	Achats de livres	843.			
CHAPITRE VI. *ENCOURAGEMENS.*	Secours aux gens de lettres et artistes	150.	6,990.		
	Encouragemens pour l'agriculture	2,267.			
	Idem aux arts et métiers et découvertes utiles	300.			
	Idem à l'art dramatique et théatral	4,273.			
CHAPITRE VII. *PONTS ET CHAUSSÉES.*	Navigation intérieure, travaux ordinaires	198,127.	200,994.		
	Écoles des géographes	2,867.			
CHAPITRE IX.	Dépenses accidentelles	180.	180.		
SERVICE EXTRAORDINAIRE.	Réparations des grandes routes	500,235.	534,461.		
	Canal d'Arles	4,050.			
	Travaux de Rochefort	5,544.			
	Ports de commerce	24,632.			
	A reporter			9,874,938.	

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens effectués pendant l'an XII sur l'Exercice de l'an X, avec désignation*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Report........	....	....	9,874,938.	
MINISTÈRE DES CULTES.					
	Dépenses pour le service des cultes........	....	7,278.	7,278.	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
CHAPITRE I.er *SÉNAT CONSERVATEUR.*	Dépenses administratives........	....	242.	176,116.	
CHAPITRE II. *CORPS LÉGISLATIF.*	Dépenses administratives........	....	16,031.		
CHAPITRE III. *TRIBUNAT.*	Dépenses administratives........	....	71,484.		
CHAPITRE VI. *MINISTÈRE ET ADMINISTRATIONS EN DÉPENDANTES.*	Frais de bureau et d'impression........	3.	928.		
	Direcsion des contributions directes........	750.			
	Administration des forêts........	175.			
CHAPITRE VII. *ADMINISTRATIONS TEMPORAIRES.*	Liquidation de la dette publique........	184.	87,431.		
	Bureau particulier du domaine national dans le département de la Seine........	565.			
	Idem dans les departemens........	191.			
	Commission de la liquidation des postes........	86,491.			
MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Appointemens des employés........	1,758.	16,512.	109,836.	
	Frais de bureau et d'impression........	14,754.			
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Traitement et frais de service des préposés des payeurs generaux........	17,609.	17,609.		
CHAPITRE III.	Frais de transport........	....	75,715.		
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Frais de bureau et d'impression........	....	168.	65,623.	
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Traitement des agens extérieurs........	4,791.	16,605.		
	Frais d'etablissement et de voyage........	3,575.			
	Frais de service des agens extérieurs........	8,239.			
CHAPITRE III. *SERVICE ACCESSOIRE.*	Frais de courses et service de la correspondance........	33,499.	48,850.		
	Depenses accidentelles........	15,351.			
	A reporter........	....	....	10,233,791.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN X.

DEPENSES PENDANT L'AN XII.

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	....	....	10,233,791.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.					
CHAPITRE II. *TRIBUNAL DE CASSATION.*	Menues dépenses du tribunal	....	624.	18,291.	
CHAPITRE III. *JUGES DES TRIBUNAUX.*	Traitement des juges et greffiers des tribunaux de première instance	11,480.	14,064.		
	Idem des tribunaux d'appel	200.			
	Idem des tribunaux criminels	1,178.			
	Idem des greffiers des tribunaux de commerce	1,106.			
	Idem des greffiers des tribunaux spéciaux	100.			
CHAPITRE IV. *COMMISSAIRES PRÈS LES TRIBUNAUX.*	Traitement des commissaires du Gouvernement près les tribunaux criminels	....	105.		
	Dépenses accidentelles et secrètes	....	3,498.		
MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Frais de bureau et d'impression		365.	365.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS ET DE SERVICE.					
FRAIS DE SERVICE DU TRÉSOR.	Pour perte à la réalisation de traites sur Naples		5,342.	92,928.	
	Pour perte à la réalisation de traites sur Florence		15,123.		
	Commission, courtage, perte et divers frais aux traites et valeurs employées au service de la Corse pendant l'an X, et remboursés au payeur de cette division		72,463.		
REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS.					
TRÉSOR PUBLIC.	Remboursemens d'obligations protestées sur des receveurs généraux en faillite	807,035.		807,135.	
	Remboursemens d'indemnité de conscrit	100.			
	TOTAL des paiemens faits pendant l'an XII, sur les fonds généraux de l'exercice de l'an X			11,152,510. *État OO, 3.e colonne.*	

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

Suite des *DÉPENSES SUR*

ÉTAT HH.

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XII, sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation des

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.					
II.e SEMESTRE AN X.	Rentes perpétuelles	1,150,887.			
	Rentes viagères	482,779.	2,054,626.		
	Pensions	440,960.			
				9,047,230.	
I.er SEMESTRE AN XI.	Rentes perpétuelles	1,162,843.			
	Rentes viagères	2,978,625.	6,992,604.		
	Pensions	2,851,136.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er	Administration générale et intérieure	136,614.	136,614.		
CHAPITRE II. *SOLDE.*	Infanterie	2,608,817.			
	Troupes à cheval	667,853.			
	Artillerie	563,189.			
	Génie	201,859.			
	Garde des Consuls	45,375.			
	Vétérans nationaux	58,003.	6,297,569.		
	Gendarmerie nationale	1,197,852.			
	État-major des armées	608,167.			
	Commandans d'armes	154,368.			
	Inspecteurs aux revues	80,705.			
	Commissaires des guerres	111,181.			
CHAPITRE III. *SOLDE DE RETRAITE ET DE RÉFORME.*	Solde de retraite	5,063,882.	6,392,510.	21,431,727.	
	Traitement de réforme	1,328,628.			
CHAPITRE IV. *ARTILLERIE.*	Écoles et arsenaux	723,533.			
	Armes portatives	52,477.			
	Projectiles	28,298.	839,870.		
	Poudres	35,562.			
CHAPITRE V. *GÉNIE.*	Écoles et plans en relief	12,520.			
	Fortifications	2,194,377.	3,220,888.		
	Bâtimens militaires, logement et casernement de la gendarmerie	1,013,991.			
CHAPITRE VI.	Masses et indemnités	175,636.	175,636.		
CHAPITRE VII.	Dépenses diverses et imprévues	4,368,640.	4,368,640.		
ADMINISTRATION DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er	Administration générale et intérieure	75,840.	75,840.		
	A transporter		75,840.	30,478,957.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

DÉPENSES PENDANT L'AN XII.

L'EXERCICE DE L'AN XI.

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite de l'*ADMINISTRATION DE LA GUERRE.*					
	Report		75,840.	30,478,957.	
CHAPITRE II. *MASSES.*	Boulangerie	4,580,660.			
	Fourrages en nature	2,006,006.			
	Indemnités de fourrages	542,109.			
	Étapes et convois militaires	476,365.			
	Chauffage des troupes et corps-de-garde	156,504.			
	Habillement et équipement	4,305,660.			
	Lits militaires	45,852.	14,818,787.		
	Indemnité de logement	1,031,693.			
	Idem d'éclairage	21,437.			
	Hôpitaux	918,566.		18,441,474.	
	Remontes	666,472.			
	Campement	57,463.			
CHAPITRE III. *FOURNITURES EXTRAORDINAIRES.*	Indemnité et fourniture en nature Habillement et équipement	2,518,968.	2,518,968.		
CHAPITRE IV.	Invalides (hôtel et succursales)	429,039.	429,039.		
CHAPITRE V.	Dépenses diverses et imprévues	598,840.	598,840.		
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
CHAPITRE I.er *ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET INTÉRIEURE.*	Traitement du Ministre et appointemens des employés du Ministère	10,581	70,952.		
	Frais de bureau et d'impression	60,371.			
CHAPITRE II. *APPROVISIONNEMENS, ACHATS DE MARCHANDISES ET MUNITIONS.*	Bois de construction, mâture, &c	1,090,340.			
	Fer, acier et aotres métaux	913,353.			
	Bouches à feu et poudre de guerre	804,723.			
	Chanvres, toiles, brai et goudron	1,214,155.			
	Étoffes et habillement	154,520.			
	Effets de casernement	20,723.	5,401,742.		
	Médicamens et objets relatifs aux hôpitaux	123,136.			
	Achats, loyers, et réparations de bâtimens	140,318.			
	Affrétement et valeurs de navires	308,703.			
	Frais de transport par terre	36,427.			
	Achats de marchandises et autres dépenses	595,344.			
CHAPITRE III. *TRAVAUX.*	Solde d'ouvriers et autres à la journée	1,152,560.			
	Idem à l'entreprise	787,687.	2,047,539.		
	Dépenses diverses non comprises dans ce chapitre, telles que conduite et secours	107,292.			
	A transporter		7,520,233.	48,920,431.	

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XII sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*					
	Report	....	7,520,233.	48,920,431.	
CHAPITRE IV. *ARMEMENS, DESARMEMENS.*	Solde et demi-solde des équipages des vaisseaux et marins casernés	1,700,934.	2,654,316.		
	Traitement de table et de passagers	126,312.			
	Conduite et autres frais	44,722.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	782,348.			
CHAPITRE V. *APPOINTEMENS ET SOLDE.*	1.re SECTION.		1,226,709.		
	APPOINTEMENS des préfets maritimes	11,783.			
	officiers de marine et off.rs employés dans les ports	364,555.			
	officiers d'administration	109,722.			
	officiers de santé	65,589.			
	professeurs de navigation	8,642.			
	maîtres et autres entretenus	37,389.			
	différ.s agens non compris dans ces dénominat.ons	35,165.			
	2.e SECTION.				
	SOLDE des troupes d'artillerie de la marine	149,155.			
	apprentis canonniers	33,440.			
	gendarmes maritimes et autres agens de surveil.ce	138,994			
	frais de conduite et de voyages	93,074			
	Idem de vacations	54,714			
	Idem d'indemnités	9,947.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre	114,540.			
CHAPITRE VI. *HÔPITAUX.*	Journées d'hôpitaux	93,205.	144,310.		
	Solde de divers employés	8,715.			
	Diverses depenses relatives à ce chapitre	42,390.			
CHAPITRE VII. *CHIOURMES.*	Capture et conduite de forçats évadés	120.	1,765.		
	Conduite de forçats libérés	485.			
	Depenses non prevues	1,160.			
CHAPITRE VIII. *DÉPENSES DIVERSES.*	Ecoles de mathématiques et d'hydrographie	3,135.	213,113.		
	Prisonniers de guerre	1,354.			
	Dépenses des forges et fonderies	18,004.			
	Entretien des phares et illuminations	40,341.			
	Exploitations dans les forêts nationales	36,330.			
	Frais de bureau et autres	27,850.			
	Dépenses non prévues dans ce chapitre	86,099.			
CHAPITRE IX. *VIVRES.*	Comestibles	271,655.	457,714.		
	Boissons	52,991.			
	Combustibles	21,605.			
	Frais de transport	24,576.			
	Frais de magasin et bureau	5,610.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	81,277.			
	A transporter	....	12,218,160.	48,920,431.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN XI.

DÉPENSES
PENDANT L'AN XII.

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

	DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*				
	Report	....	12,218,160.	48,920,431.	
CHAPITRE X. *SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX HYDRAULIQUES.*	Ambleteuse, Anvers, Ostende, Étaples et le Havre	177,966.			
	Port de Boulogne	109,377.			
	Fort du Boyard	116,431.			
	Rade de Cherbourg	511,442.	949,032.		
	Port de Toulon	23,147.			
	Bassin couvert de Brest	9,049.		28,877,403.	
	Formes de l'Orient	1,620.			
CHAPITRE XI.	Construction de l'an XI	5,071,840.	5,071,840.		
CHAPITRE XII.	Construction de l'an XII	56,466.	56,466.		
CHAPITRE XIII.	Approvisionnemens en marchandises de France	750,550.	750,550.		
CHAPITRE XIV.	Approvisionnemens en marchandises du Nord	2,774,122.	2,774,122.		
CHAPITRE XV.	Colonies	7,057,233.	7,057,233.		
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
CHAPITRE I.er *MINISTÈRES, ARCHIVES NATIONALES ET PRÉFECTURES.*	Traitement du ministre et appointemens des employés	109,437.			
	Frais de bureau et d'impression	16,549.			
	Archives nationales	10,855.	591,813.		
	Triage des titres	5,105.			
	Traitement des préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfectures et sous-préfets	449,867.			
CHAPITRE II. *SECOURS ET TRAVAUX PUBLICS.*	Hospice de Charenton	....			
	Hospice des Quinze-Vingts, aveugles travailleurs	11,215.			
	Sourds-muets	10,823.			
	Secours aux réfugiés	61,889.	332,846.		
	Accidens imprévus, grêle, inondations	....			
	Entretien des bâtimens civils	248,919.			
CHAPITRE III. *ÉTABLISSEMENS D'AGRICULTURE ET COMMERCE.*	Manufactures nationales	37,109.			
	Haras	28,271.			
	Écoles vétérinaires	35,265.			
	Épizootie	8,855.	156,002.		
	Pépinières nationales	11,639.			
	Conservatoire des arts et métiers	3,393.			
	Conseil et inspection des mines	15,358.			
	Poids et mesures	16,112.			
	A transporter		1,080,661.	77,797,834.	

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XII sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES Par Article.	Par Chapitre.	Par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.*					
	Report	....	1,080,661.	77,797,834.	
CHAPITRE IV. *ÉTABLISSEMENS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.*	École polytechnique	15,658.			
	Idem de médecine	58,796.			
	Prytanée	25,855.			
	Collége de France	11,994.	392,496.		
	Cours de langues orientales et d'archéologie	2,881.			
	Traitement des professeurs des écoles centrales	278,112.			
CHAPITRE V. *ÉTABLISSEMENS DE SCIENCES ET ARTS.*	Institut national	42,726.			
	Écoles de peinture, d'architecture et sculpture	4,007.			
	Idem de Rome	9,308.			
	Conservatoire de musique	10,672.			
	Bureau de longitude	12,746.			
	Cabinet de minéralogie	1,327.			
	Bibliothèque nationale	24,233.			
	Idem des Quatre-Nations	1,621.			
	Idem de l'Arsenal	3,247.			
	Idem du Panthéon	2,893.	222,526.		
	Dépôt littéraire	4,860.			
	Musée central des arts	8,855.			
	Idem des monumens français	5,364.		18,245,633.	
	Direction du domaine de Versailles { Musée spécial, palais, eaux, fontaines, jardins, orangeries.	13,157.			
	Musée d'histoire naturelle	37,687.			
	Transports des monumens recueillis	28,036.			
	Achats de livres, tableaux, bustes	11,787.			
CHAPITRE VI. *ENCOURAGEMENS.*	Secours aux gens de lettres	12,392.			
	Bureaux consultatifs d'agriculture et commerce	4,448.			
	Encouragemens pour l'agriculture	11,814.	96,948.		
	Idem à la peinture, architecture, gravure et sculpture	19,886.			
CHAPITRE VII.	*Idem* à l'art dramatique théatral	48,408.			
PONTS ET CHAUSSÉES.	Lignes thélégraphiques	13,618.	13,618.		
CHAPITRE VIII.	Dépenses imprévues et accidentelles	1,155,150.	1,155,150.		
SERVICE EXTRAORDIN.re	Réparations des grandes routes	5,956,000.			
	Travaux de la route du Simplon	1,317,678.			
	Idem des grands ponts de la République	994,639.			
	Idem du canal de Saint-Quentin	1,443,213.			
	Idem du canal d'Arles	246,082.			
	Idem du canal de Blavet	5,000.			
	Idem du quai de Bonaparte	78,000.	15,284,234.		
	Desséchement des marais de Rochefort	165,591.			
	Travaux de la navigation intérieure	1,041,522.			
	Primes d'encouragemens pour la pêche de la morue	71,335.			
	Administration générale du Piémont	21,500.			
	Ports de commerce	943,674.			
	Achats extraordinaires de grains	3,000,000.			
		A transporter	....	96,043,467.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

DEPENSES PENDANT L'AN XII.

L'EXERCICE DE L'AN XI.

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES Par Article.	Par Chapitre.	Par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Report....................	....	....	96,043,467.	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
CHAPITRE I.er	Représentation du Premier Consul, frais et entretien du palais des Tuileries, Saint-Cloud et dépenses de voyage..........	500,000.	500,000.		
CHAPITRE II.	Second et troisième Consuls..........	100,000.	100,000.		
CHAPITRE III.	Conseil d'état..........	157,500.	157,500.		
CHAPITRE IV.	Sénat conservateur..........	385,917.	385,917.		
CHAPITRE V.	Corps législatif..........	817,202.	817,202.		
CHAPITRE VI.	Tribunat..........	192,163.	192,163.		
CHAPITRE VII. *MINISTÈRE ET ADMINISTRATIONS PERMANENTES.*	Traitement du ministre, appointemens des employés du ministère, et frais de bureau y compris ceux du conseiller d'état chargé des domaines nationaux.	106,178.			
	Comptabilité nationale..........	84,113.			
	Direction des contributions directes..........	323,640.	2,124,685.	5,398,474.	
	Taxations et remises des receveurs généraux des contributions directes..........	847,168.			
	Administration des monnaies..........	763,586.			
CHAPITRE VIII. *ADMINISTRATIONS TEMPORAIRES.*	Conseil général de liquidation..........	141,175.			
	Bureau des domaines nationaux du département de la Seine..........	11,039.	262,728.		
	Idem des autres départemens..........	110,514.			
	Dépenses accidentelles..........	8,279.	8,279.		
	Remboursement d'intérêts de cautionnement à la caisse d'amortissement..........	850,000.	850,000.		
MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du ministre et appointemens des administrateurs et employés..........	304,119.	420,195.		
	Frais de bureau et d'impression..........	116,076.			
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Traitemens et frais de service des préposés des payeurs généraux..........	277,291.	288,074.	1,102,913.	
	Inspecteurs généraux..........	10,783.			
CHAPITRE III.	Frais de transport..........	302,971.	302,971.		
	Taxations aux receveurs sur les contributions indirectes.	41,673.	41,673.		
	Dépenses pour travaux extraordinaires..........	50,000.	50,000.		
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du ministere et appointemens des employés du ministère..........	52,088.	70,341.		
	Frais de bureau et d'impression..........	18,253.			
	A transporter..........	....	70,341.	102,544,854.	

*Suite de l'*ÉTAT HH.

Suite des DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens effectués pendant l'an XII sur l'Exercice de l'an XI, avec désignation*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.*					
	Report	....	70,341.	102,544,854.	
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Traitement des agens extérieurs	810,134.			
	Frais d'établissemens et de voyage	72,771.	1,204,641.		
	Frais de service des agens extérieurs	196,973.		1,930,436.	
	Missions fortuites	124,763.			
CHAPITRE III. *SERVICE ACCESSOIRE.*	Frais de course et service de la correspondance	87,904.			
	Présens, secours et indemnités	184,294.			
	Dépenses secrètes	49,747.	655,454.		
	Dépenses accidentelles	333,509.			
MINISTÈRE DES CULTES.					
	Dépenses pour le service des cultes	....	1,705,511.	1,705,511.	
GRAND-JUGE MINISTRE DE LA JUSTICE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Grand-juge ministre et appointemens des employés du ministère	145,955.	231,641.		
	Frais de bureau et d'impression	85,686.			
CHAPITRE II. *TRIBUNAL DE CASSATION.*	Traitemens des membres du tribunal de cassation	47,000.			
	Idem des officiers ministériels	4,550.	56,391.		
	Menues dépenses du tribunal	4,841.			
CHAPITRE III. *POURSUITES DE CRIMES.*	Frais de justice	2,733,664.			
	Dépenses secrètes de toute nature	63,307.	2,816,971.		
	Bureau de l'inspecteur général de la gendarmerie	20,000.			
CHAPITRE IV. *COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT PRÈS LES TRIBUNAUX.*	Traitemens des commissaires du Gouvernement près les tribunaux de première instance	138,344.		5,559,421.	
	Idem des tribunaux d'appel	37,046.	407,709.		
	Idem des tribunaux criminels	232,319.			
CHAPITRE V.	Dépenses accidentelles	....	25,878.		
CHAPITRE VI. *JUGES ET GREFFIERS DES TRIBUNAUX.*	Traitemens des juges et greffiers des tribunaux de première instance	538,334.			
	Idem des tribunaux d'appel	296,522.			
	Idem des tribunaux criminels	215,027.			
	Idem des greffiers des tribunaux de commerce	35,266.	2,020,831.		
	Idem près les tribunaux spéciaux	36,159.			
	Idem près les justices de paix	885,403.			
	Idem des greffiers des tribunaux de police	20,120.			
			A transporter	111,740,222.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN XI.

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.				SOMMES PAYÉES Par Article.	Par Chapitre.	Par Ministère.	OBSERVATIONS.
Report.				....	....	111,740,222.	
FRAIS DE NÉGOCIATIONS ET DE SERVICE.							
1.° FRAIS DE NÉGOCIATIONS.							
	DATES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES négociées.	TERME MOYEN des mois et jours d'escompte.	FRAIS D'ESCOMPTE. SOMMES partielles.	FRAIS D'ESCOMPTE. TOTAUX partiels.		
	A la Caisse d'amortissement.						
OBLIGATIONS et TRAITES DE RECEVEURS négociées à demi pour cent par mois.	28 frimaire an 12..	1,121,748.	11 mois 25 jours.	66,413.	99,000.		
	8 nivôse *idem*.....	420,605.	15 mois 15 jours.	32,587.			
	A la Caisse des Invalides de la marine.						
	13 fructidor an 11.	700,000.	15 mois 6 jours.	53,267.	77,917.		
	12 vendem. an 12..	300,000.	16 mois 13 jours.	24,650.			
	A la Banque de France.						
	1.er vendém. an 12.	9,977,541.	5 mois 18 jours.	279,540.	279,540.		
	A Divers.						
	1.er Messidor an 11.	50,000,000.	1 mois 10 jours.	66,667.	66,667.		
	A Divers.						
OBLIGATIONS POUR COUPES DE BOIS négociées à demi pour cent par mois.	1.er messid. an 11.	10,000,000.	1 mois 10 jours.	66,667.	70,360.		
		Commission p.r frais de recouvrement.....................		2,400.			
	10 vendém. an 12..	387,985 fr. *idem* à ⅓ pour cent..		1,293.			
					591,484.		
2.° FRAIS DE SERVICE DU TRÉSOR.							
VERSEMENS DE FONDS DANS LES PORTS.	Commission de demi pour cent allouée à l'Agence sur la somme de 1,434,038 versée dans divers ports...			71,720.			
	Intérêts et commission p.r service de même nature...			11,273.			
				82,993.	167,281.	760,765.	
PAIEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.	Commission de un tiers pour cent à la Banque sur un versement de 4,000,000 fait par le Trésor public...			13,333.			
PERTES SUR LES MONNAIES.	Déficit sur le prix de la vente de monnaies étrangères existantes dans la caisse du Trésor, ...70,921. *Idem* sur monnaies françaises............. 34.			70,955.			
REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS.							
TRÉSOR PUBLIC....	Remboursement d'obligations protestées sur des Receveurs en faillite..				9,920.	818,998.	
	Id. pour trop soumissionné sur la contribution volontaire........				8,300.		
	Idem aux Receveurs généraux pour trop soumissionné sur patentes..				798,878.		
	Remboursemens à divers titres..............................				1,900.		
TOTAL des paiemens faits pendant l'an XII, sur les fonds généraux de l'exercice de l'an XI.....						113,319,985.	

DÉPENSES SUR

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XII, sur l'Exercice de la même année, avec désignation

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.					
2.e Semestre an XI	Rentes perpétuelles	20,363,262.	46,698,060.	85,333,449.	
	Rentes viagères	13,093,792.			
	Pensions	13,241,006.			
1.er Semestre an XII	Rentes perpétuelles	22,212,452.	38,635,389.		
	Rentes viagères	7,362,364.			
	Pensions	9,060,573.			
Intendance générale de la Maison de l'Empereur		4,666,667.	4,666,667.	4,666,667.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er — Administration générale et intérieure		1,255,385.	1,255,385.	160,213,764.	
CHAPITRE II. *SOLDE D'ACTIVITÉ.*	Infanterie	43,960,587.	102,408,914.		
	Troupes à cheval	12,415,476.			
	Artillerie	9,973,118.			
	Génie	2,741,197.			
	Garde impériale	5,677,695.			
	Vétérans nationaux	3,010,464.			
	Gendarmerie nationale	14,243,308.			
	État-major de l'armée	6,564,133.			
	Commandans d'armes	1,559,819.			
	Inspecteurs aux revues	962,351.			
	Commissaires des guerres	1,300,766.			
CHAPITRE III. *SOLDE DE RETRAITE.*	Solde de retraite	15,511,876.	18,374,236.		
	Traitement de réforme	2,862,360.			
CHAPITRE IV. *ARTILLERIE.*	Écoles et arsenaux	3,068,083.	9,699,017.		
	Armes portatives	4,837,033.			
	Projectiles	1,377,053.			
	Poudres	416,848.			
CHAPITRE V. *GÉNIE.*	Écoles et plans en relief	107,400.	12,732,041.		
	Fortifications	8,192,002.			
	Bâtimens milit.res, log.s, casernem.s de la gendarmerie	4,432,639.			
CHAPITRE VI. — Masse et indemnité. — Garde impériale		5,414,600.	5,414,600.		
CHAPITRE VII. — Dépenses diverses		10,329,571.	10,329,571.		
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.					
CHAPITRE I.er — Administration générale et intérieure		665,000.	665,000.		
	Transport		665,000.	250,213,880.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

DEPENSES
PENDANT L'AN XII.

L'EXERCICE DE L'AN XII.

des Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite de la *DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.*					
	Report	....	665,000.	250,213,880.	
CHAPITRE II. *MASSES.*	Boulangerie	15,304,000.			
	Fourrages en nature	22,943,058.			
	Indemnités de fourrages	1,356,809.			
	Étapes et convois militaires	10,263,359			
	Chauffage et éclairage	4,890,986.			
	Habillement	9,333,037.	77,582,876.		
	Lits militaires	2,355,309.			
	Indemnités de logement	2,581,920.		109,015,328.	
	Hôpitaux	7,583,472.			
	Remontes	952,379.			
	Campement	318,547.			
CHAPITRE III	Fournitures extraordinaires	26,516,189.	26,516,189.		
CHAPITRE IV	Invalides. Hôtel et succursales	2,630,000.	2,630,000.		
CHAPITRE V	Dépenses diverses et imprévues	1,621,263.	1,621,263.		
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR,*	Traitement du ministre et appointemens des employes	750,649.	1,113,874.		
	Frais de bureaux et d'impression	363,225.			
CHAPITRE II. *APPROVISIONNEMENS, ACHATS DE MARCHANDISES ET MUNITIONS.*	Bois de construction, mâture, &c.	5,507,570.			
	Fer, acier et autres métaux	7,923,469.			
	Bouches à feu et poudres de guerre	5,089,720.			
	Chanvre, toile, brai, goudron	6,009,801.			
	Étoffes et habillemens	969,185.			
	Effets de casernement	333,855.	33,533,437.		
	Médicamens et objets relatifs aux hôpitaux	447,299			
	Achats, loyers, réparations de bâtimens	1,520,168.			
	Affretement et valeur des navires	1,132,332.			
	Frais de transport par terre	2,790,210.			
	Achats de marchandises et autres	3,809,728.			
CHAPITRE III. *TRAVAUX.*	Solde d'ouvriers et autres à la journée	5,005,623.			
	Solde d'ouvriers à l'entreprise	3,991,544.	9,809,289.		
	Diverses dépenses non comprises dans ce chapitre	812,122.			
CHAPITRE IV. *ARMEMENS, DÉSARMEMENS.*	Solde et demi-solde des équipages des vaisseaux et marins casernés	12,314,522.			
	Traitement de table et de passagers	4,879,601.			
	Conduites et autres frais	640,517.	23,836,165.		
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre	6,001,725.			
	Transporté		68,292,965.	359,229,208.	

Suite des DÉPENSES SUR

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XII, sur l'Exercice de l'an XII, avec désignation des*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
	Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*				
	Report..................	....	68,292,965.	359,229,208.	
	1.re SECTION. *Appointemens.*				
CHAPITRE V. *APPOINTEMENS ET SOLDE.*	Des préfets maritimes..........................	140,692.	12,516,736.		
	Des officiers de marine et officiers empl.s dans les ports	2,381,220.			
	Des officiers d'administration....................	1,283,534.			
	Des officiers de santé...........................	572,019.			
	Des professeurs de navigation....................	83,923.			
	Des maîtres et autres entretenus..................	387,800.			
	Des différens agens non compris sous ces dénominations	607,664.			
	2.e SECTION. *Solde.*				
	Des troupes d'artillerie de la marine...............	2,619,985.			
	Des apprentis canonniers........................	1,148,135.			
	Des gendarmes maritimes........................	1,124,131.			
	Frais de voyage et conduite......................	948,490.			
	Vacations......................................	269,975.			
	Indemnités.....................................	200,400.			
	Dépenses non prévues dans ce chapitre............	747,768.			
CHAPITRE VI. *HÔPITAUX.*	Journées d'hôpitaux............................	1,137,091.	1,592,289.		
	Solde de divers employés........................	104,308.			
	Diverses dépenses relatives à ce chapitre..........	350,890.			
CHAPITRE VII. *CHIOURMES.*	Capture et conduite de forçats évadés	11,772.	42,457.		
	Conduite de forçats libérés......................	8,633.			
	Dépenses non prévues dans ce chapitre............	22,052.			
CHAPITRE VIII. *DIVERSES DÉPENSES.*	Écoles de mathématiques et d'hydrographie.........	11,692.	2,100,846.		
	Prisonniers de guerre...........................	8,371.			
	Dépenses des forges et fonderies..................	446,114.			
	Entretien des phares et illuminations..............	198,576.			
	Exploitations dans les forêts nationales............	256,412.			
	Frais de bureaux et autres........................	224,688.			
	Dépenses non prévues dans ce chapitre............	954,993.			
CHAPITRE IX. *VIVRES.*	Comestibles....................................	16,200,000.	16,201,982.		
	Frais de transports.............................	532.			
	Frais de bureau et de magasins...................	197.			
	Dépenses diverses relatives à ce chapitre..........	1,253.			
CHAPITRE X. *TRAVAUX HYDRAULIQUES.*	Ambleteuse et Anvers...........................	669,424.	8,648,182.		
	Port de Boulogne..............................	5,017,632.			
	Fort de Boyard................................	362,338.			
	Rade de Cherbourg.............................	2,225,050.			
	Bassin couvert de Brest.........................	104,152.			
	Port de Toulon................................	159,128.			
	Formes de l'Orient.............................	3,647.			
	Port de Dunkerque et Ostende....................	106,811.			
	A reporter........		109,395,457.	359,229,208.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE AN XII.

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA MARINE.*					
	Report	....	109,395,457.	359,229,208.	
CHAPITRE XI......	Constructions de l'an 11	....	28,813,300.		
CHAPITRE XII......	Constructions de l'an 12	....	3,734,246.	169,845,804.	
CHAPITRE XIII....	Approvisionnemens en marchandises de France	....	4,454,520.		
CHAPITRE XIV.....	*Idem* du Nord	....	15,648,350.		
CHAPITRE XV......	Colonies	....	7,794,931.		
MINISTÈRE DES FINANCES.					
CHAPITRE 1.er......	Premier Consul	....	4,000,000.		
CHAPITRE II......	Second et troisième Consuls	....	800,000.		
CHAPITRE III......	Conseil d'État	....	1,890,000.		
CHAPITRE IV......	Sénat Conservateur	....	4,000,000.		
CHAPITRE V......	Corps Législatif	....	2,464,006.		
CHAPITRE VI......	Tribunat	....	1,268,684.		
CHAPITRE VII. *MINISTÈRE ET ADMINISTRATIONS PERMANENTES.*	Traitement du Ministre, appointemens des employés et frais de bureaux, y compris ceux du Conseiller d'état chargé des domaines nationaux	1,028,117.			
	Comptabilité nationale	746,741.		24,445,456.	
	Direction des contributions directes	2,976,090.	8,118,214.		
	Taxations et remises des receveurs généraux des contributions directes	2,021,162.			
	Administration des monnaies	1,346,104.			
CHAPITRE VIII. *ADMINISTRATIONS TEMPORAIRES.*	Conseil général de liquidation	1,016,208.			
	Bureaux des domaines nationaux du dépar.t de la Seine	131,712.	1,875,725.		
	Idem des autres départemens	702,806.			
	Commissaires des comptes arriérés de la 27.e division	25,000.			
CHAPITRE IX......	Dépenses diverses	....	28,827.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
CHAPITRE 1.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Grand-électeur	83,333.			
	Traitement du ministre et appointemens de ses bureaux	779,629.			
	Frais de bureaux	118,693.			
	Idem d'impression	34,857.	4,008,189.		
	Archives nationales	71,100.			
	Triage des titres	27,389.			
	Traitement des préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfectures et sous-préfets	2,893,188.			
	A reporter		4,008,189.	553,520,468.	

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XII, sur l'Exercice de l'an XII, avec désignation d*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.*					
	Report	....	4,008,189.	553,520,468.	
CHAPITRE II. *SECOURS ET TRAVAUX PUBLICS.*	Hospice de Charenton	40,000.	805,453.		
	Idem des Quinze-Vingts	124,298.			
	Sourds-muets, à Paris et à Bordeaux	81,587.			
	Entretien de bâtimens civils	559,568.			
CHAPITRE III. *ÉTABLISSEMENS D'AGRICULTURE ET COMMERCE.*	Manufactures nationales	261,167.	1,079,817.		
	Bureau de commerce près le Ministre	48,852.			
	Haras	180,897.			
	Écoles vétérinaires	188,506.			
	Épizooties	4,636.			
	Pépinières nationales	85,857.			
	Conservatoire des arts et métiers	35,966.			
	Conseil de l'inspection des mines	189,925.			
	Poids et mesures	71,215.			
	Secours en subsistance	12,796.			
CHAPITRE IV. *ÉTABLISSEMENS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.*	École polytechnique	214,118.	2,983,890.		
	École de médecine	230,592.			
	École des arts, à Compiègne	254,428.			
	Collége de France	111,053.			
	Cours de langues orientales, &c.	36,373.			
	Traitement des professeurs des diverses écoles des départemens	879,801.			
	Dépenses des lycées	1,257,525.			
CHAPITRE V. *ÉTABLISSEMENS DE SCIENCES ET ARTS.*	Institut national	356,701.	2,346,406.		
	École de peintore, architecture et sculpture	55,520.			
	École de Rome	60,000.			
	Conservatoire de musique	90,755.			
	Bureau des longitudes	109,946.			
	Cabinet de minéralogie à la Monnaie	11,899.			
	Bibliothèque impériale	148,628.			
	Idem des Quatre-Nations	20,655.			
	Idem de l'Arsenal	24,813.			
	Idem du Panthéon	24,856.			
	Dépôts littéraires	36,351.			
	Direction du musée Napoléon	144,210.			
	Monnaie des médailles	40,408.			
	Direction du domaine de Versailles. Musée spécial, palais, eaux, fontaines, jardin, orangerie	67,475.			
	Musée d'histoire naturelle	265,000.			
	Théâtre des arts	631,000.			
	Transports des monumens	61,729.			
	Bustes et monumens sur les places Desaix et Charlemagne.	196,460.			
	A transporter	....	11,223,755.	553,520,468.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

DÉPENSE PENDANT L'AN XII.

L'EXERCICE DE L'AN XII.

Dépenses propres à chaque Ministère, et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES.		SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.*					
	Report.	....	11,223,755.	553,520,468.	
CHAPITRE VI. *ENCOURAGEMENS.*	Pensions aux gens de lettres et artistes	125,779.			
	Commission pour la rédaction d'un ouvrage sur l'Égypte.	144,311.			
	Encouragement à l'agriculture	65,318.	624,799.		
	Idem à la peinture et à la sculpture	129,248.			
	Idem à l'art dramatique	160,143.			
CHAPITRE VII.	Lignes télégraphiques	114,489.	114,489.		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	Grandes routes	665,901.	665,901.		
	Route du Simplon	820,369.	820,369.		
	Travaux des grands ponts	185,371.	185,371.		
	Idem des quais Bonaparte et Desaix	313,000.	313,000.		
	Dessèchement des marais du Cotentin	14,483.	14,483.		
	Dessèchement des marais de Rochefort	"			
	Navigation intérieure	377,384.	377,384.	17,784,698.	
	Ports maritimes de commerce	559,214.	559,214.		
	Travaux des canaux d'Arles	159,510.			
	Travaux des canaux pour joindre la Vilaine à la Rance.	20,200.	417,324.		
	Travaux des canaux entre Dijon et Dôle	116,614.			
	Travaux des canaux du Blavet	121,000.			
CRÉDITS SPÉCIAUX.	Achats de bœufs *(approvisionnement extraordinaire)*	500,000.			
	Administration générale du Piémont	199,833.			
	Nouvelle compagnie d'Afrique	111,579.			
	Réfugiés maltais	46,102.			
	Idem de Saint-Pierre-et-Miquelon	35,538.			
	Encouragemens aux arts et métiers	26,500.			
	Idem à la sculpture et peinture, &c.	79,459.			
	Réparations à la galerie Napoléon	90,000.			
	Fabrique de tôle, cuivre, vernis	50,000.	2,468,609.		
	Frais de voyages	4,000.			
	Théâtre des arts	308,243.			
	Opéra Buffa	40,000.			
	Communication de l'armée des côtes	600,000.			
	Indemnité pour perte par le fait de l'ennemi	20,955.			
	Cession d'une maison à Aix-la-Chapelle	144,000.			
	Prime pour approvisionnement de grains	202,500.			
	Dépenses des télégraphes	9,900.			
MINISTÈRE DES CULTES.					
DÉPENSES	Pour le service des cultes	....	....	3,519,268.	
	A transporter	....	....	574,824,434.	

Suite de l'*ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XII, sur l'Exercice de la même année, avec désignation d*

DÉSIGNATION DES NATURES DE DÉPENSES		SOMMES PAYÉES par Article.	par Chapitre.	par Ministère.	OBSERVATIONS
	Report			574,824,434.	
MINISTÈRE DU TRÉSOR PUBLIC.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement de l'Archi-trésorier	111,111.	3,494,590.		
	Traitement du Ministre, appointemens des employés et frais de bureaux et d'impressions	3,383,479.			
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Dépense des payeurs de la guerre, de la marine, des colonies, de leurs préposés et des inspecteurs	1,566,500.	1,566,500.	5,359,554.	
CHAPITRE III.	Frais de transport		276,736.		
CHAPITRE IV.	Taxations sur les recettes indirectes		21,728.		
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement du Ministre et appointemens des employés des bureaux du Ministre	400,434.	504,260.		
	Frais de bureaux et d'impression	103,826.			
CHAPITRE II. *SERVICE EXTÉRIEUR.*	Ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires	1,802,857.	3,156,458.	5,539,189.	
	Agens commerciaux	831,238.			
	Ingénieurs-géographes	12,375.			
	Frais d'établissemens et de voyages	157,976.			
	Frais de service des agens extérieurs	242,708.			
	Missions fortuites	109,304.			
CHAPITRE III. *SERVICE ACCESSOIRE.*	Frais de course et service de la correspondance	320,259.	1,878,471.		
	Présens, secours et indemnités	454,879.			
	Dépenses secrètes	710,593.			
	Dépenses accidentelles	392,740.			
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.					
CHAPITRE I.er *SERVICE INTÉRIEUR.*	Traitement de l'Archi-chancelier de l'Empire		55,556.		
	Traitement du Grand-juge, des auditeurs et des employés des bureaux du ministre	1,122,103.	1,199,563.		
	Frais d'impression	77,460.			
CHAPITRE II. *TRIBUNAL DE CASSATION.*	Traitement des membres du tribunal de cassation	575,999.	649,609.		
	Idem du greffier, des commis, &c.	50,050.			
	Menues dépenses	23,560.			
CHAPITRE III. *POURSUITE DE CRIMES.*	Frais de justice		547,206.		
	Dépenses secrètes de la police	347,206.			
	Bureau de l'inspecteur de la gendarmerie	200,000.			
CHAPITRE IV. *COMMISSAIRES DU GOUVERN.T PRÈS LES TRIBUNAUX.*	Commissaires du Gouvernement près les tribunaux de 1.re instance	724,616.	2,102,223.		
	Commissaires du Gouvernement près les tribunaux d'appel	204,287.			
	Commissaires du Gouvernement près les tribunaux criminels	1,173,320.			
CHAPITRE V.	Dépenses imprévues		44,992.		
	A reporter		4,599,149.	585,723,177.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

DÉPENSES PENDANT L'AN XII

L'EXERCICE DE L'AN XII.

Dépenses propres à chaque Ministère et à chaque Chapitre de la nomenclature arrêtée par le Gouvernement.

DÉSIGNATION DES NATURES DES DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	SOMMES PAYÉES par Chapitre.	SOMMES PAYÉES par Ministère.	OBSERVATIONS.
Suite du *MINISTÈRE DE LA JUSTICE.*				
Report	....	4,599,149.	585,723,177.	
CHAPITRE VI. *JUGES ET GREFFIERS PRÈS LES TRIBUNAUX.* — Juges et Greffiers des tribunaux de 1.re instance	2,800,780.	9,134,270.	13,733,419.	
d'appel	1,548,919.			
Criminels	1,256,165.			
de Commerce	138,995.			
Spéciaux	174,698.			
de Paix	3,150,720.			
de Police	63,993.			
MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.				
CHAPITRE 1.er Bureaux du Ministre	62,276.		194,522.	
Bureau de l'Inspecteur de la gendarmerie	40,000.	102,276.		
CHAPITRE II. Bureaux des Conseillers d'état et Employés	....	42,246.		
CHAPITRE III. Dépenses secrètes	....	50,000.		
FRAIS DE NÉGOCIATIONS.				
N. B. Le tableau détaillé des frais de négociations de l'exercice de l'an XII est établi ci-après. *État coté* NN.				
Le montant de ces frais est ici porté, pour réunir dans le présent État la totalité des dépenses faites sur les fonds généraux de l'Exercice de l'an XII			18,489,869.	
REMBOURSEMENS ET RESTITUTIONS.				
TRÉSOR PUBLIC. Remboursemens à divers titres			1,000.	
TOTAL des paiemens faits sur les fonds généraux de l'exercice de l'an XII			618,141,987. *État OO 4.e colonne.*	

DÉPENSES FAITES PAR AVANCE SUR L'EXERCICE DE L'AN XIII.

ÉTAT LL.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

COLONIES.			OBSERVATIONS.
de la Guadeloupe	1,400,000.	5,700,000.	Ces dépenses, relatives aux Colonies, ont été faites en traites du caissier général, sur lui-même, qui ont été adressées aux payeurs des Colonies ici indiquées. Ces traites sont acquittées par le Trésor, à 20 ou à 30 jours fixes de la date de leur présentation.
de la Martinique	900,000.		
de Cayenne	300,000.		
du Sénégal	100,000.		
des Îles de France et de la Réunion	1,700,000.		
de S.t Domingue	1,300,000.		
TOTAL des dépenses faites sur les fonds généraux pendant l'an XII sur l'Exercice de l'an XIII		5,700,000. *État OO 5.e colonne.*	

TABLEAU particulier et résumé des frais résultant de la négociation de diverses valeurs, et des frais de

ÉTABLISSEMENS ET INDIVIDUS auxquels les valeurs ont été négociées.	ÉPOQUES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES NÉGOCIÉES.	ÉCHÉANCES DES VALEURS négociées.	MOIS ET JOURS d'escompte.	ESCOMPTE. SOMMES par échéances.	ESCOMPTE. TOTAUX partiels.	ESCOMPTE. TOTAUX généraux.	OBSERVATIONS.
			FRAIS DE NÉGOCIATIONS.					
			ART. I.er *OBLIGATIONS ET TRAITES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.*					On a réuni dans ce tableau, en une seule somme et sous le titre de *diverses échéances*, le montant des valeurs et des frais relatifs à plusieurs échéances comprises dans la même négociation, lorsque ces échéances étaient multipliées et portaient sur des sommes peu considérables. Dans ce cas les mois et jours d'escompte indiqués ci-contre sont le terme moyen et le plus approximatif. Le calcul rigoureux peut en résultat présenter quelque différence si légère qu'elle n'excède jamais la fraction d'un jour. Les calculs sont néanmoins précis, et par appoints pour les paiemens alloués.
NÉGOCIÉ À L'AGENCE DES RECEVEURS. Traité du 23 thermidor an XI.	1.er vendémiaire...	1,414,702.	30 vend.re an XIII.	13 mois 5 j.rs	139,702.	3,664,702.		
		7,500,000.	30 brumaire......	14.... 5...	796,875.			
		7,500,000.	30 frimaire......	15.... 5...	853,125.			
		7,500,000.	30 nivôse........	16.... 5...	909,375.			
		7,500,000.	30 pluviôse......	17.... 5...	965,625.			
	1.er brumaire.....	1,500,000.	30 floréal an XII..	7....	78,750.	486,520.		
		1,500,000.	30 prairial.......	8....	90,000.			
		1,500,000.	30 thermidor.....	10....	112,500.			
		1,950,000.	30 fructidor......	11....	160,875.			
		486,520.	30 vend.re an XIII.	12.... 5...	44,395.			
	1.er frimaire......	1,500,000.	30 ventôse an XII.	4....	45,000.	1,109,122.		
		500,000.	Diverses échéances.	6.... 18...	24,750.			
		2,000,000.	30 fructidor.....	10....	150,000.			
		10,619,372.	30 vend.re an XIII.	11.... 5...	889,372.			
	1.er nivôse.......	803,000.	30 vendémiaire...	10.... 5...	61,229.	1,975,947.		
		5,823,000.	30 brumaire......	11.... 5...	487,676.			
		5,823,000.	30 frimaire......	12.... 5...	531,349.			
		5,831,553.	30 nivôse........	13.... 5...	575,866.			
		3,010,144.	30 pluviôse......	14.... 5...	319,827.			
	1.er ventôse......	819,000.	Diverses échéances.	5.... 25...	35,802.	641,638.		
		2,636,000.	30 vendémiaire...	8.... 5...	161,455.			
		2,634,500.	30 brumaire......	9.... 5...	181,122.			
		2,742,293.	30 frimaire......	10.... 5...	209,100.			
		604,827.	Diverses échéances.	11.... 28...	54,159.			
	1.er germinal.....	3,276,929.	30 ventôse.......	12.... 5...	299,019.	1,119,216.		
		4,100,222.	30 germinal......	13.... 5...	404,897.			
		2,402,007.	30 floréal.......	14.... 5...	255,213.			
		1,127,709.	30 prairial.......	15.... 5...	128,277.			
		262,349.	30 messidor......	16.... 5...	31,810.			
	1.er messidor.....	111,000.	30 vendémiaire...	4.... 5...	3,469.	256,886.		
		430,000.	30 brumaire......	5.... 5...	16,662.			
		387,000.	30 frimaire......	6.... 5...	17,899.			
		3,183,360.	30 ventôse.......	9.... 5...	218,856.			
	1.er thermidor....	1,537,739.	30 pluviôse......	7.... 5...	82,653.	237,077.		
		2,521,196.	30 ventôse.......	8.... 5...	154,424.			
		103,037,422.			Escompte.	9,491,108.		
NÉGOCIÉ AUX NÉGOCIANS RÉUNIS. Traité du 14 germinal an XII.	1.er floréal.......	10,000,000.	30 frimaire an XII.	5 mois » j.rs	375,000.	784,410.		
		2,149,410.	30 vend.re an XIII.	6.... 5...	99,410.			
	1.er prairial......	8,000,000.	30 vend.re an XIII.	5.... 5...	310,000.			
		123,186,832.			*A transporter*..........	10,275,518.		

LES FONDS GÉNÉRAUX.

SUR L'EXERCICE DE L'AN XII.

service de Trésorerie, sur l'Exercice de l'an XII, qui ont été réglés et acquittés pendant ladite année.

ÉTABLISSEMENS ET INDIVIDUS auxquels les valeurs ont été négociées.	ÉPOQUES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES NÉGOCIÉES.	ÉCHÉANCES DES VALEURS négociées.	MOIS ET JOURS d'escompte.	ESCOMPTE. SOMMES par échéances.	ESCOMPTE. TOTAUX partiels.	ESCOMPTE. TOTAUX généraux.	OBSERVATIONS.
Report.....	....	123,186,832.	....	....	....	10,275,518.		On a réuni par mois le montant des obligations négociées à la Banque de France. L'observation portée à la page précédente sur les *diverses échéances*, s'applique à plusieurs de ces négociations.
Négocié à la Banque de France, à demi pour cent par mois............	30 Fructidor an XI.	4,400,000.	30 Frimaire an XII.	3 mois 6 j.rs	70,400.			
	en Brum.re an XII.	3,000,000.	30 Brumaire.....	1 .... 8 ...	19,167.			
	en Frimaire......	17,000,000.	Diverses échéances	1 .... 22 ...	145,833.			
	en Nivôse........	6,000,000.	30 Pluviôse.....	1 .... 13 ...	43,500.			
	en Pluviôse......	8,000,000.	30 Ventôse......	1 .... 2 ...	42,333.			
	en Ventôse.......	14,000,000.	Diverses échéances	1 .... 15 ...	105,122.			
	en Germinal.....	9,035,000.	30 Floréal.......	1 .... 7 ...	55,583.	681,940.		
	en Floréal.......	8,355,000.	30 Prairial......	1 .... 7 ...	50,882.			
	en Prairial.......	7,855,000.	Diverses échéances	1 .... 3 ...	43,351.			
	en Messidor......	5,535,000.	30 Thermidor...	1 .... 8 ...	35,342.		11,128,332.	
	en Thermidor....	4,260,944.	Diverses échéances	1 .... 13 ...	30,749.			
	en Fructidor.....	2,612,944.	30 Vendemiaire..	1 .... 9 ...	17,178.			
			Frais de recouvrement	....	22,500.			
Négocié à la caisse d'amortissem.t, à demi pour cent par mois.........	24 Vend.re an XII.	2,000,000.	Diverses échéances	13 .... 17 ...	135,648.	135,648.		
Négocié à la caisse des Invalides de la marine, à demi pour cent par mois.	2 Brumaire......	500,000.	*Idem*.........	14 .... 2 ...	35,226.	35,226.		
		215,740,720.	Obligations négociées.......	Frais d'escompte.		11,128,332.		
	ART. II. *TRAITES D'ADJUDICATAIRES DE COUPES DE BOIS, NÉGOCIÉES.*							
Négocié à l'agence des Receveurs généraux......	1.er Messidor....	753,762.	30 Vendém. an XIII.	4 mois 5 j.rs	23,555.			
		736,402.	30 Nivôse........	7 .... 5 ...	39,582.			
		223,200.	30 Germinal......	10 .... 5 ...	17,019.	92,777.		
		88,600.	Diverses échéances	5 .... 13 ...	3,612.			
			Commiss.on pour frais de recouvrem.t		9,009.			
Négocié à la Banque de France, à demi pour cent par mois..............	1.er Ventôse.....	5,000,000.	30 Germinal an XII..	2 mois » j.rs	50,000.	175,000.	1,329,300.	
		5,000,000.	30 Messidor.......	5 .... » ...	125,000.			
Négocié à divers, à demi pour cent par mois.....	15 Pluviôse......	3,427,300.	*Idem*.........	5 .... 15 ...	94,150.			
		8,804,100.	30 Vendem. an XIII.	8 .... 20 ...	381,511.			
		8,994,900.	30 Nivôse........	11 .... 20 ...	524,703.	1,061,523.		
		666,200.	30 Germinal......	14 .... 20 ...	48,855.			
		107,560.	Diverses échéances	11 .... 15 ...	6,186.			
	Brum.re et Messid.or	1,805,726.	Commiss.on pour frais de recouvrem.t		6,018.			
		35,607,690.	Coupes de bois négociés.........	Frais.....		1,329,300.		
	ART. III. *EFFETS DE COMMERCE ET DIVERSES VALEURS NÉGOCIÉS.*							
Négocié à la Banque de France, à demi pour cent par mois............	en Brumaire......	1,918,363.	Diverses échéances	1 mois 4 j.rs	10,761.			
	en Germinal......	5,964,036.	*Idem*.........	» .... 27 ...	27,609.			
	en Messidor......	2,000,000.	*Idem*.........	1 .... 17 ...	15,500.	98,673.		
	en Thermidor.....	1,294,332.	*Idem*.........	1 .... 18 ...	10,310.			
	en Fructidor......	4,574,841.	*Idem*.........	1 .... 15 ...	34,493.			
		15,751,572.		*A transporter*..........		98,673.	12,457,632.	

*Suite de l'*ÉTAT MM.

Suite des DÉPENSES SUR

Suite du *TABLEAU particulier et résumé des Frais résultant de la Négociation de diverses valeurs et des frais*

ETABLISSEMENS ET INDIVIDUS auxquels les valeurs ont été négociées.	ÉPOQUES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES NÉGOCIÉES.	ÉCHÉANCES DES VALEURS négociées.	MOIS ET JOURS d'escompte.	ESCOMPTE. SOMMES par échéances.	ESCOMPTE. TOTAUX partiels.	ESCOMPTE. TOTAUX généraux.	OBSERVATIONS.
	Suite des *EFFETS DE COMMERCE ET DIVERSES VALEURS NÉGOCIÉS.*							
Report.......	....	15,751,572.	....	....	....	98,673.	12,457,632.	
Négocié à divers à demi pour cent.	en messidor.....	1,232,430.	Diverses échéances.	1 mois 1 j.rs	6,418.	6,418.		
NÉGOCIÉ À L'AGENCE DES RECEVEURS GÉN.AUX	1.er ventôse......	222,430.	Diverses échéances.	1 .... 25 ...	9,725.			
		341,000.	30 brumaire an XIII.	9 .... 5 ...	23,444.			
	1.er messidor.....	444,000.	Diverses échéances.	5 .... » ...	16,672.	73,541.		
	15 *Idem*.........	1,419,124.	*Idem*.........	» .... 23 ...	28,815.			
	19 fructidor.....	1,210,000.	*Idem*.........	6 .... 19 ...	4,885.			
NÉGOCIÉ À DIVERS.	en pluviôse......	1,456,989.	12 germinal.......	2 .... 1 ...	22,291.			
	30 *Idem*.........	3,543,011.	12 *Idem*.........	1 .... 12 ...	37,202.			
	en pluviôse......	2,000,000.	30 *Idem*.........	2 .... 20 ...	39,800.			
	22 ventôse......	300,000.	2 thermidor......	4 .... 11 ...	9,825.			
		396,000.	15 *Idem*.........	4 .... 23 ...	14,157.			
		303,391.	25 *Idem*.........	5 .... 5 ...	11,605.			
	12 germinal.....	3,161,567.	Diverses échéances	» .... 19 ...	14,650.		627,179.	
		1,478,080.	*Idem*........	5 .... 12 ...	59,981.			
		343,250.	*Idem*........	3 .... 29 ...	10,217.			
	27 *Idem*.........	148,894.	30 prairial........	2 .... 18 ...	2,703.			
	en floréal........	2,190,009.	Diverses échéances.	1 .... 23 ...	28,951.	448,547.		
	en prairial......	1,727,111.	*Idem*.........	2 .... 5 ...	28,127.			
	en messidor......	1,727,962.	*Idem*.........	1 .... 10 ...	17,332.			
	8 thermidor....	845,724.	27 vendémiaire......	2 .... 24 ...	17,760.			
	11 *Idem*.........	1,768,047.	27 *Idem*.........	2 .... 21 ...	35,803.			
	13 *Idem*.........	1,086,229.	27 *Idem*.........	2 .... 19 ...	21,453.			
	15 *Idem*.........	1,226,516.	30 *Idem*.........	2 .... 20 ...	24,530.			
	20 *Idem*.........	1,630,082.	30 *Idem*.........	2 .... 15 ...	30,564.			
	en thermidor....	1,008,631.	Diverses échéances.	1 .... 27 ...	14,343.			
	10 fructidor.....	1,000,000.	20 fructidor.......	» .... 10 ...	2,500.			
			Commission pour les frais de recouvrement allouée sur une partie des négociations..		4,553.			* Ces effets montant à 52 millions, ont été versés au Trésor public conformément à une soumission du 13 floréal an 11. Ils étaient payables à raison de 6 millions en germinal an 12, et de 2 millions pendant chacun des mois suivans. Mais le 1.er floréal an 12, celles de ces valeurs qui étaient encore disponibles ont été échangées contre d'autres payables à des échéances plus rapprochées.
		47,962,049.	Effets négociés................		Frais d'escom.te	627,179.		
	ART. IV. *INTÉRÊTS BONIFIÉS.*							
BONIFIÉ À DIVERS.	Pour prêts, avances, &c., et pour solde, débiteur de compte d'intérêts............					43,006.	62,534.	
	Pour *idem*..					19,528.		
ART. V. *EFFETS NÉGOCIÉS ET PROVENANT DE RECETTES EXTRORDINAIRES ET EXTÉRIEURES.*								
NÉGOCIÉ À DIVERS, À DEMI POUR CENT.	9 frimaire......	8,000,000.	Diverses échéances.	* 7 mois 26 jours.	314,076.	2,046,139.		
	30 germinal.....	9,500,000.	*Idem*...........	1... 6	57,417.			
	1.er floréal.....	34,500,000.	*Idem*...........	9... 21	1,674,646.			
		52,000,000. *		*A transporter*...........		2,046,139.	13,147,345.	

LES FONDS GÉNÉRAUX.

L'EXERCICE DE L'AN XII.

DÉPENSES PENDANT L'AN XII.

de service de Trésorerie, sur l'exercice de l'an XII, qui ont été réglés et acquittés pendant ladite année.

ETABLISSEMENS ET INDIVIDUS auxquels les valeurs ont été négociées.	ÉPOQUES des NÉGOCIATIONS.	SOMMES NÉGOCIÉES.	ÉCHÉANCES DES VALEURS négociées.	MOIS ET JOURS d'escompte.	ESCOMPTE. SOMMES par échéances.	ESCOMPTE. TOTAUX partiels.	ESCOMPTE. TOTAUX généraux.	OBSERVATIONS.
Suite des *Effets négociés provenant de recettes extraordinaires.*								
Report........	....	52,000,000.	....	....	....	2,046,139.	13,147,345.	
NÉGOCIÉ aux négocians réunis.	1.er Prairial.....	2,000,000.	30 Fructid. an XII.	4 mois » jours.	60,000.		3,411,139.	
		2,000,000.	30 *idem*.........	3.... »	45,000.			
	1.er Messidor....	4,000,000.	25 Vend.re an XIII.	4.... »	120,000.			
		4,000,000.	25 Brumaire......	5.... »	150,000.			
		4,000,000.	25 Frimaire......	5.... »	150,000.	1,365,000.		
	1.er Thermidor...	4,000,000.	25 Nivôse.......	6.... »	180,000.			
		2,000,000.	30 Pluviôse......	7.... 5	107,500.			
		2,000,000.	30 *idem*.......	6.... 5	92,500.			
	1.er Fructidor....	4,000,000.	30 Ventôse......	7.... 5	215,000.			
		4,000,000.	30 Germinal.....	8.... 5	245,000.			
		84,000,000.	Effets négociés...	....	Frais d'escom.te	3,411,139.		

FRAIS DE SERVICE.

ART. I.er *Achats de papiers sur l'étranger et sur diverses places.*

Divers frais, pertes, commissions et courtage aux effets employés au service pendant l'an XII, sur 11,323,905 .. frais .. 56,125.

ART. II. *Versemens de fonds dans divers ports.*

Commission de $\frac{1}{2}$ p. % allouée à l'agence des receveurs généraux et à divers sur leurs versemens dans les ports pendant l'an XII... montant à 50,297,276.................... 251,489.

ART. III. *Paiemens des arrérages de la Dette publique par la Banque de France.*

Commission réglée à $\frac{1}{3}$ p. % par le traité du 26 fructidor an X, sur le montant des paiemens effectués par la Banque pendant l'an XII... sur 75,477,000... frais.................... 251,590.

ART. IV. *Achats de pièces d'or.*

Prime et courtage sur les pièces achetées pour le service du Trésor public, pendant l'an XII, sur 3,714,498, valeur des pièces achetées, courtage à $\frac{1}{8}$ p. %....................	4,643.	13,026.
Prime à divers taux....................	8,383.	

ART. V. *Perte sur les monnaies.*

	Valeur nom.le	Produit net.	Perte.	
Perte sur pièces de 3l, 24s, 15s et 6s, décriées par l'arrêté du 6 fructidor an XI; lesdites pièces ont été versées à la monnaie, et fondues..........	4,632,424.	3,389,419.	1,243,005.	1,359,155.
Perte sur pièces de 2 sous de billon, réduites au cours de 1 sou 6 deniers, par l'art. 113 de la loi du 5 ventôse an XII....................	330,219.	229,205.	101,014.	
Pièces d'or altérées, versées à la monnaie, et fondues....................	51,829.	50,700.	1,129.	
Pièces étrangères versées à la monnaie, et fondues....................	338,836.	324,848.	13,988.	
	5,353,308.	3,994,172.	1,359,136.	
Déficit sur envois....................	....	....	19.	

TOTAL des frais de négociation et de service réglés et acquittés pendant l'an XII................ 18,489,869.

Voir l'Ét.t 33.

ÉTAT NN. DÉPENSES SUR LES FONDS SPÉCIAUX.

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens faits pendant l'an XII, sur les fonds spéciaux des Exercices VIII, IX, X, XI et XII, avec désignation des diverses Dépenses.

EXERCICES.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PAYÉES par Article.	par Ministère.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
EXERCICE de l'an VIII et années antér.es	INTÉRIEUR...	Taxe d'entretien des routes	148,055.	1,026,121.	1,666,705.	Les fonds spéciaux comprennent des produits particuliers affectés à un service déterminé. Les dépenses en sont réglées sur l'étendue des rentrées; elles sont ordonnancées par les Ministres, et ne sont point imputées sur les crédits qui leur sont ouverts par la loi.
		Dépenses departementales	878,066.			
	TRÉSOR public.	Remboursement à la Caisse d'amortissemens de numéraire d'acquéreurs de maisons, &c.	640,063.	640,239.		
		Remboursement de produit de bois communaux	176.			
	JUSTICE....	Bulletin des lois	345.	345.		
EXERCICE de l'an IX.	INTÉRIEUR...	Taxe d'entretien des routes	131,936.	131,936.	144,194.	
	TRÉSOR publ.	Remboursement de coupes de bois communaux	11,971.	11,971.		
	JUSTICE.....	Bulletin des lois	287.	287.		
EXERCICE de l'an X.	INTÉRIEUR...	Taxe d'entretien des routes	582,886.	1,179,842.	1,787,949.	
		Dépenses departementales	596,956.			
	FINANCES...	Dégrèvement sur contributions	108,585.	400,434.		
		Deux decimes du dixième des patentes	55.			
		Dépenses départementales	291,794.			
	TRÉSOR public.	Remboursement sur le produit des ventes d'effets militaires	180,000.	205,495.		
		Remboursement de bois communaux	25,495.			
	JUSTICE.....	Bulletin des lois	2,178.	2,178.		
EXERCICE de l'an XI.	INTÉRIEUR...	Taxe d'entretien des routes	8,161,837.	12,220,796.	16,102,367.	
		Dépenses departementales	3,894,541.			
		Sur le droit de navigation du Rhin	164,418.			
	FINANCES...	Dépenses départementales	10,869.	2,532,667.		
		Dégrèvement sur contributions	2,171,000.			
		Confection des rôles des patentes	349,798.			
	TRÉSOR public.	Remboursement sur le produit des ventes d'effets militaires.	115,923.	1,051,612.		
		Remboursement sur le produit du cautionnement des notaires.	901,611.			
		Remboursement du produit des bois communaux	33,068.			
	JUSTICE.....	Bulletin des lois	44,467.	297,292.		
		Menus frais des tribunaux	252,825.			
EXERCICE de l'an XII.	INTÉRIEUR...	Taxe d'entretien des routes	4,794,101.	18,725,388.	20,134,068.	
		Depenses departementales	13,775,614.			
		Sur le produit de l'octroi de navigation	50,173.			
		Droits de bacs et bateaux	18,150.			
		Sur le droit de navigation du Rhin	87,350.			
	FINANCES...	Dégrèvement sur contributions	552,000.	552,000.		
	TRÉSOR publ.	Remboursemens de produit de bois communaux	27,930.	27,930.		
	JUSTICE....	Bulletin des lois	280,305.	828,750.		
		Menus frais des tribunaux	548,445.			
		TOTAL GÉNÉRAL des paiemens faits pendant l'an XII, avec imputation sur les fonds spéciaux	....	....	39,835,283. *Voir l'État OO.*	

DES DÉPENSES.

ÉTAT OO. RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES.

DÉSIGNATION des MINISTÈRES.	SUR LES EXERCICES An VIII et antérieurs.	An IX.	An X.	An XI.	An XII.	An XIII.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
I.° DÉPENSES EN NUMÉRAIRE.								
FONDS GÉNÉRAUX du Trésor public. Dette publique et pensions	....	259,020.	287,956.	9,047,230.	85,333,449.	....	94,827,655.	
Maison de l'Empereur	....	....	....	....	4,666,667.	....	4,666,667.	
Guerre (Ministère)	2,253,956.	2,854,289.	652,938.	21,431,727.	160,213,764.	....	187,406,674.	
Administration de la guerre	465,843.	3,360,533.	3,221,785.	18,441,474.	109,015,328.	....	134,504,963.	
Marine	325,272.	4,091,785.	4,678,792.	28,877,403.	169,845,804.	5,700,000.	213,519,056.	
Intérieur	13,842,608.	6,741,790.	1,033,467.	18,245,633.	17,784,698.	....	57,648,196.	
Cultes	....	....	7,278.	1,705,511.	3,519,268.	....	5,232,037.	
Finances	4,068,482.	6,085,367.	176,116.	5,398,474.	24,445,456.	....	40,173,895.	
Trésor public	28,430.	6,475.	109,836.	1,102,913.	5,359,534.	....	6,607,208.	
Relations extérieures	60,848.	....	65,623.	1,930,436.	5,339,189.	....	7,596,096.	
Justice	15,874,405.	6,531,922	18,291.	5,559,421.	13,733,419.	....	41,717,458.	
Police générale	....	....	365.	....	194,522.	....	194,887.	
Frais de négociations	24,513.	....	92,928.	760,765.	18,489,869.	....	19,368,075.	
Remboursemens divers	600,542.	109,765.	807,135.	818,998.	1,000.	....	2,337,440.	
TOTAUX	37,544,899. *État EE.*	29,940,946. *État FF.*	11,152,510. *État GG.*	113,319,985. *État HH.*	618,141,987. *État II.*	5,700,000. *État LL.*	815,800,327. *État RR.*	
FONDS spéciaux. Intérieur	1,026,121.	131,936.	1,179,842.	12,220,796.	18,725,388.	....	33,284,083.	
Finances	....	....	400,434.	2,332,667.	552,000.	....	3,485,101.	
Trésor public	640,239.	12,971.	205,493.	1,051,612.	27,930.	....	1,937,247.	
Justice	343.	287.	2,178.	297,292.	828,750.	....	1,128,852.	
	1,666,705.	144,194.	1,787,949.	16,102,367.	20,134,068.	....	39,835,283.	
REPORT des fonds généraux	37,544,899.	29,940,946	11,152,510.	113,319,985.	618,141,987.	5,700,000.	815,800,327.	
TOTAUX des dépenses en numéraire.	39,211,604.	30,085,140.	12,940,459.	129,422,352.	638,276,055.	5,700,000.	855,635,610.	
II.° DÉPENSES EN VALEURS DIVERSES.								
FONDS généraux. Guerre (Ministère)	5,158,639.	....	....	....	....	....	5,158,639.	
Administration de la guerre	1,738,986.	....	....	....	....	....	1,758,986.	
Marine	18,207,689.	....	....	....	....	....	18,207,689.	
Intérieur	1,036,439.	....	....	....	....	....	1,036,439.	
Finances	47,944.	....	....	....	....	....	47,944.	
Remboursemens divers	293,629.	....	....	....	....	....	293,629.	
TOTAUX des dép.ses en valeurs div.ses	26,503,326.	....	....	....	....	....	26,503,326. *État EE.*	
III.° RÉUNION DES DÉPENSES.								
En numéraire	39,211,604.	30,085,140.	12,940,459.	129,422,352.	638,276,055.	5,700,000.	855,635,610.	
En valeurs diverses	26,503,326.	....	....	....	....	....	26,503,326.	
TOTAUX GÉNÉRAUX	65,714,930.	30,085,140.	12,940,459.	129,422,352.	638,276,055.	5,700,000.	882,138,936. *État PP.*	

COMPTE GÉNÉRAL
DES CAISSES
DU TRÉSOR PUBLIC.

Suite des ÉTATS

ETAT PP.

TABLEAU des Caisses du Trésor public qui ont effectué

I.° SERVICE DE LA GUERRE.

DIVISIONS MILITAIRES. Numéros des Divisions.	DÉPARTEMENS dont elles sont composées.	RÉSIDENCES des Payeurs divisionnaires.	SOMMES PAYÉES.
1.er	Scine, Scine-et-Oise, Aisne, Seine-et-Marne, Oise, Loiret, Eure-et-Loir	Paris	20,381,873.
2.	Ardennes, Meuse, Marne	Mézières	5,903,372.
3.	Moselle, Forêts	Metz	4,769,803.
4.	Meurthe, Vosges	Nanci	3,423,820.
5.	Bas-Rhin, Haut-Rhin	Strasbourg	5,871,785.
6.	Haute-Saone, Doubs, Jura, Ain	Besançon	4,239,602.
7.	Mont-Blanc, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Léman	Grenoble	4,260,004.
8.	Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var	Marseille	7,498,044.
9.	Ardèche, Gard, Lozère, Hérault, Tarn, Aveyron	Montpellier	3,021,555.
10.	Aude, Pyrénées-Orientales, Ariége, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers	Toulouse	4,302,714.
11.	Basses-Pyrénées, Landes, Gironde	Bordeaux	2,909,936
12.	Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Infér.re, Vienne	Nantes	9,473,997.
13.	Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-do-Nord	Rennes	11,472,256
14.	Manche, Calvados, Orne	Caen	5,068,753
15.	Seine-Inférieure, Somme, Eure	Rouen	5,671,308.
16.	Nord, Pas-de-Calais, Lys	Lille	16,115,868.
18.	Aube, Haute-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Saone-et-Loire	Dijon	3,554,631.
19.	Rhône, Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire	Lyon	2,810,006.
20.	Corrèze, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente	Périgueux	2,852,483
21.	Cher, Indre, Allier, Creuse, Nièvre, Haute-Vienne	Bourges	2,671,098.
22.	Sarthe, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Loir-et-Cher	Tours	2,793,696.
23.	Golo, Liamone	Bastia	3,105,585.
	Transporté		132,172,189.

Suite du SERVICE DE LA GUERRE.

DIVISIONS MILITAIRES. Numéros des Divisions.	DÉPARTEMENS dont elles sont composées.	RÉSIDENCES des Payeurs divisionnaires.	SOMMES PAYÉES.
	Report		132,172,189.
24.	Dyle, Escaut, Jemmape, Deux-Nèthes	Bruxelles	6,493,257.
25.	Sambre-et-Meuse, Ourte, Meuse-Inférieure	Liége	1,961,560.
26.	Mont Tonnerre, Sarre, Rhin-et-Moselle, Roer	Coblentz	4,973,148.
27.	Piémont	Turin	12,551,959.
	Troupes stationnées en Italie		15,835,572.
	Troupes stationnées en Helvétie		1,081,461.
	Troupes stationnées en Batavie		912,576.
	Armées des Côtes		31,589,635.
	Armées de Naples		3,309,860.
	Armées de Hanovre		685,033.
	Camps de Baïonne		1,325,905
	Camps de Brest		2,726,800
			215,618,955
	Paiemens faits à la Caisse centrale		113,210,307
	TOTAL des paiemens pour le service de la guerre. (*Voir ci-après, n.° V*)		328,829,262

II.° SERVICE DE LA MARINE.

ARRONDISSEMENS MARITIMES. N.os	Residences des Payeurs de la Marine.	SOMMES PAYÉES par Ports.	SOMMES PAYÉES par Arrond.ns
1.er	Anvers	3,535,341.	29,548,984
	Dunkerque	7,675,864.	
	Boulogne	15,877,072.	
	Ostende	2,460,707.	
2.	Le Havre	12,683,404.	16,496,390
	Cherbourg	3,812,986.	
3.	Brest	19,457,983.	23,525,117
	Saint-Malo	4,067,134.	
4.	Lorient	5,009,380.	6,598,831
	Nantes	1,589,451.	
5.	Rochefort	8,508,786.	14,110,936
	Bordeaux	5,602,150.	
6.	Toulon	11,616,909.	11,616,909
	Nevers	1,555,611.	1,555,611
			103,452,77[illegible]
	Paiemens faits à la Caisse centrale, à Paris		128,273,96[illegible]
	TOTAL des paiemens pour le service de la marine. (*Voir ci-après, n.° V*)		231,726,73[illegible]

pendant l'an XII, les dépenses comprises dans le Compte général desdites Caisses.

III.ᵉ IV.ᵉ SERVICES DES DÉPENSES DIVERSES ET DE LA DETTE PUBLIQUE.

DÉPARTEMENS.	DÉPENSES diverses.	DETTE publique et Pensions.
Ain	465,760.	144,271.
Aisne	963,791.	462,563.
Allier	625,767.	159,373.
Alpes (Basses)	493,656.	178,143.
Alpes (Hautes)	609,505.	98,336.
Alpes-Maritimes	778,432.	60,392.
Ardèche	492,197.	53,331.
Ardennes	499,725.	258,526.
Arriége	424,608.	77,820.
Aube	655,254.	271,934.
Aude	578,782.	188,146.
Aveyron	681,998.	239,342.
Bouches-du-Rhône	1,712,909.	243,160.
Calvados	1,256,542.	445,221.
Cantal	614,184.	112,524.
Charente	677,669.	185,019.
Charente-Infér.ʳᵉ	1,161,706.	150,090.
Cher	669,533.	199,128.
Corrèze	409,299.	115,303.
Côte-d'Or	1,086,482.	386,517.
Côtes-du-Nord	831,350.	113,196.
Creuse	414,440.	112,582.
Doire	280,311.	....
Dordogne	741,492.	246,488.
Doubs	651,152.	282,370.
Drôme	622,987.	198,664.
Dyle	1,218,783.	107,601.
Escaut	1,292,523.	71,438.
Eure	822,687.	355,016.
Eure-et-Loir	624,567.	259,816.
Finistère	742,123.	115,706.
Forêts	470,833.	58,567.
Gand	805,701.	94,913.
Garonne (Haute)	1,126,044.	394,889.
Gers	601,563.	146,084.
Gironde	1,437,559.	235,896.
Golo	170,406.	65,087.
Hérault	1,037,030.	214,090.
Ille-et-Vilaine	1,199,508.	178,239.
Indre	400,835.	162,404.
Transporté	30,349,693.	7,442,185.

DÉPARTEMENS.	DÉPENSES diverses.	DETTE publique et Pensions.
Report	30,349,693.	7,442,185.
Indre-et-Loire	806,995.	192,554.
Isère	899,135.	291,732.
Jemmape	701,377.	183,841.
Jura	630,320.	308,238.
Landes	462,197.	56,754.
Léman	667,378.	138,212.
Liamone	396,937.	16,030.
Loir-et-Cher	561,370.	151,198.
Loire	549,300.	127,773.
Loire (Haute)	498,990.	151,878.
Loire Inférieure	971,659.	95,619.
Loiret	896,267.	227,175.
Lot	590,624.	197,430.
Lot-et-Garonne	618,448.	221,833.
Lozère	446,625.	62,002.
Lys	838,501.	111,308.
Maine-et-Loire	826,456.	256,337.
Manche	831,252.	308,158.
Marengo	557,961.	....
Marne	936,574.	454,693.
Marne (Haute)	541,587.	267,467.
Mayenne	482,975.	91,773.
Meurthe	1,033,071.	456,100.
Meuse	537,725.	426,022.
Meuse Inférieure	488,624.	31,453.
Mont-Blanc	650,640.	79,935.
Mont-Tonnerre	775,392.	7,366.
Morbihan	1,114,343.	74,313.
Moselle	762,970.	351,809.
Nèthes (Deux)	627,367.	138,619.
Nièvre	564,843.	144,474.
Nord	1,969,790.	492,352.
Oise	1,215,185.	393,314.
Orne	755,352.	234,478.
Ourte	791,408.	117,142.
Pas-de-Calais	1,688,784.	394,662.
Pô (Le)	2,325,093.	5,744,038.
Puy-de-Dôme	859,428.	311,728.
Pyrénées (Basses)	904,415.	225,063.
Pyrénées (Hautes)	399,626.	153,377.
Transporté	62,526,677.	21,130,435.

DÉPARTEMENS.	DÉPENSES diverses.	DETTE publique et Pensions.
Report	62,526,677.	21,130,435.
Pyrénées-Orientales	542,713.	79,653.
Rhin (Bas)	1,352,058.	123,009.
Rhin (Haut)	820,633.	185,703.
Rhin-et-Moselle	577,471.	1,182.
Rhône	1,260,262.	177,264.
Roer	1,257,426.	3,265.
Sambre-et-Meuse	535,263.	40,512.
Saone (Haute)	518,239.	257,390.
Saone-et-Loire	803,402.	223,810.
Sarre	635,478.	2,239.
Sarthe	672,863.	236,451.
Seine-Inférieure	2,258,199.	406,573.
Seine-et-Marne	1,037,606.	284,004.
Seine-et-Oise	1,466,134.	378,650.
Sesia (La)	352,588.	″
Sèvres (Deux)	439,818.	121,087.
Somme	1,423,201.	388,367.
Stura (La)	542,596.	″
Tanaro	319,996.	″
Tarn	468,572.	142,342.
Var	792,770.	210,035.
Vaucluse	650,318.	221,375.
Vendée	597,374.	41,106.
Vienne	636,895.	196,837.
Vienne (Haute)	656,912.	146,390.
Vosges	503,214.	230,321.
Yonne	838,888.	272,655.
S.-Quentin (Canal de)	1,443,214.	″
Simplon (Route du)	384,573.	″
	86,315,353.	25,500,655.
Paiemens faits à la Caisse centrale, à Paris	140,439,921.	69,327,000.
Totaux des paiemens pour les services des dépenses diverses et de la dette publ. (*Voir ci-après N.° V.*)	226,755,274.	94,827,655.

N.° V. RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES PAIEMENS.

N.° I.ᵉʳ Service de la guerre	328,829,262.
N.° II. —— de la marine	231,726,745.
N.° III. —— des dép.ˢᵉˢ div.ˢᵉˢ	226,755,274.
N.° IV. —— de la dette publiq.	94,827,655.
TOTAL général des paiemens semblable au total de l'État cote OO	882,138,936.

COMPTES du TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT QQ.

SUPPLÉMENT AU COMPTE GÉNÉRAL

DES DÉPENSES DU TRÉSOR PUBLIC PENDANT L'AN XII.

SERVICE DE LA GUERRE.

ÉTAT SOMMAIRE des Paiemens relatifs au service de la guerre, qui ont été effectués pendant l'an XII par les Payeurs du Trésor public, sur tous les Exercices réunis, avec le produit des Recettes extraordinaires et extérieures qui n'ont pas été envoyées à ces Comptables par la Caisse centrale du Trésor, à Paris.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.		DÉPENSES POUR LES TROUPES FRANÇAISES STATIONNÉES.					
		dans le Royaume d'Étrurie.	dans l'État de Parme.	dans la Ligurie.	dans la 27.e Division, ci-dev. Piemont	dans le Hanovre.	TOTAUX des DÉPENSES.
DÉPENSES de LA SOLDE.	Infanterie	428,083.	30,709.	11,398.	7,239.	3,727,549.	4,204,978.
	Troupes à cheval		1,759.		121.	982,241.	984,121.
	Artillerie	2,489.	22,385.		719.	420,964.	446,557.
	Génie				39.	19,281.	19,320.
	Vétérans nationaux				153.		153.
	Gendarmerie nationale				396.	122,484.	122,880.
	État-major	54,029.	833.	121.	292.	370,673.	425,948.
	Commandans d'armes	3,117.	308.				3,425.
	Inspecteurs aux revues	5,250.	500.			29,301.	35,051.
	Commissaires des guerres	5,167.	667.			40,681.	46,515.
	Solde de retraite				11,287.		11,287.
	Traitement de réforme				9,628.		9,628.
	TOTAUX	498,135.	57,161.	11,519.	29,874.	5,713,174.	6,309,863.
DÉPENSES du MATÉRIEL.	MASSES. Boulangerie				18,310.		18,310.
	MASSES. Fourrages				3,985.	11,497.	15,482.
	MASSES. Étapes	26,861.			4,288.	103,291.	134,440.
	MASSES. Habillement	16,728.	817.	926.		202,126.	220,597.
	MASSES. Hôpitaux					82,275.	82,275.
	MASSES. Logement (indemnités)					182.	182.
	MASSES. Remontes					3,476.	3,476.
	Fournitures extraordinaires	47,766.				445,030.	492,796.
	Artillerie					111,000.	111,000.
	Génie					30,000.	30,000.
	Dépenses diverses				67.	2,108,824.	2,108,891.
	TOTAUX	91,355.	817.	926.	26,650.	3,097,701.	3,217,449.
	Report des dépenses de la solde	498,135.	57,161.	11,519.	29,874.	5,713,174.	6,309,863.
	TOTAUX GÉNÉRAUX	589,490.	57,978.	12,445.	56,524.	8,810,875.	9,527,312.

OBSERVATIONS.

Les dépenses comprises dans le présent état, comme ayant été acquittées dans l'État de Parme et la Ligurie, sont relatives aux exercices antérieurs à l'an XII. A compter du 1.er vendémiaire de ladite année, les fonds nécessaires au service des troupes françaises, ont été expédiés par la caisse centrale du trésor, suivant le mode prescrit par les arrêtés du Gouvernement.

Les recettes et les dépenses de la 27.e Division, ci-devant Piémont, entrent dans la comptabilité du Trésor public, à compter du 1.er vendémiaire an XI, époque de sa réunion à la France, en vertu du sénatus-consulte du 24 fructidor an X. Les dépenses comprises dans cet état, comme acquittées dans cette Division, sont relatives aux exercices arriérés, auxquels les recettes qui leur sont propres demeurent affectées.

N. B. Les dépenses relatées dans ce tableau ne sont point comprises dans les états qui précèdent, parce qu'elles n'ont point été acquittées avec des fonds portés en recette au trésor. Il sera justifié de ces dépenses à la Comptabilité nationale dans la forme ordinaire, mais elles sont ici classées distinctement, attendu qu'elles ne doivent pas être imputées sur les crédits législatifs qui n'ont pour objet que l'emploi des recettes mises par la loi à la disposition du Gouvernement.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX
DES COMPTES DU TRÉSOR PUBLIC.

RECETTES ET DÉPENSES pendant l'an XII.

TAT RR. FONDS GÉNÉRAUX DU TRÉSOR PUBLIC.

Recettes et Dépenses en numéraire *de la Caisse centrale sur tous les Exercices réunis, comparées aux Recettes et Dépenses en* numéraire *effectuées par toutes les Caisses du Trésor, avec imputation sur les Fonds généraux.*

DÉSIGNATION DE L'ORIGINE DES RECETTES ET DES NATURES DES DÉPENSES.		RÉSUMÉ DES COMPTES DU TRÉSOR PUBLIC. Compte de la Caisse centrale.	Compte général des Caisses.
RECETTES..	CONTRIBUTIONS DIRECTES	319,300,565.	327,880,248.
	VERSEMENS DES RÉGIES ET ADMINISTRATIONS — DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. — Divers produits	194,804,087.	191,691,727.
	— Bois nationaux	45,528,508.	45,600,284.
	— Aliénation de Domaines nationaux (*Lois de l'an X.*)	6,158,777.	6,284,387.
	DES DOUANES	39,603,317.	40,287,015.
	DES POSTES	8,946,876.	8,946,876.
	DES MONNAIES	1,283,639.	1,283,639.
	DE LA LOTERIE	15,659,400.	15,659,401.
	DES SALINES	2,700,000.	2,700,000.
	RECETTES DIVERSES	32,955,294.	27,692,151.
	RECETTES EXTRAORDINAIRES ET EXTÉRIEURES	141,178,023.	141,178,023.
		808,118,486.	809,203,751.
	PRODUITS d'effets négociés ou recouvrés — par la Caisse d'amortissement	1,493,768.	1,493,768.
	— par l'Administration de l'enregistrement	1,428,212.	1,4[illegible]0,445.
	TOTAUX des Recettes	811,040,466. *Voir l'État coté C.*	812,097,964. *Voir l'État coté BB.*
DÉPENSES...	DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS	98,508,360.	94,827,655.
	MAISON DE L'EMPEREUR	4,666,667.	4,666,667.
	GUERRE (Ministère)	191,133,114.	187,406,674.
	ADMINISTRATION DE LA GUERRE	129,318,175.	134,504,963.
	MARINE	210,355,171.	213,519,056.
	INTÉRIEUR	58,485,208.	57,648,196.
	CULTES	5,495,912.	5,232,057.
	FINANCES	40,748,965.	40,173,895.
	TRÉSOR PUBLIC	6,818,769.	6,607,208.
	RELATIONS EXTÉRIEURES	7,596,096.	7,596,096.
	JUSTICE	42,110,185.	41,717,458.
	POLICE GÉNÉRALE	207,237.	194,887.
	FRAIS DE NÉGOCIATIONS	19,368,075.	19,368,075.
		814,811,934.	813,462,887.
	REMBOURSEMENS DIVERS	1,545,857.	2,337,440.
	TOTAUX des Dépenses	816,357,791. *Voir l'État coté M.*	815,800,327. *Voir l'État coté OO.*

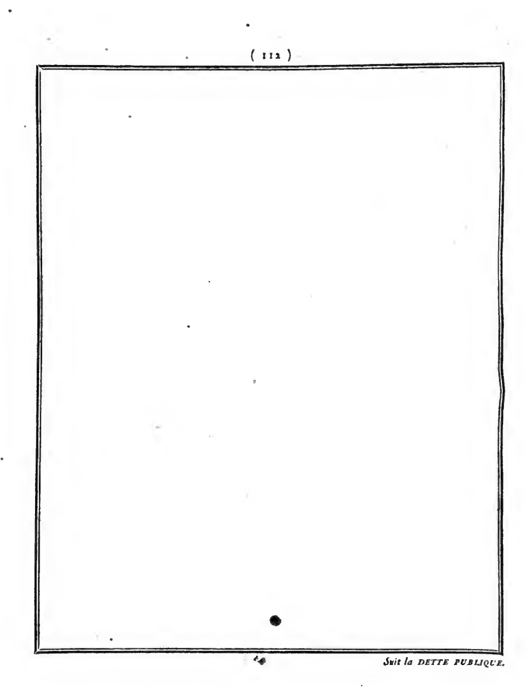
OBSERVATIONS.

Les Recettes établies dans le compte de la Caisse centrale, diffèrent de celles du compte général des caisses, tant sur les produits des contributions directes, que sur ceux de l'enregistrement et des douanes. Il ne peut, en effet, y avoir similitude parfaite entre le montant des recouvremens faits par les receveurs de département pendant un temps déterminé, et le montant de leurs versemens correspondans parvenus à la Caisse centrale pendant le même temps. Les versemens des administrations et régies qui sont effectués immédiatement à la Caisse centrale, faisant fonction de caisse particulière, sont nécessairement semblables dans les deux comptes.

Nonobstant ces causes de différence, les résultats généraux des deux comptes diffèrent peu, tant sous le rapport de la recette, que sous celui de la dépense. C'est parce que dans le cours d'une année les versemens faits à la caisse centrale par les receveurs généraux en obligations ou en autres valeurs, balancent à-peu-près le montant des recouvremens faits dans les départemens pendant le même temps; il en est de même pour le montant des fonds expédiés par la caisse centrale aux payeurs, comparé au montant des paiemens effectués par ces comptables, soit avec le solde des envois qui leur avaient été expédiés à la fin de l'année précédente, soit avec ceux de l'année courante qu'ils ont pu réaliser.

Il est remarquable que les totaux comparés de deux sortes de mouvemens de fonds si différens, et qui s'élèvent en recette à environ 812 millions et à 816 millions en dépense, ne donnent qu'environ un million de différence.

La recette et la dépense sur tous les exercices n'a été aussi considérable qu'à raison des régularisations opérées pendant l'an XII, pour les avances de la régie faites avant l'an X, et qui s'élèvent à près de 48,000,000 (*voir la note de l'état coté C*). Cette dernière somme serait à déduire, soit de la recette, soit de la dépense, si l'on voulait connaître les recettes et dépenses réelles.



Suit la DETTE PUBLIQUE.

DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS

Tableaux des Rentes perpétuelles *et* viagères, *et des* Pensions *de toute nature inscrites aux Grands-livres et sur les registres du* Ministère du Trésor public, *pendant chaque mois de l'an XII, et montant de toutes les* Rentes *et* Pensions *inscrites au 1.er Vendémiaire an XIII.*

ÉTAT SS.

Résumé présentant la situation de la Dette publique *inscrite et des* Pensions *au 1.er de chaque mois de l'an XII et au 1.er Vendémiaire an XIII.*

ÉPOQUES des DIVERSES SITUATIONS.	RENTES PERPÉTUELLES ou 5 pour cent consolidés. Nombre des parties.	Sommes payables annuellement.	RENTES VIAGÈRES. Nombre des parties.	Sommes payables annuellement.	PENSIONS. Nombre des parties.	Sommes payables annuellement.	TOTAUX. Nombre des parties.	Sommes payables annuellement.	OBSERVATIONS.
Au 1.er Vendémiaire an XII...	121,746.	45,180,624.	101,308.	19,576,821.	83,562.	17,318,072.	306,616.	82,075,517.	Indépendamment des rentes et pensions inscrites aux registres du Trésor public, la loi du 4 Germinal an XI a autorisé le paiement des rentes et pensions du Piémont. Ces rentes sont portées dans cette loi pour la somme de 3,193,835f; savoir, Pour la dette perpétuelle............ 2,677,277f Pour la dette viagère................ 516,558. — 3,193,835.
Au 1.er Brumaire.............	122,309.	45,211,753.	101,305.	19,575,846.	83,391.	17,276,038.	307,005.	82,063,637.	
Au 1.er Frimaire.............	122,684.	45,275,724.	101,234.	19,548,090.	86,271.	17,890,404.	310,189.	82,714,218.	
Au 1.er Nivôse...........	122,719.	45,310,194.	101,169.	19,538,773.	89,215.	18,612,421.	313,103.	83,461,388.	
Au 1.er Pluviôse.............	123,796.	45,546,049.	101,059.	19,501,903.	92,793.	19,484,342.	317,648.	84,532,294.	
Au 1.er Ventôse..............	123,524.	45,589,627.	100,881.	19,441,897.	92,531.	19,416,592.	316,936.	84,448,116.	
Au 1.er Germinal.............	122,993.	45,710,620.	100,939.	19,425,922.	94,801.	20,305,418.	318,733.	85,441,960.	
Au 1.er Floréal..............	122,688.	45,919,368.	100,838.	19,399,425.	98,294.	21,221,436.	321,820.	86,540,229.	
Au 1.er Prairial.............	122,002.	45,977,104.	100,862.	19,381,873.	102,084.	22,088,146.	324,948.	87,447,123.	
Au 1.er Messidor.............	123,988.	46,194,851.	100,816.	19,359,109.	105,699.	22,958,108.	330,503.	88,512,068.	
Au 1.er Thermidor............	124,936.	46,407,630.	100,772.	19,331,590.	108,270.	23,521,913.	333,978.	89,261,133.	
Au 1.er Fructidor............	125,891.	46,555,030.	100,720.	19,290,502.	111,207.	24,208,637.	337,818.	90,054,169.	
Au 1.er Vendémiaire an XIII...	126,546.	46,674,634.	100,335.	19,288,550.	112,521.	24,891,177.	339,722.	90,854,361.	
Situation au 1.er Vendémiaire an XII, comparée à la situation au 1.er Vendémiaire an XIII.									Les pensions anciennes du Piémont, et les pensions nouvelles accordées aux établissemens ecclésiastiques supprimés, ont été évaluées dans le Compte de l'an X (*État coté* GGG.) à 4,000,000f
Au 1.er Vend. an XII (*Voir ci-dessus*)	121,746.	45,180,624.	101,308.	19,576,821.	83,562.	17,318,072.	306,616.	82,075,517.	
Au 1.er Vendem. an XIII (*Idem.*)..	126,546.	46,674,634.	100,335.	19,288,550.	112,521.	24,891,177.	339,722.	90,854,361.	
Résultat de la comparaison. *Augmentations pendant l'an XII*.........	4,800.	1,494,010.	"	"	28,959.	7,573,105.	32,786.	8,778,844.	
Résultat de la comparaison. *Diminutions* idem....	"	"	973.	288,271.	"	"	"	"	
	Voir L'ÉTAT TT.		*Voir* L'ÉTAT XX.		*Voir* L'ÉTAT YY.				

ÉTAT TT.

RENTES PERPÉTUELLES OU CINQ

ÉTAT présentant, 1.° l'Origine des Rentes perpétuelles ou Cinq pour cent consolidés, qui ont été inscrites pendant chaque des Rentes éteintes par leur transport au compte de la République ; 3.° le nombre des parties de Rentes

MOIS DE L'AN XII pendant lesquels les Rentes ont été inscrites au Grand-livre.	ANCIENNES RENTES inscrites au Grand-livre intégral, et consolidées en exécution des lois des 9 vendémiaire an VI et 12 brumaire an VII.		NOUVELLES LIQUIDATIONS en vertu de la loi du 24 frimaire an VI.		RENTES AFFECTÉES À LA CONSOLIDATION		ARRIÉRÉ des Ministères sur les années V, VI, VII et VIII, payable en rentes créées par la loi du 30 ventôse an IX.		REMBOURSEMENS en échange de bons deux tiers à raison du 20.°, en exécution de la loi du 30 ventôse an IX,	
	par le Directeur du Grand-livre.	par le Conseil de liquidation.	par l'ancien Liquidateur général.	par le Conseil de liquidation.	du Tiers provisoire.	de l'Arriéré antérieur à l'an V.	CRÉANCES liquidées par les Ministres.	CRÉANCES liquidées par le Conseil de liquidat.**	par la Caisse d'amortissement.	par le Conseil de liquidation.
Vendémiaire	....	....	....	....	....	....	85,512.	....	4,085.	....
Brumaire	....	30,417.	....	9,821.	8,686.	23,397.	7,877.	10,047.	....	9,630.
Frimaire	....	....	....	....	....	....	35,459.	....	112.	....
Nivôse	....	38,024.	....	32,562.	....	145,739.	21,369.	....	....	....
Pluviôse	1,408.	....	....	....	....	....	42,588.	....	1,276.	....
Ventôse	....	62,630.	....	60,893.	....	....	126.	....	2,576.	....
Germinal	....	....	....	....	....	230,417.	81,682.	....	2,072.	....
Floréal	....	21,851.	....	21,836.	....	27,684.	....	....	276.	....
Prairial	....	21,809.	....	15,903.	....	47,712.	41,689.	108,823.	684.	....
Messidor	....	23,374.	....	26,317.	....	31,810.	117,743.	14,398.	558.	....
Thermidor	....	20,798.	....	18,048.	7,544.	56,906.	40,632.	5,748.	....	997.
Fructidor	....	25,477.	....	26,140.	....	48,280.	69,122.	9,686.	1,689.	....
	1,408.	244,380.	....	211,520.	16,230.	511,945.	543,799.	148,702.	13,328.	10,627.
Excédant des augmentations sur les diminutions pendant l'an XII.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Rentes inscrites avant le 1.er vendémiaire an XII .... *Voir le Compte de l'an XI, page 87.*	39,896,827.	176,559.	3,612,554.	106,559.	2,643,440.	706,883.	1,444,552.	457,752.	499,157.	9,341.
	39,898,235.	420,939.	3,612,554.	318,079.	2,659,670.	1,218,828.	1,988,351.	606,454.	512,485.	19,968.
Réunion de toutes les Inscriptions au 1.er vendémiaire an XIII...	40,319,174.		3,930,633.		3,878,498.		2,594,805.		532,453.	

ET PENSIONS. (Suite.)

POUR CENT CONSOLIDÉS.

mois de l'an XII, et de celles qui étaient inscrites antérieurement au 1.er Vendémiaire de ladite année; 2.° le montant existant au 1.er Vendémiaire an XIII, déduction faite des parties rejetées ou réunies pendant l'an XII.

TOTAUX	DÉDUCTIONS par le compte de la République et celui des rejets.				RÉSULTAT des augmentations ou diminutions pendant chaque mois de l'an XII.				OBSERVATIONS.
	Compte de la République.		COMPTE	TOTAUX	Augmentations.		Diminutions.		
des rentes inscrites.	Paiemens de domaines nationaux, &c.	Extinction définitive par la Caisse d'amortissem.t	des Rejets.	des Déductions.	Nombre des Parties.	Montant des Rentes.	Nombre des Parties.	Montant des Rentes.	
89,597.	1,853.	55,563.	52.	58,468.	563.	31,129.	"	"	
99,875.	3,744.	32,150.	10.	35,904.	375.	63,971.	"	"	
35,571.	1,043.	....	58.	1,101.	35.	34,470.	"	"	
237,694.	1,810.	....	29.	1,839.	1,077.	235,855.	"	"	
45,272.	752.	....	942.	1,694.	....	43,578.	272.	"	
126,225.	5,091.	....	141.	5,232.	....	120,993.	531.	"	
214,171.	5,293.	....	130.	5,423.	....	208,748.	305.	"	
71,647.	13,911.	....	....	13,911.	....	57,736.	686.	"	
236,620.	18,838.	....	35.	18,873.	1,986.	217,747.	"	"	
214,200.	1,406.	....	15.	1,421.	948.	212,779.	"	"	
150,673.	3,265.	....	8.	3,273.	955.	147,400.	"	"	
180,394.	2,749.	57,942.	99.	60,790.	655.	119,604.	"	"	
1,701,939.	60,755.	145,655.	1,519.	207,929.	6,594.	1,494,010.	1,794.	"	
....	....	....	....	....	4,800 Parties.		1,494,010 Rentes.		
49,553,624.	4,159,038.	212,500.	1,462.	4,373,000.	121,746 *Idem*,		45,180,624 *Idem*.		
51,255,563.	4,219,793.	358,155.	2,981.	4,580,929.	126,546 Parties.		46,674,634 Rentes.		

OBSERVATIONS.

Pour connaître le montant des arrérages de rentes 5 pour cent consolidés, payables sur les fonds de l'Exercice de l'an XIII, il faut, du montant des rentes inscrites au 1.er vendémiaire de ladite année, ci.......... 46,674,634f

déduire la somme de 316,281, formant un semestre de 632,562 de rente dont la jouissance n'a commencé qu'audit jour 1.er vendémiaire an XIII, ci.......... 316,681.

Reste à payer sur les fonds de l'Exer.ce de l'an XIII, qui comprend le 2.e semestre an XII et le 1.er semestre an XIII.......... 46,358,353.

Il y aura de plus à payer un semestre des anciennes rentes perpétuelles qui seront consolidées avant le 1.er germinal prochain, avec jouissance du 1.er vendémiaire an XIII conformément à l'art. VI de la loi du 21 floréal an X.

* Le procès-verbal, dressé le 3 vendémiaire an XII par S. A. S. l'archi-trésorier de l'Empire, et dont copie est à la suite de l'État coté BB, déduit des rentes inscrites celles portées distinctement dans le présent tableau, sous le titre de *Compte des rejets.*

DETTE PUBLIQUE

ÉTAT UU.

RENTES PERPÉTUELLES OU CINQ

ÉTAT présentant la Situation au 1.er Vendémiaire an XIII, 1.° des Crédits ouverts par les lois pour les nouvelles rentes d'amortissement ; 3.° et du résultat des Transferts et

TABLEAU DES DIVERS CRÉDITS EN RENTES, ACCORDÉS PAR LES LOIS, ET SITUATION DE CES CRÉDITS AU 1.er VENDÉMIAIRE AN XIII.

DATES DES LOIS qui ont ouvert les Crédits.	DÉSIGNATION DES SERVICES ou Créances auxquels ces Rentes ont été affectées par les Lois.	MONTANT des Crédits en rentes accordés par les Lois.	RENTES imputables sur ces Crédits, et inscrites : avant l'an XII.	pendant l'an XII.	TOTAUX des Rentes inscrites.	RESTANT disponible sur les Crédits au 1.er vendémiaire an XIII.	OBSERVATIONS.
Loi du 21 floréal an 10, art. 8, n.° 1.er..............	Nouvelles inscriptions portées au grand-livre, à compter du 1.er vendémiaire an 10, et provenant de nouvelles liquidations ou de rentes intégrales................	3,000,000.	1,263,076.	445,900.	1,708,976.	1,291,024.	La répartition des rentes employées à l'acquit des créances arriérées des ministères, en vertu de la loi du 30 ventôse an IX, a été faite ainsi qu'il est établi dans l'état coté P, 2.e division.
Loi du 30 ventôse an 9, art. 9.	Consolidation du tiers provisoire......... 1,500,000.						
Loi du 21 floréal an 10, art. 8, n.° 2................	*Idem*......... 2,500,000.	6,000,000.	3,350,323.	528,175.	3,878,498.	2,121,502.	
Loi du 4 germ.al an 11, art. 8.	*Idem*......... 2,000,000.						
Loi du 30 ventôse an 9, art. 1.er et 15................	Service de l'arriéré des Ministères. Ex.ces an 5. 750,000. — an 6. 450,000. — an 7. 1,500,000. — an 8. 1,000,000.	3,700,000.	1,902,304.	692,501.	2,594,805.	1,105,195.	
Loi du 30 ventôse an 9, art. 3.	Échange ou remboursement de bons de ⅔............	1,000,000.	508,498.	23,955.	532,453.	467,547.	
		13,700,000.	7,024,201. *Voir le Compte du Trésor, pour l'an XI, p. 87.*	1,690,531.	8,714,732.	4,985,268.	

ET PENSIONS. (Suite.)

POUR CENT CONSOLIDÉS. *(Suite.)*

à inscrire au Grand-livre de la Dette perpétuelle ; 2.e du Compte particulier des Rentes inscrites au nom de la Caisse Mutations opérés pendant chaque mois de l'an XII.

COMPTE de la Caisse d'amortissement au Grand-livre de la Dette publique.

MOIS de l'an XII, pendant lesquels les Rentes ont été inscrites.	MONTANT des Rentes: destinées à l'amortissement de la Dette publique.	MONTANT des Rentes: appartenant à divers Établissemens et Ministères pour pensions de retraite.	Observations.
Vendémiaire......	79,567.	2,650.	Indépendamment de ces rentes, la Caisse d'amortissement a fait porter dans l'an XII, au compte de la République, à titre d'extinction définitive, 141,655f de rentes acquises avec le produit du numéraire versé par les acquéreurs de bâtimens, maisons et usines. (*Arrêtés des 2 Nivôse et 14 Ventôse an XI.*)
Brumaire.........	"	3,563.	
Frimaire.........	"	700.	
Nivôse...........	20,898.	"	
Pluviôse.........	"	"	
Ventôse..........	371,620.	1,380.	
Germinal.........	14,691.	"	
Floréal..........	"	"	
Prairial.........	"	"	
Messidor.........	"	"	
Thermidor.......	"	"	
Fructidor.........	455,118.	5,498.	
	941,894.	13,791.	
Situation au 1.er vendém.re an 12.	2,790,515.	49,080.	
Totaux formant la Situation au 1.er vendém.re an 13.	3,732,409.	62,871.	
	3,795,280.		

MUTATIONS et TRANSFERTS de propriétés de 5 pour cent consolidés, pendant chaque mois de l'an XII.

MOIS de l'an XII, pendant lesquels les mutations et transferts ont été opérés.	MUTATIONS par décès, partages et jugemens. Nombre des Parties.	MUTATIONS par décès, partages et jugemens. Montant des Rentes.	TRANSFERTS par ventes et cessions. Nombre des Parties.	TRANSFERTS par ventes et cessions. Montant des Rentes.	Observations.
Vendémiaire.....	178.	102,141.	1,804.	1,348,606.	Les transferts et mutations opérés sur le grand-livre n'influent point sur le montant de la Dette publique inscrite.
Brumaire........	326.	101,707.	2,037.	1,264,605.	
Frimaire.........	270.	123,347.	2,037.	1,354,071.	
Nivôse..........	299.	524,229.	2,086.	1,224,540.	
Pluviôse.........	316.	235,919.	1,820.	1,064,476.	
Ventôse.........	326.	171,721.	2,337.	2,819,348.	
Germinal........	134.	67,366.	1,575.	1,630,416.	
Floréal..........	414.	174,344.	2,236.	1,404,493.	
Prairial..........	430.	172,701.	2,366.	1,430,307.	
Messidor........	411.	145,744.	2,078.	1,227,719.	
Thermidor.......	529.	202,938.	1,951.	1,219,077.	
Fructidor........	431.	176,607.	2,140.	1,875,872.	
TOTAUX....	4,064.	2,198,764.	24,407.	17,863,530.	
	28,471 parties.		20,062,294.		

DETTE PUBLIQUE

ÉTAT XX.

RENTES

ÉTAT présentant 1.° l'Origine des Rentes-viagères qui ont été inscrites pendant chaque mois de l'an XII, et de celles opérées pendant l'an XII, soit par décès notifiés, soit par rejets ;

MOIS DE L'AN XII pendant lesquels les Rentes ont été inscrites au Grand-livre.	ORIGINE DES RENTES INSCRITES pendant chaque mois de l'an XII. — RENTES INTÉGRALES consolidées — par le Directeur du grand-livre.	par le Conseil de liquidation.	NOUVELLES Liquidations en vertu de la Loi du 24 frimaire an VI — par les Ex-liquidateurs.	par le Conseil de liquidation.	DIVISION PAR CLASSES DES RENTES dont l'origine est indiquée dans les quatre colonnes ci-contre. — Rentes sur une tête.	Rentes sur deux têtes.	Rentes sur trois têtes.	Rentes sur quatre têtes.	TOTAUX DES RENTES inscrites pendant chaque mois de l'an XII. — Nombre des parties.	Rentes.
Vendémiaire	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Brumaire	....	4,579.	....	11,434.	13,552.	2,193.	268.	....	103.	16,013.
Frimaire	....	771.	....	40,041.	17,142.	23,645.	25.	....	87.	40,812.
Nivôse	....	1,137.	....	14,772.	11,982.	3,766.	161.	....	96.	15,909.
Pluviôse	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Ventôse	....	5,290.	....	31,659.	31,358.	5,464.	80.	47.	255.	36,949.
Germinal	....	705.	....	12,125.	9,863.	2,687.	280.	....	94.	12,830.
Floréal	....	2,698.	....	9,901.	10,791.	1,748.	60.	....	112.	12,599.
Prairial	....	1,565.	....	9,628.	7,700.	3,361.	....	132.	110.	11,193.
Messidor	....	1,016.	....	23,216.	20,790.	2,921.	521.	....	134.	24,232.
Thermidor	....	1,375.	....	10,803.	9,838.	2,180.	160.	....	121.	12,178.
Fructidor	....	896.	....	36,433.	15,809.	21,127.	393.	....	126.	37,329.
TOTAUX	....	20,032.	....	200,012.	148,825.	69,092.	1,948.	179.	1,238.	220,044.
Situation au 1.er vendémiaire an XII *(Voir le Compte de l'an XI, page 88.)*	14,480,127.	4,822.	7,998,114.	108,201.	15,722,988.	6,384,502.	381,095.	102,679.	111,050.	22,591,264.
RÉSULTAT formant la situation au 1.er vendémiaire an XIII	14,480,127.	24,854.	7,998,114.	308,213.	15,871,813.	6,453,594.	383,043.	102,858.	112,288.	22,811,308.
	22,811,308.				22,811,308. *					

ET DES PENSIONS. (Suite.)

VIAGÈRES.

qui étaient inscrites au 1.er Vendémiaire de ladite année ; 2.° la Division des Rentes par classes ; 3.° les Déductions et 4.° le nombre des Rentiers viagers existans au 1.er Vendémiaire de l'an XIII.

DÉDUCTIONS OPERÉES PENDANT L'AN XII.								EXCÉDANT des diminutions, compensation faite des augmentations.		*OBSERVATIONS.*
COMPTE DE LA RÉPUBLIQUE.				COMPTE DES RENTES rejetées du Grand-livre.		TOTAUX DES DÉDUCTIONS.				
Paiemens de Domaines nationaux, acquits de débets, émigration, &c.		EXTINCTIONS par décès.		Nombre des Parties.	Rentes.	Nombre des Parties.	Rentes.	Nombre des Parties.	Rentes.	
Parties.	Rentes.	Parties.	Rentes.							
....	....	3.	975.	....	....	3.	975.	3.	975.	La dette viagère est fixée à 20 millions en intérêts annuels (*tiers III, loi du 21 floréal an X*). Le montant des déductions ayant été, pendant l'an XII, plus considérable que celui des nouvelles inscriptions, il en est résulté une diminution de 288,271 fr. de rentes (*Voir l'État coté SS.*)
....	....	173.	43 769.	....	....	173.	43,769.	71.	27,756.	
....	....	153.	50,329.	....	....	153.	50,329.	65.	9.317.	
....	....	205.	52,579.	....	....	205.	52,579.	110.	36,870.	
....	....	178.	59.906.	....	100.	178.	60,006.	178.	60,006.	
....	....	197.	52,924.	....	....	197.	52,924.	....	15.975.	* Le procès-verbal, dressé le 3 vendémiaire an XII par S. A. S. l'archi-trésorier de l'Empire, et dont copie est à la suite de l'État coté BB, déduit des rentes inscrites celles portées distinctement dans le présent tableau, sous le titre de *Compte de rejets.*
....	....	195.	39.327.	....	....	195.	39.327.	43.	26,497.	
....	....	88.	30,151.	....	....	88.	30,151.	....	17.552.	
....	....	156.	33.957.	....	....	156.	33.957.	22.	22,764.	
....	....	178.	51,106.	....	645.	178.	51,751.	44.	27.519.	
....	....	173.	53.266.	....	....	173.	53.266.	52.	41,088.	
1.	36.	189.	38,746.	321.	479.	511.	39.281.	385.	1,952.	
1.	36.	1,888.	507,035.	321.	1,244.	2,210.	508,315.	973.	288,271.	
2,119.	521,233.	7.622.	2,488,691.	1.	4.519.	9.742.	3,014.443.	101,308.	19,576.821.	
2,120.	521,269.	9.510.	2,995.726.	322.	5.763.	11,952.	3.522,758.	100,335. *V. l'État coté ZZ.*	19,288,550.	

DETTE PUBLIQUE

ÉTAT YY.

PENSIONS DE

ÉTAT présentant 1.° l'Origine des Pensions de toutes natures qui ont été inscrites pendant chaque mois de l'an XII; pendant l'an XII, soit par décès notifiés, soit par rejets; et 4.° le

MOIS de l'an XII pendant lesquels les Pensions ont été inscrites aux Registres du Trésor public.	PENSIONS CIVILES. ANCIENNES, décrétées et liquidées.		PENSIONS CIVILES. NOUVELLES, (Loi du 3 Germ. an XI.)		PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES. ANCIENNE France.		PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES. QUATRE NOUVEAUX Départemens du Rhin.		PENSIONS des Veuves et Enfans des Défenseurs de la Patrie.		TOTAUX.	
	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellem.t	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellem.t	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellement.
Vendémiaire....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.	380.	1.	380.
Brumaire.......	21.	1,597.	....	....	2,792.	630,683.	....	....	253.	33,528.	3,066.	665,808.
Frimaire.......	24.	3,377.	1.	200.	3,128.	768,570.	....	....	10.	5,369.	3,163.	777,516.
Nivôse.........	13.	1,612.	1.	600.	3,734.	917,118.	....	....	28.	3,164.	3,776.	922,494.
Pluviôse.......	....	....	....	....	....	....	....	....	1.	200.	1.	200.
Ventôse........	57.	7,461.	6.	3,259.	7,838.	1,946,465.	....	....	54.	16,226.	7,955.	1,973,411.
Germinal.......	28.	3,364.	5.	7,600.	3,650.	945,313.	....	....	26.	14,653.	3,709.	970,930.
Floréal........	25.	6,618.	5.	3,703.	3,952.	906,953.	....	....	13.	3,396.	3,995.	920,670.
Prairial.......	19.	6,281.	1.	200.	3,782.	917,312.	....	....	47.	7,246.	3,849.	931,039.
Messidor.......	29.	6,146.	3.	900.	2,718.	603,187.	....	....	32.	4,026.	2,782.	614,259.
Thermidor......	35.	4,438.	4.	2,900.	3,130.	731,681.	....	....	14.	10,263.	3,183.	749,282.
Fructidor......	55.	7,395.	3.	302,127.	1,879.	459,103.	154.	82,200.	7.	1,947.	2,098.	852,772.
	306.	48,289.	29.	321,489.	36,603.	8,826,385.	154.	82,200.	486.	100,398.	37,578.	9,378,761.
Excédant pour l'an XII..........	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Situation au 1.er vendémiaire an XII..	19,993.	2,935,648.	7.	4,600.	51,722.	12,542,368.	....	....	11,840.	1,835,456.	83,562.	17,318,072.
Résultat formant la situation au 1.er vendém.re an XIII.	20,299.	2,983,937.	36.	326,089.	88,325.	21,368,753.	154.	82,200.	12,326.	1,935,854.	121,140.	26,696,833.

ET PENSIONS. (Suite.)

TOUTES NATURES.

2.° de celles qui étaient inscrites au 1.er Vendémiaire de ladite année; 3.° les Déductions opérées sur les Pensions
Nombre des Pensionnaires existant au 1.er Vendémiaire an XIII.

DÉDUCTIONS OPÉRÉES PENDANT L'AN XII.						RÉSULTAT COMPARATIF des augmentations et des déductions faites pendant l'an XII.				OBSERVATIONS.
PAR DÉCÈS.		PAR REJETS.		TOTAL des Déductions.		AUGMENTATIONS.		DIMINUTIONS.		
NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensionn.res	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensionnaires.	SOMMES payables annuellement.	NOMBRE des Pensionnaires.	SOMMES payables annuellement.	
165.	41,413.	7.	1,000.	172.	42,413.	....	....	171.	42,033.	Il a été inscrit, pendant l'an XII, sur les registres du trésor, 37,578 pensionnaires nouvellement liquidés et ayant droit à une somme annuelle de 9,378,761 fr. De cette somme a été déduite celle de 1,805,656f pour extinctions de 8,619 parties par décès ou rejets; ce qui réduit à 28,959 parties, et à 7,573,105f l'accroissement réel des pensions pendant l'an XII. Dans le montant des déductions est comprise une diminution extraordinaire de 1,109,410f pour rejet de 5,903 pensionnaires qui n'avaient pas réclamé leurs arrérages depuis trois ans et plus, en exécution de l'arrêté du 15 floréal an XI. (*Voir l'État coté* BBB.) Le surplus des déductions par rejets a eu lieu pour cause de conversion de pensions en soldes de retraite, par renonciation faite en vertu de l'arrêté du 27 nivôse an IX, et pour double emploi de liquidation et d'inscription.
186.	48,109.	....	3,333.	186.	51,442.	2,880.	614,366.	"	"	
194.	51,769.	25.	3,730.	219.	55,499.	2,944.	722,017.	"	"	
189.	47,564.	9.	3,010.	198.	50,574.	3,578.	871,920.	"	"	
258.	66,917.	5.	1,033.	263.	67,950.	....	....	262.	67,750.	
243.	60,543.	5,442.	1,024,041.	5,685.	1,084,584.	2,270.	888,827.	"	"	
207.	52,825.	9.	2,087.	216.	54,912.	3,493.	916,018.	"	"	
200.	52,982.	5.	979.	205.	53,961.	3,790.	866,709.	"	"	
210.	54,964.	24.	6,112.	234.	61,076.	3,615.	869,963.	"	"	
191.	47,056.	20.	3,398.	211.	50,454.	2,571.	563,805.	"	"	
231.	59,593.	15.	2,965.	246.	62,558.	2,937.	686,724.	"	"	
285.	76,950.	499.	93,283.	784.	170,233.	1,314.	682,539.	"	"	
2,559.	660,685.	6,060.	1,144,971.	8,619.	1,805,656.	29,392.	7,682,888.	433.	109,783.	
....	....	....	....	....	....	28,959 Pensionnaires.		7,573,105 francs.		
....	....	....	....	....	....	83,562.		17,318,072.		
2,559.	660,685.	6,060.	1,144,971.	8,619.	1,805,656.	112,521 Pensionnaires.		24,891,177 francs.		
						Voir la date de la naissance de ces Pensionnaires, État coté AAA.				

COMPTES GÉNÉRAUX
DU TRÉSOR PUBLIC.

ÉTAT ZZ.

DETTE PUBLIQUE

RENTIERS

Tableau présentant l'année de la naissance, 1.° des Rentiers viagers jouissans au 1.er Vendémiaire an XIII;

RENTIERS VIVANS AU 1.er VENDÉMIAIRE AN XIII.

ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOMBRE DES RENTIERS DE CHAQUE CLASSE. Rentiers jouissans.	EXPECTANS AYANT DROIT après le décès des jouissans. 1.re classe.	2.e classe.	3.e classe.	ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOMBRE DES RENTIERS DE CHAQUE CLASSE. Rentiers. jouissans.	EXPECTANS AYANT DROIT après le décès des jouissans. 1.re classe.	2.e classe.	3.e classe.	ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers.	NOM[BRE] DE[S RENTIERS] Rentiers jouissans.
Années antérieures à l'an 1701.	4.				*Report*....	21,280.	998.	24.	1.	*Report*....	87,720.
1701..........	1.	″	″	″	1734..........	2,596.	268.	9.	″	1767..........	1,041.
1702..........	2.	″	″	″	1735..........	2,577.	290.	5.	2.	1768..........	1,041.
1703..........	1.	″	″	″	1736..........	2,462.	255.	6.	1.	1769..........	1,020.
1704..........	3.	″	″	″	1737..........	2,447.	142.	2.	″	1770..........	930.
1705..........	7.	″	″	″	1738..........	2,145.	298.	4.	″		
1706..........	8.	″	″	″	1739..........	2,381.	332.	8.	″	1771..........	846.
1707..........	9.	″	″	″	1740..........	2,338.	368.	8.	″	1772..........	931.
1708..........	24.	″	″	″						1773..........	745.
1709..........	38.	1.	″	″	1741..........	2,405.	307.	7.	″	1774..........	870.
1710..........	53.	″	″	″	1742..........	2,251.	321.	5.	1.	1775..........	707.
					1743..........	2,518.	450.	9.	″	1776..........	689.
1711..........	51.	″	″	″	1744..........	2,783.	539.	7.	4.	1777..........	662.
1712..........	72.	2.	″	″	1745..........	2,513.	506.	8.	1.	1778..........	658.
1713..........	134.	2.	″	″	1746..........	2,281.	465.	12.	1.	1779..........	471.
1714..........	191.	1.	″	″	1747..........	2,342.	502.	15.	″	1780..........	448.
1715..........	199.	1.	″	″	1748..........	2,221.	491.	7.	1.		
1716..........	236.	1.	″	″	1749..........	2,315.	491.	14.	″	1781..........	336.
1717..........	295.	1.	″	″	1750..........	2,319.	582.	18.	″	1782..........	296.
1718..........	373.	1.	3.	″						1783..........	241.
1719..........	385.	10.	″	″	1751..........	2,427.	645.	13.	3.	1784..........	206.
1720..........	504.	7.	″	″	1752..........	2,263.	582.	16.	1.	1785..........	173.
					1753..........	2,127.	609.	15.	1.	1786..........	111.
1721..........	650.	9.	″	″	1754..........	2,107.	637.	23.	2.	1787..........	77.
1722..........	794.	19.	1.	″	1755..........	2,016.	608.	25.	2.	1788..........	41.
1723..........	878.	21.	″	1.	1756..........	1,835.	657.	23.	5.	1789..........	19.
1724..........	996.	32.	1.	″	1757..........	1,838.	666.	20.	″	1790..........	7.
1725..........	1,151.	34.	2.	″	1758..........	1,540.	599.	38.	3.		
1726..........	1,230.	51.	″	″	1759..........	1,465.	603.	28.	3.	1791..........	9.
1727..........	1,334.	57.	″	″	1760..........	1,282.	563.	28.	2.	1792..........	2.
1728..........	1,509.	77.	″	″						1793..........	4.
1729..........	1,665.	96.	1.	″	1761..........	1,219.	579.	22.	3.	1794..........	1.
1730..........	1,870.	93.	4.	″	1762..........	1,112.	546.	46.	1.	1795..........	4.
					1763..........	1,145.	593.	51.	3.	1796..........	6.
1731..........	2,117.	134.	6.	″	1764..........	1,111.	641.	54.	8.	*Naissances inconnues.*	12.
1732..........	2,189.	154.	1.	″	1765..........	997.	623.	54.	10.	*Tontine Guémenée..*	1
1733..........	2,287.	174.	5.	″	1766..........	1,062.	671.	59.	14.	*Tontine d'Orléans..*	1.
Transporté...	21,280.	998.	24.	1.	*Transporté*...	87,720.	17,527.	683.	73.	TOTAUX...	100,335. V iiiXX.

ET PENSIONS. (Suite.)

VIAGERS.

2.° des Rentiers expectans; 3.° et des Rentiers dont le décès a été connu au Trésor public pendant l'an XII.

BRE DES RENTIERS CHAQUE CLASSE. EXPECTANS AYANT DROIT après le décès des jouissans,			EXTINCTIONS CONNUES AU TRÉSOR PUBLIC, PENDANT L'AN XII.					
1.re classe.	2.e classe	3.e classe	ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers décédés.	NOMBRE des Rentiers.	ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers décédés.	NOMBRE des Rentiers.	ANNÉES de la NAISSANCE des Rentiers décédés.	NOMBRE des Rentiers.
17,427.	683.	73.	Années antérieures.		*Report*....	945.	*Report*....	1,787.
825.	78.	8.	1701..........	"	1734..........	72.	1767..........	7.
779.	77.	13.	1702..........	"	1735..........	73.	1768..........	2.
787.	105.	12.	1703..........	"	1736..........	59.	1769..........	7.
890.	86.	24.	1704..........	"	1737..........	51.	1770..........	14.
			1705..........	1.	1738..........	38.		
863.	87.	18.	1706..........	1.	1739..........	40.	1771..........	6.
826.	116.	16.	1707..........	1.	1740..........	24.	1772..........	8.
892.	109.	34.	1708..........	1.			1773..........	4.
1,021.	108.	28.	1709..........	3.	1741..........	37.	1774..........	7.
943.	117.	28.	1710..........	2.	1742..........	30.	1775..........	4.
898.	132.	24.			1743..........	53.	1776..........	5.
961.	120.	22.	1711..........	5.	1744..........	38.	1777..........	3.
1,013.	122.	34.	1712..........	6.	1745..........	43.	1778..........	7.
850.	97.	32.	1713..........	3.	1746..........	28.	1779..........	7.
732.	74.	22.	1714..........	24.	1747..........	20.	1780..........	4.
			1715..........	17.	1748..........	20.		
650.	25.	9.	1716..........	21.	1749..........	19.	1781..........	2.
570.	3.	2.	1717..........	30.	1750..........	21.	1782..........	4.
494.	2.	"	1718..........	23.			1783..........	"
371.	3.	"	1719..........	18.	1751..........	18.	1784..........	1.
336.	2.	1.	1720..........	42.	1752..........	28.	1785..........	3.
266.	"	"			1753..........	14.	1786..........	2.
232.	1.	"	1721..........	34.	1754..........	22.	1787..........	"
125.	"	1.	1722..........	43.	1755..........	20.	1788..........	1.
59.	"	"	1723..........	48.	1756..........	9.	1789..........	"
32.	2.	"	1724..........	64.	1757..........	14.	1790..........	"
			1725..........	57.	1758..........	10.		
30.	"	"	1726..........	40.	1759..........	6.	1791..........	"
"	"	"	1727..........	65.	1760..........	8.	1792..........	"
"	"	"	1728..........	64.			1793..........	"
1.	"	"	1729..........	56.	1761..........	11.	1794..........	"
"	"	"	1730..........	71.	1762..........	7.	1795..........	"
"	1.	"			1763..........	5.	1796..........	"
1,520.	41.	5.	1731..........	67.	1764..........	5.	1797..........	"
"	"	"	1732..........	77.	1765..........	13.	1798..........	"
"	"	"	1733..........	61.	1766..........	6.	*Inconnus*........	3.
34,393.	2,191.	406.	*Transporté*..	945.	*Transporté*..	1,787.	TOTAL...	1,888.

OBSERVATIONS.

L'année moyenne de la naissance des rentiers viagers qui étaient inscrits au 1.er vendemiaire an 13 comme *jouisseurs*, était l'année 1747, ce qui donne un âge moyen de 57 ans.

En comparant le total des décès notifiés pendant l'an 12 avec celui des rentiers inscrits au premier jour de ladite année, on trouve que les décès paraissent avoir eu lieu dans une faible proportion.

Deux causes contribuent à ce que ces résultats paraissent au-dessous de la vérité :

1.° Parce que la mesure prescrite par l'arrêté du 15 floréal an 11, pour faire rayer du registre des pensions les pensionnaires qui ne réclameraient pas leurs arrérages pendant trois ans consécutifs, et dont le décès est ainsi présumé, n'a pas encore été appliquée aux rentiers viagers ; il en résulte qu'un assez grand nombre de rentiers viagers décédés, continuent à rester inscrits, parce que leurs héritiers ont peu ou point d'intérêt à faire connaître au trésor le décès de ces rentiers;

2.° Parce que l'état des extinctions ici détaillées, ne comprend que les rentiers dont les rentes ont été éteintes par leur décès, et qui n'ont pas été remplacés par des expectans, lorsque la rente portait sur plusieurs têtes, et que l'un des expectans survivait aux jouissans.

COMPTES GÉNÉRAUX
DU
TRÉSOR PUBLIC.

DETTE PUBLIQUE

ÉTAT AAA.

PENSIONNAIRES DES

TABLEAU présentant 1.° l'année de la naissance des Pensionnaires vivans au 1.er Vendémiaire an XIII; 2.° l

ANNÉES de la NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE DES PENSIONNAIRES DES DIVERSES CLASSES. CIVILES ET MILITAIRES.		ECCLÉSIASTIQUES.			Veuves et enfans des défenseurs de la patrie.	TOTAUX.
	Anciennes.	Nouvelles.	Hommes.	Femmes.	Quatre Départem.s du Rhin.		
1702	″	″	″	1.	″	″	1.
1705	″	″	1.	″	″	″	1.
1706	″	″	″	2.	″	″	2.
1707	1.	″	″	1.	″	″	2.
1708	2.	″	3.	2.	″	″	7.
1709	3.	″	3.	″	″	″	6.
1710	2.	″	1.	6.	″	″	9.
1711	5.	″	8.	7.	″	″	20.
1712	5.	″	11.	14.	″	″	30.
1713	19.	″	19.	19.	″	″	57.
1714	21.	″	29.	23.	″	″	73.
1715	29.	″	41.	24.	″	″	94.
1716	31.	″	47.	40.	″	″	118.
1717	45.	″	70.	48.	″	″	163.
1718	48.	″	77.	53.	″	″	178.
1719	71.	″	127.	75.	1.	1.	275.
1720	79.	″	157.	111.	2.	2.	351.
1721	104.	″	184.	133.	″	4.	425.
1722	119.	1.	220.	154.	2.	″	496.
1723	176.	1.	280.	195.	2.	7.	661.
1724	158.	″	327.	195.	1.	11.	692.
1725	231.	1.	419.	233.	″	12.	906.
1726	246.	1.	427.	252.	3.	14.	943.
1727	267.	″	510.	271.	1.	9.	1,058.
1728	295.	″	566.	298.	3.	19.	1,181.
1729	305.	1.	645.	327.	2.	35.	1,315.
1730	370.	1.	772.	401.	1.	33.	1,578.
1731	401.	″	803.	405.	2.	38.	1,649.
1732	437.	1.	896.	463.	3.	46.	1,846.
1733	449.	″	893.	490.	2.	68.	1,902.
1734	488.	″	1,018.	616.	2.	78.	2,202.
1735	485.	″	1,104.	575.	5.	74.	2,243.
Transporté	4,892.	7.	9,668.	5,434.	32.	451.	20,484.

ANNÉES de la NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE DES PENSION[…] DES DIVERSES CLAS[…] CIVILES ET MILITAIRES.		ECCLÉSIASTIQUES.		
	Anciennes.	Nouvelles.	Hommes.	Femmes.	Quatre Départem.s du Rhin.
Report	4,892.	7.	9,668.	5,434.	32.
1736	507.	1.	1,144.	621.	3.
1737	509.	2.	1,109.	631.	3.
1738	470.	3.	1,210.	651.	2.
1739	486.	″	1,232.	621.	4.
1740	527.	1.	1,292.	626.	4.
1741	515.	1.	1,288.	638.	2.
1742	470.	″	1,347.	638.	7.
1743	550.	1.	1,366.	665.	3.
1744	511.	2.	1,363.	645.	2.
1745	436.	″	1,328.	623.	1.
1746	414.	″	1,321.	684.	5.
1747	418.	″	1,366.	716.	3.
1748	415.	″	1,501.	720.	2.
1749	434.	″	1,616.	775.	5.
1750	437.	1.	1,607.	851.	4.
1751	423.	1.	1,608.	818.	4.
1752	466.	″	1,657.	870.	6.
1753	380.	″	1,672.	834.	6.
1754	370.	1.	1,636.	777.	9.
1755	336.	″	1,651.	758.	11.
1756	349.	2.	1,692.	783.	3.
1757	293.	″	1,637.	704.	2.
1758	267.	″	1,672.	712.	9.
1759	224.	″	1,654.	683.	5.
1760	159.	″	1,619.	676.	4.
1761	113.	1.	1,570.	673.	1.
1762	103.	″	1,436.	631.	3.
1763	84.	″	1,387.	569.	2.
1764	65.	″	1,330.	579.	1.
1765	65.	1.	1,143.	496.	2.
1766	52.	″	1,044.	413.	.
1767	40.	″	829.	406.	1.
Transporté	15,780.	25.	55,095.	26,921.	151.

ET PENSIONS. (Suite.)

PENSIONNAIRES INSCRITS AU 1.er VENDÉMIAIRE AN XIII.

DIVERSES CLASSES.

nombre des Pensionnaires de chaque classe ; 3.° le total des Pensionnaires des diverses classes, nés dans la même année.

AIRES … Veuves et enfans des défenseurs de la patrie.	AIRES … TOTAUX.	ANNÉES de la NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE DES PENSIONNAIRES DES DIVERSES CLASSES. CIVILES ET MILITAIRES. Anciennes.	CIVILES ET MILITAIRES. Nouvelles.	ECCLÉSIASTIQUES. Hommes.	ECCLÉSIASTIQUES. Femmes.	ECCLÉSIASTIQUES. Quatre Départem.s du Rhin.	Veuves et enfans des défenseurs de la patrie.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
451.	20,484.	*Report*.....	15,780.	25.	55,095.	26,921.	151.	9,470.	107,442.	
77.	2,353.	1768..........	29.	″	536.	316.	1.	290.	1,172.	
82.	2,436.	1769..........	34.	″	285.	230.	″	318.	867.	
95.	2,431.	1770..........	30.	″	238.	168.	″	251.	687.	
121.	2,464.									
121.	2,571.	1771..........	26.	″	125.	80.	1.	229.	461.	
		1772..........	22.	″	88.	48.	″	196.	354.	
135.	2,579.	1773..........	16.	2.	38.	32.	1.	194.	283.	
192.	2,654.	1774..........	13.	″	32.	15.	″	143.	203.	
190.	2,775.	1775..........	12.	1.	11.	3.	″	133.	160.	
210.	2,733.	1776..........	4.	2.	6.	1.	″	95.	108.	
202.	2,590.	1777..........	17.	1.	2.	″	″	69.	89.	
231.	2,655.	1778..........	6.	″	1.	″	″	50.	57.	
243.	2,746.	1779..........	5.	″	1.	1.	″	30.	37.	
250.	2,888.	1780..........	9.	″	1.	1.	″	23.	34.	
298.	3,128.									
296.	3,196.	1781..........	3.	″	″	″	″	9.	12.	
		1782..........	4.	″	1.	1.	″	17.	23.	
332.	3.186.	1783..........	1.	″	″	″	″	4.	4.	
335.	3.334.	1784..........	4.	″	2.	″	″	3.	9.	
376.	3,268.	1785..........	1.	″	″	″	″	6.	7.	
397.	3.190.	1786..........	″	2.	″	″	″	11.	13.	
373.	3,129.	1787..........	1.	″	″	″	″	6.	7.	
423.	3,252.	1788..........	″	″	″	″	″	9.	9.	
382.	3,018.	1789..........	2.	″	″	″	″	8.	10.	
380.	3.040.	1790..........	″	1.	″	″	″	4.	5.	
356.	2,912.									
362.	2,820.	1791..........	″	″	″	″	″	8.	8.	
		1792..........	″	″	″	″	″	11.	11.	
350.	2,708.	1793..........	″	″	″	″	″	8.	8.	
372.	2,545.	1794..........	″	″	″	″	″	3.	3.	
358.	2,400.	1796..........	″	″	″	″	″	1.	1.	
403.	2,378.	1797..........	″	″	″	″	″	1.	1.	
374.	2,081.	1798..........	″	″	″	″	″	2.	2.	
371.	1,880.	Naiss.ces inconnues et								
332.	1,608.	Secours temporaires.	59.	2.	13.	5.	″	355.	434.	
9,470.	107,442.	TOTAUX...	16,077.	36.	56,475.	27,822.	154.	11,957.	112,521.	
					84,451.				*Voir l'État coté YY.*	

OBSERVATIONS.

Dans le compte de l'an XI, l'état des pensionnaires, classés par dates de naissance, contenait 12 centenaires et 311 nonagénaires, sur 83,562 pensionnaires restés inscrits au 1.er vendémiaire an XII. Le présent état ne donne plus que 1 centenaire et 207 nonagénaires sur 112,521 pensionnaires inscrits au 1.er vendémiaire an XIII. C'est l'effet du rejet fait, pendant l'an XII, en exécution de l'arrêté du 15 floréal an XI. (*Voir l'État coté* BBB).

L'année moyenne de la naissance des pensionnaires civils était au 1.er vendémiaire an XIII....... 1742.

Des pensionnaires ecclésiastiques (hommes).. 1749.

Idem, (femmes)........................ 1748.

Et des veuves des défenseurs............ 1758.

Ces résultats donnent pour la 1.re classe un âge moyen de 62 ans ; pour la 2.e, de 55 ans ; pour la 3.e, de 56 ans ; et pour la 4.e, de 46 ans.

D'où l'on peut conclure que l'âge moyen de tous les pensionnaires, pris ensemble, est 55 ans ; ce qui, d'après les tables de mortalité dressées par M. *de Parcieux*, donnerait, pour tous réunis, une vie moyenne de 17 ans.

ÉTAT BBB. PENSIONS DE TOUTES NATURES. (Suite.)

PENSIONS ÉTEINTES PENDANT L'AN XII.

TABLEAU présentant 1.° le nombre des Pensionnaires de chaque âge, dont le décès a été notifié au Trésor public pendant l'an XII; 2.° le nombre des Pensionnaires rejetés en vertu de l'arrêté du 15 floréal an XI, et qui sont censés décédés, par défaut de réclamation des arrérages échus depuis trois ans et plus.

ANNÉES de LA NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE des Pensions éteintes	
	PAR DÉCÈS constatés.	PAR DÉCÈS présumés.
1699	″	1.
1700	″	2.
1702	″	2.
1703	″	6.
1704	″	3.
1705	″	3.
1706	″	10.
1707	1.	15.
1708	1.	10.
1709	5.	16.
1710	3.	28.
1711	3.	28.
1712	10.	38.
1713	6.	39.
1714	11.	62.
1715	21.	97.
1716	23.	92.
1717	30.	101.
1718	19.	90.
1719	30.	105.
1720	56.	121.
1721	49.	139.
1722	54.	142.
1723	82.	167.
1724	62.	154.
1725	74.	171.
1726	85.	165.
1727	71.	182.
1728	102.	173.
1729	86.	177.
1730	87.	164.
1731	91.	152.
Transporté..	1,062.	2,655.

ANNÉES de LA NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE des Pensions éteintes	
	PAR DÉCÈS constatés.	PAR DÉCÈS présumés.
Report.....	1,062.	2,655.
1732	83.	163.
1733	79.	155.
1734	86.	189.
1735	89.	157.
1736	71.	138.
1737	79.	152.
1738	73.	149.
1739	59.	122.
1740	64.	110.
1741	60.	109.
1742	72.	117.
1743	67.	126.
1744	41.	98.
1745	41.	94.
1746	43.	82.
1747	40.	85.
1748	30.	84.
1749	32.	88.
1750	32.	89.
1751	27.	77.
1752	35.	93.
1753	41.	74.
1754	22.	66.
1755	31.	85.
1756	24.	55.
1757	19.	53.
1758	17.	53.
1759	15.	42.
1760	27.	45.
1761	18.	23.
1762	14.	33.
1763	10.	27.
Transporté..	2,505.	5,688.

ANNÉES de LA NAISSANCE des Pensionnaires.	NOMBRE des Pensions éteintes	
	PAR DÉCÈS constatés.	PAR DÉCÈS présumés.
Report.....	2,505.	5,688.
1764	7.	22.
1765	11.	21.
1766	9.	30.
1767	5.	24.
1768	8.	20.
1769	1.	6.
1770	1.	8.
1771	4.	6.
1772	″	5.
1773	1.	3.
1774	2.	7.
1775	1.	1.
1776	″	2.
1777	″	1.
1778	″	1.
1779	1.	″
1780	″	1.
1782	″	1.
1783	″	1.
1784	″	1.
1785	″	1.
1786	″	1.
1787	″	1.
1788	″	1.
1789	″	1.
1790	1.	″
1792	″	1.
1793	″	1.
1794	″	1.
1796	″	1.
Naissances inconnues et secours temporaires...	2.	45.
TOTAUX...	2,559.	5,903.
	8,462.	

OBSERVATIONS.

En comparant le total des décès constatés, pendant l'an XII, à celui des pensionnaires inscrits au 1.er vendémiaire an XIII (*Voir l'État coté AAA*), on trouve que la proportion qui existe entre le nombre des décès et celui des pensionnaires vivans est dans le rapport de 1 à 44.

D'après le compte de l'an XI, ce rapport était de 1 à 47; par conséquent, les décès ont été plus nombreux dans l'an XII, ou au moins la notification en a été faite plus exactement.

Si l'on faisait entrer dans le calcul les décès présumés avec ceux constatés, la proportion qu'on obtiendrait serait dans un rapport très-approximatif des résultats que donnent les théories généralement adoptées, mais il faut observer que cette réunion ne doit pas se faire pour l'an XII, attendu que les rejets faits, pendant cette année, pour décès présumés, ont été beaucoup plus nombreux qu'ils ne le seront à l'avenir.

Des pensionnaires avaient cessé de réclamer leurs arrérages depuis dix à douze ans, à l'époque de cette opération, faite pour la première fois; et il n'y aura jamais par la suite que trois ans de non réclamation, quand elle se renouvellera.

C'est alors que la réunion des décès constatés et présumés, donnera le véritable rapport qui doit exister entre le nombre des décès et celui des pensionnaires vivans. On pourra comparer, avec utilité, les calculs de la théorie et les résultats de l'expérience.

SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE ET DES PENSIONS,

CONSTATÉE PAR SON ALTESSE SÉRÉNISSIME L'ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE.

PROCÈS-VERBAL

D'ARRÊTÉ des Registres du Grand-livre de la Dette perpétuelle et de la Dette viagère, et du Registre des Pensions,

Par S. A. S. MONSEIGNEUR L'ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE.

CEJOURD'HUI 3 vendémiaire an 13, S. A. S. Monseigneur l'Archi-trésorier s'étant transporté au Trésor public, à l'effet d'arrêter le Grand-livre de la Dette publique, conformément à l'art. 42 du sénatus-consulte du 28 floréal an 12, s'est rendu, à cet effet, dans les bureaux où le Grand-livre est établi, accompagné de son Excellence le Ministre du Trésor public, M. *Turpin*, Administrateur présent, ainsi que M. *Wante*, Contrôleur de la Dette publique.

Le S.r *Housel*, Sous-directeur du Grand-livre, suppléant le Directeur absent pour cause de maladie, a représenté, 1.° quatre cent quatre-vingt-treize volumes composant, dans l'ordre alphabétique, le Grand-livre des Inscriptions 5 pour cent consolidés; 2.° quarante-cinq registres appelés *Livres auxiliaires*, et contenant le même nombre de parties et les mêmes sommes que celles qui sont inscrites sur le Grand-livre; 3.° six volumes composant le compte de la République, au crédit de laquelle sont portées les réunions faites à son profit, et provenant de paiemens de domaines nationaux, d'acquits de débets de comptables, de compensations autorisées par les lois, et de confiscation dans le cas où elle a lieu; 4.° un volume destiné à constater les rejets ou rectifications d'erreurs qui peuvent avoir été commises lors des différentes liquidations.

L'examen desdits registres a fait connaître qu'au 1.er vendémiaire présent mois, les Inscriptions 5 pour cent consolidés, montaient à 51,252,582 francs d'annuel, sur laquelle somme déduisant les Inscriptions portées au compte de la République et montant à 4,577,948 francs, restait celle de 46,674,634 francs.

Suite de la SITUATION DE LA DETTE CONSTATÉE PAR SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

Le S.r *Housel* a ensuite exposé à S. A. S. que le registre de la Dette viagère était établi d'après les mêmes règles que le Grand-livre des 5 pour cent consolidés, à la seule différence que lors des consolidations ordonnées par la loi du 9 vendémiaire an 6, il n'avait point été fait de nouveaux registres, en telle sorte que les rentiers viagers étaient restés intégralement inscrits, quoique le paiement se fît dans la proportion déterminée pour les 5 pour cent consolidés.

Il a aussi observé que les registres des Inscriptions viagères se divisaient non-seulement par numéros et par lettres, ainsi que le Grand-livre, mais encore par classes formées du nombre de têtes sur lesquelles les rentes viagères étaient établies.

Les registres formant les Inscriptions de rentes viagères sur une tête, sont au nombre de quatre-vingt-quinze; ceux sur deux têtes, sont au nombre de soixante-quatre; ceux sur trois têtes, au nombre de vingt-six; et il existe une cinquième classe de rentes viagères créées en vertu de différentes lois, qui est inscrite sur un registre unique.

Le compte de la République, pour la dette viagère, lequel comprend les extinctions par décès, s'élève au 1.er vendémiaire présent mois, à la somme de 3,516,995 francs;

La dette viagère sur une tête, s'élève au 1.er vendémiaire présent mois, à la somme de 15,860,740 francs;

Celle sur deux têtes, à celle de 6,453,494 francs;

Celle sur trois têtes, à celle de 383,043 francs;

Celle sur quatre têtes, à celle de 102,858 francs;

Et la cinquième classe, formée de rentes créées par différentes lois, monte à la somme de 5,410 francs.

Ces classes réunies forment au total la somme de 22,805,545 francs, de laquelle il faut déduire celle de 3,516,995 francs, montant du compte de la République; ensorte que la dette viagère payable dans le cours de l'an 13, monte à la somme de 19,288,550 francs, sauf les autres extinctions qui pourront être connues sur les précédens semestres, et celles qui pourront survenir dans le cours de la présente année.

S. A. S. s'est ensuite transportée dans les bureaux où sont tenus les registres sur lesquels

PUBLIQUE ET DES PENSIONS;
L'ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE.

sont inscrits les divers pensionnaires de l'État, qui reçoivent leur annuel au Trésor public. Le S.r *Harmand*, Directeur du bureau des pensions, a observé que les pensions se divisaient en cinq classes;

SAVOIR:

Les anciennes pensions;

Les pensions ecclésiastiques;

Les pensions des ecclésiastiques des quatre nouveaux départemens du Rhin;

Les pensions accordées aux veuves des défenseurs de la patrie;

Et les pensions nouvelles:

Que les pensions ecclésiastiques des quatre nouveaux départemens du Rhin, les pensions des veuves, et les nouvelles pensions, se payaient intégralement.

Il a représenté les divers registres sur lesquels les pensionnaires sont inscrits, savoir; quatorze volumes comprenant les anciennes pensions; quarante-six volumes comprenant les pensions ecclésiastiques; un volume comprenant les ecclésiastiques des quatre nouveaux départemens du Rhin; treize volumes comprenant les pensions des veuves des défenseurs; et enfin, un seul registre, sur lequel les pensions nouvelles sont inscrites; que le nombre des pensionnaires inscrits était de cent vingt-sept mille deux cent quatre, dont il fallait déduire 14,683 parties, portées sur les registres des extinctions, d'où il résulte qu'au 1.er vendémiaire an 13, il existe cent douze mille cinq cent vingt-un pensionnaires.

Examen fait de ces différens registres, il a été reconnu que toutes les pensions sont inscrites intégralement, et que, d'après la proportion dans laquelle se paient les anciennes pensions, ainsi que les pensions ecclésiastiques, les anciennes pensions montent au 1.er vendémiaire an 13, à la somme de 2,274,740 francs, et les pensions ecclésiastiques à celle de 20,326,837 francs; que les pensions ecclésiastiques des quatre nouveaux départemens du Rhin, s'élèvent à la somme de 82,200 francs; les pensions des veuves des défenseurs, à celle de 1,881,311 francs; et les pensions nouvelles à 326,089 francs; et que ces diverses sommes réunies, forment un total de 24,891,177 francs.

Il a été pareillement reconnu que la balance des registres des pensions s'établit par le rapprochement qui s'en fait tous les mois sur les états de liquidation.

Le S.r *Wante*, Contrôleur de la Dette publique, a représenté les registres du Contrôle, lesquels ont donné les mêmes résultats.

SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE ET DES PENSIONS,
CONSTATÉE PAR SON ALTESSE SÉRÉNISSIME L'ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE.

S. A. S. Monseigneur l'Archi-Trésorier ayant demandé qu'il lui fût remis une situation générale de la dette publique au 1.er vendémiaire présent mois, le Directeur du Grand-livre et celui des Pensions l'ont remise à l'instant certifiée par eux; les résultats ont été comparés avec les divers registres auxquels ils se rapportent, et ils ont été trouvés absolument conformes.

Les états qui contiennent cette situation ont été annexés au procès-verbal.

Monseigneur l'Archi-Trésorier a ensuite arrêté les divers registres destinés à établir le montant des inscriptions, 5 pour cent consolidés, des rentes viagères et des pensions de toute nature. Les registres des 5 pour cent consolidés, à l'arrêté desquels il a été procédé, sont au nombre de vingt-huit; ceux concernant la dette viagère, au nombre de cent, et ceux des pensions de toute nature, au nombre de onze. Les registres concernant les inscriptions consolidées et les rentes viagères sont restés en la possession dudit S.r *Housel;* et ceux concernant les pensions de toute nature, entre les mains du S.r *Harmand.*

Monseigneur l'Archi-Trésorier a également arrêté les registres du Contrôle de la dette publique : ces registres, au nombre de six, sont également restés entre les mains du S.r *Wante*, Contrôleur.

A Paris, les jour, mois et an que dessus.

Signé LEBRUN.

Pour copie conforme : *Le Secrétaire intime de S. A. S.*

Signé LAFLOTTE.

Pour copie : *Le Ministre du Tresor public*, signé BARBÉ-MARBOIS.

COMPTES DU TRÉSOR PUBLIC.

Visa de S. A. S. L'ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE.

LES Comptes du Trésor public, présentant la totalité des Recettes et Dépenses faites, pendant l'an XII, par toutes les Caisses du Trésor, sur l'Exercice de ladite année et sur les Exercices précédens qui n'étaient pas encore entièrement terminés, ont été vus par nous Archi-trésorier de l'Empire. Le présent *visa* apposé, pour être lesdits Comptes présentés à Sa Majesté l'Empereur, et ce, en exécution de l'article XLII de l'Acte des Constitutions de l'Empire, du 28 floréal an XII.

Paris, le 10 nivôse an XIII.

Signé LEBRUN.

Par Monseigneur :

Le Secrétaire intime de S. A. S.

Signé LAFLOTTE.

TABLE

Des ÉTATS *composant les Comptes généraux des* RECETTES *et* DÉPENSES *du* TRÉSOR PUBLIC *pendant l'an XII.*

Pages.

RAPPORT FAIT À L'EMPEREUR, par le Ministre du Trésor public..................... 3.

PREMIÈRE COMPTABILITÉ DU TRÉSOR PUBLIC.

COMPTE DE LA CAISSE CENTRALE.

RECETTES.
- FONDS GÉNÉRAUX du Trésor.
  - Exercice de l'an VIII et années antérieures, en numéraire.................... ÉTAT coté A, N.° I.er. 24.
  - *Idem* en valeurs diverses................. *Id.* N.° I. *bis.* *Ibid.*
  - Exercice de l'an IX .... *Id.* N.° II.. 26.
  - Exercice de l'an X .... *Id.* N.° III. *Ibid.*
  - Exercice de l'an XI .... *Id.* N.° IV. 28.
  - Exercice de l'an XII .... *Id.* N.° V.. *Ibid.*
  - Récapitulation de tous les Exercices réunis ..... *Id.* N.° VI. 30.
  - Récapitulation présentant les États par Exercices. *Id.* N.° VII. *Ibid.*
- FONDS SPÉCIAUX. Sur tous les Exercices............... ÉTAT coté B... 32.
- RÉSUMÉ GÉNÉRAL des Recettes de toutes natures et sur tous les Exercices. *Id.* C... 34.

DÉPENSES.
- FONDS GÉNÉRAUX du Trésor.
  - Exercices de l'an VIII et années antérieures. Dépenses en numéraire et en valeurs diverses...... *Id.* D. 36.
  - Exercice de l'an XI... Dépenses en numéraire et valeurs représentant num.te. *Id.* E. 37.
  - Exercice de l'an X.... Paiemens *idem* .... *Id.* F. 38.
  - Exercice de l'an XI... Paiemens *idem* .... *Id.* G. 40.
  - Exercice de l'an XII... Paiemens *idem* .... *Id.* H. 43.
  - Exercice de l'an XIII. Paiemens *id.* faits par avance sur cet Exercice........ *Id.* I.. 46.
- FONDS SPÉCIAUX. Paiemens sur tous les Exercices................. *Id.* L. *Ibid.*
- RÉCAPITULATION de la Dépense sur tous les Exercices............ *Id.* M. 48.
- TABLEAU des Valeurs employées aux Dépenses sur tous les Exercices.. *Id.* N. 49.

BALANCE GÉNÉRALE des Recettes et Dépenses de toutes natures et valeurs......... *Id.* O. 50.

Suite de la *Table des Comptes généraux du Trésor public.*

Suite du Compte de la Caisse centrale.

		Pages.
Situation des crédits.	Crédits sur l'an VIII et années antérieures. — Crédits en Numéraire........ État coté P, n.° I.er	52.
	Crédits en Rentes........... État coté P, n.° II.	53.
	Crédits sur l'Exercice de l'an IX.................. État coté Q......	54.
	Idem sur l'Exercice de l'an X.................. *Id.*..... R.......	56.
	Idem sur l'Exercice de l'an XI.................. *Id.*....... S.......	58.
	Idem sur l'Exercice de l'an XII.................. *Id.*....... T.......	60.
Situation comparée des Exercices IX, X, XI et XII.................. *Id.*....... U.......		62.

SECONDE COMPTABILITÉ DU TRÉSOR PUBLIC.

COMPTE GÉNÉRAL DE TOUTES LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC.

RECETTE.

Contributions directes.	Recettes provenant des contributions directes de tous les Exercices.................................. État coté V......	66.
	Développemens présentant le résumé par Exercice, et la division des Recettes provenant desdites contributions.. *Id.*...... X......	67.
Contributions indirectes.	Versemens des Administrations et Régies chargées du recouvrement desdites contributions.................. *Id.*..... Y......	68.
Recettes diverses et accidentelles.	Sur les fonds généraux du Trésor public.................. *Id.*..... Z......	70.
	Sur les fonds ayant une affectation spéciale............ *Id.*...... AA.....	71.
Résumés généraux des recettes.	en Numéraire.................................. *Id.*...... BB.....	72.
	en Valeurs diverses.................................. *Id.*...... CC.....	73.
Tableau des Caisses du Trésor public qui ont fait lesdites Recettes....... *Id.*...... DD.....		74.
Échéances de diverses valeurs versées au Trésor.................... *Id.*...... DD *bis*...		76.

DÉPENSE.

Fonds généraux.	Exercices de l'an VIII. Paiemens en numéraire et en valeurs diverses.................................. *Id.*...... EE.....	78.
	Idem de l'an IX. Paiemens en numéraire.......... *Id.*...... FF.....	79.
	Idem de l'an X. *Idem*.......................... *Id.*...... GG.....	80.
	Idem de l'an XI. *Idem*.......................... *Id.*...... HH.....	86.
	Idem de l'an XII. *Idem*.......................... *Id.*...... II......	94.
	Idem de l'an XIII. *Idem*.......................... *Id.*...... LL.....	101.
	État particulier des frais de Négociations et de service de l'Exercice de l'an XII.......................... *Id.*...... MM....	102.

Suite de la *Table des Comptes généraux du Trésor public.*

Suite du COMPTE GÉNÉRAL DE TOUTES LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC.

Suite de la *DÉPENSE.*

Pages.

FONDS SPÉCIAUX. Paiemens sur tous les Exercices.............................. ÉTAT NN... 106.

RÉCAPITULATION générale des dépenses.............................. *Id.* OO... 107.

TABLEAU des Caisses du Trésor qui ont effectué les paiemens compris dans le compte général des Caisses.............................. *Id.* PP.... 108.

ETAT supplémentaire aux dépenses des Caisses du Trésor.............................. *Id.* QQ... 110.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX des Comptes du Trésor.............................. *Id.* RR ... 111.

DETTE PUBLIQUE ET PENSIONS.

Situation des Rentes perpétuelles et viagères et des Pensions pendant chaque mois de l'an XII.............................. *Id.* SS.... 113.

Rentes perpétuelles (cinq pour cent consolidés) inscrites pendant chaque mois de l'an XII.............................. *Id.* TT... 114.

Situation des Crédits pour les nouvelles Rentes, et tableau de Transferts et Mutations. *Id.* UU... 116.

Rentes viagères inscrites pendant chaque mois de l'an XII.............................. *Id.* XX... 118.

Pensions de toutes natures inscrites *idem*.............................. *Id.* YY... 120.

Tableau présentant l'année de la naissance des rentiers viagers, et de ceux dont le décès a été connu au Trésor public pendant l'an XII.............................. *Id.* ZZ... 122.

Tableau présentant l'année de la naissance des Pensionnaires inscrits au premier Vendémiaire an XIII.............................. *Id.* AAA.. 124.

État des Pensions éteintes pendant l'an XII.............................. *Id.* BBB... 126.

Procès-verbal de la situation de la Dette publique et des Pensions, arrêté par son A. S. l'Archi-Trésorier de l'Empire.............................. 127.

Visa de S. A. S. l'Archi-trésorier de l'Empire.............................. 131.

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMÉ

Par les soins de J. J. MARCEL, Membre de la Légion d'honneur, et Directeur général de l'Imprimerie Impériale.

